

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

The text on this page is estimated to be only 27.72% accurate

Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary by country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you: + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes. + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help. + Maintain attribution The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it. + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the

world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Google A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer l'attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable (pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. À propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://www.google.fr>

The text on this page is estimated to be only 2.00% accurate

V 7&>/ /1âZ

The text on this page is estimated to be only 27.25% accurate

LA DIDASGALIE C EST-A-DIRE L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE DES DODZE APOTRES ET DES SAINTS DISCIPLES
DE NOTRE SAUVEUR

The text on this page is estimated to be only 5.33% accurate

li « ii

The text on this page is estimated to be only 15.78% accurate

ITTÉBATTIRE CANONIQUE SYRIAQUE HDASCALIE C
EST-A-DIRE I'EIGNEMENT CATHOLIQUE 'OTRES ET DES SAINTS
DISCIPLES DE NOTRE SAUVEUR du Syriaque pour la première fois F.
NAU L'INSTITUT CATHOLIGUH niste contemporain, février igoï à mai
1902) PARIS (VI.) LLEUX, LIURAIRe-ÉDITEUB

The text on this page is estimated to be only 18.35% accurate

DIDASCALIE HGNEMENT CATHOLIQUE DES DOUZE
APOTRES ET . JNTS DISCIPLES DE NOTRE SAUVEUR du Syriac
pour la première fois INTRODUCTION renferme, dit saint Epiphane, toute
la disciplle ne contient rien de contraire à la foi, à :clésiastique ni aux
canons(i). t> C'est un écrit être plus récent que le commencement du qui,
remanié et interpolé, a donné naissance, siècle, aux six premiers livres des
Constitui attribuées faussement à saint Clément de -Comme l'a dit saint
Epiphane,ia Didascalie i discipline canonique; elle est donc le prode droit
canon et il serait facile de classer 1 les grandes divisions de nos traités :
Pertgements. On tiendra compte cependant de 1 primitive ne renfermait
aucune division et tas ici la rigueur didactique. Les diverses ement
développées et empiètent les unes sur ge est orienté aussi contre les hérésies
et les : premiers siècles : de là vient du reste son mque. On y trouvera donc
de nombreuses judaïsants qui ne sont plus de mise dans , canon, maintenant
que les chrétiens ne xrvovikîi tîi; i; lustrai, xxt eùSlv ^apaxlxapa^iivcv t3,;
■lot, r,ùS's tHî boAmutamms àioiniaia; , xnî navovit, xil i. Migne, P. G., t.
42, col. 356. *- Cf. infrs, p. 89.

The text on this page is estimated to be only 13.99% accurate

— * t pratiquer la circoncision, les abluti iques. Par contre, nous avons beauct>blème passionnant et capital que m d'auteur, ce que de Lagarde explique comme il edentis celavi, ne quis me e flde satîs illa quiden iscribeudi gloriolam captare velle dicat. Vereor aen inuraturquod homo egestate oppressus, æris al 10 ederem quas per Europam vix hommes quinque lecta Antenicaena de Bunsen, t. II, Londres, i85j livre des Cotist. Apost. esl de même un rcman

The text on this page is estimated to be only 14.70% accurate

— 3 — Dt à mot du syriaque — traduction 1 reste — et consigna les résultats tes recherches dans un volume (i) la thèse de Paul de Lagarde (2). 's que la Didascalie était un ouvrage 1 grec, au plus tard au commencetraduil. peu après en syriaque (3) et s six premiers livres des Constitutions avait encore croire que le syriaque 1 fidèle et brodait peut-être par enlif. Une publication récente vient de :st une traduction au sens propre du blier, en effet, d'après un manuscrit du quatrième siècle, des fragments latine de la Didascalie (4). Or celte iurs d'accord avec la traduction syria;s traductions ne dépend pas de l'aitiunen, eiue litterar-historische Unlersuchung; 8, TIU-S74 pages. enen Rezensionen der Schrift imd einige Zcu' Beslimmtheit : i) dass in den Apost. Conslit. einer Epaterez" Bearbeitung zu untcrscheiden iat, sechs ersten Bûcher umfasste; 3) das auch das ner alteren Schrift ist. Die in Belraecht kommeaidascalialia und die Didache der Apostel ». idiens (m'-iv* siècle) citaient déjà la Didascalie, audus, noua dit le même saint, en Lydie, en Arai langue nationale dans ces réglons était alors le îe les Audicns en avaient déjà une traduction 1890) une traduction arménienne, non pas de la élit dans Bardenhever (Les Pères de l'Eglise, éd. iseignemenls des Apôtres (attribués à Clément de traduits en anglais par Gureton s Ancient syriao — Nous tenons ce renseignement de M. Carrière les tangles orientales Tirantes. ragmenta Veroneusia latiuia... Fasciculus prier, ipsia», 1900, ni-iai pages, 8". — M. Haoler avait ragmeuts dans Us comptes rendus de l'Académie IV, 3, 1895 (publié en 1S96) sous le litre : Eiw - Didascalialia Aposlolorum; 54 pages.

The text on this page is estimated to be only 15.63% accurate

— 4 t qu'elles reproduisent rimitif. A ce point de vi portance capitale et fai >atience et à la perspic Didascalie avait été effa(ix sentences d'Isidore •ent, et n'a pu être resi lition aidée par la conn Tcherons pas à mettre i au point de vue histo cienneté de ce documei i tu lions apostoliques (2 cemptes de toute trace ireintes de subordinati; quand on pourra les en dont elles dérivent. '. qui s'intéressent à la en leur donnant une ti ssi exacte que possible. M. Hauler, cedocumer ratîquement inabordab H AVEC LA DIDACHÊ. a signalé un travail e u du quatrième cona. ra aussi que les longues oitalio 1, d'après la oersio Itala et, d e des différences entre les cit il existe encore un intermédiair es, telles qu'on les a mainlenai la Didascalie, après ton inter[i huit livres des C. A. Aussi i ; livres des C. A. ; elles ont con: Pères (éth.) ou la Didascalie Flatt, Londres, iS34) renferme sente d'ailleurs des différences e forme imparfaite. Cf. Funk,

The text on this page is estimated to be only 19.10% accurate

- s enu à Fribourg en 1897. Sciences religi destiné à prouver « que la Didascalie e jppée, augmentée et améliorée de la D) ». L'auteur dispose sur deux colonnes l !, et,, en face, les passages « parallèles u;s » puisés un peu partout dans la Dida îencement de son travail, après les titres >ACHK DiDASCALIE chemins: l'un de (page 37). Le chemir tre de la mort, paix est celui de notre s deux chemins veur. it grande. (page O-^i quelqu'un après l'iniquité , celui-I: regardé comme un pé< se rappelle que la Didascalie a vingt (a D'idaché et qu'elle traite, par endroit ■es, c'est-à-dire de la morale évangéliqi ■es bien que si l'on cherche des rapproche l'on pourra en trouver un certain noml -écédents. Mais conclure de là aune dépen ite de la Didascalie vis à vis de la DidacW aisanterie. — On prouverait à ce compt< i de morale chrétienne sont « des édition mentées et améliorées du Pater noster». disposer sur une colonne, les mots du / s passages « parallèles oudu moins anuloi ra que les analogies les plus frappantes -âges sont basées sur des citations o ques communes ; cela prouve uniquemei iirs étaient chrétiens tous deux. — En so :r, tout au plus, que l'auteur de fa Dida Didachè, et non qu'il la remanie et l'intei — Nous emploierons dans notre traducti< ;ions suivantes : C. À. désigne les Constiti d'après la Patrologie grecque de Migne vantes). — D. L. désigne la traduction

The text on this page is estimated to be only 15.87% accurate

Didascalie d'après Hauler, 1900. — D. désignation de la Didascalie
éditée par de Lag: lettres entre crochets [] les passages >chets par Paul de
Lagarde et qui figurent du texte syriaque. Les parenthèses (omissions et
additions. — Les chiffres gras en tête aux pages correspondantes du texte syri
de Lagarde en 1854. coin en est nous désignerons le manuscrit syriaque de .
Rome par D. R.

The text on this page is estimated to be only 12.66% accurate

CHAPITRE PREMIER e la loi simple et naturelle] (i). Dieu et
vigne sainte de son église catholique, 'J afiez dans la simplicité de la crainte
du Sei- ..| qui possédez, grâce à votre foi, son royaume : r

The text on this page is estimated to be only 15.59% accurate

gardé par Dieu comme un païen et un pécheur (i). Gardez-vous (a) donc et éloignez- vous de toute avarice et de l'iniquité pour ne rien désirer de personne (3), car il est écrit dans la loi : Ta ne désireras pas quelque chose (rien) de Ion prochain, ni son champ, ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui lui appartient (4), parce que tous ces désirs viennent du' malin. Celui qui désire la femme de son prochain, ou son serviteur, ou sa servante, est déjà adultère et voleur et il est condamné dans l'impureté, comme les Sodomites (5), par notre Seigneur et notre docteur Jésus-Christ, auquel gloire et honneur dans les siècles dessiècles, Amen. Car il dit dans l'évangile (où) il a renouvelé, affermi et complété les dix préceptes de la loi : // est écrit dans la loi : tu ne seras pas adultère, mais moi je vous le dis — moi qui ai parlé dans la loi par Moïse je vous dis maintenant [2] en personne (par ma'bouche) : — Quiconque regarde la femme de son prochain comme pour la désirer est déjà adultère dans son cœur (6); ainsi celui qui désire est jugé comme l'adultère. De même celui qui désire le bœuf ou l'âne de son compagnon veut comme les voler et les emmener, et celui qui désire le champ de son compagnon ne cherche-t-il pas à le resserrer à son sèment dans ses limites afin de l'acheter pour rien? C'est pour cela que Dieu envoie sur ces hommes des meurtres (guerres), des mortalités et des punitions. Pour les hommes qui obéissent à Dieu, il y a une loi simple, vraie et douce qui ne rencontre pas de contradictions chez les chrétiens: Ce que tu crains qu'un autre te fasse, ne le fais pas toi-même à autrui (7) ; tu ne veux pas qu'un autre regarde ta femme avec mauvaise (intention) comme pour la souiller, ne regarde pas toi-même, avec mauvaise pensée, la femme de ton prochain; tu ne veux pas qu'un homme prenne ton habit, ne prends pas celui d'un autre (8) ; (1) Et ea, quæ contraria sunt numini Domini Dei nostri agat, ut scens iniqua apud (sic) Deum qui ejusmodi est æstimabitur. D. L. (a) G. A., I, chap. I. (3) Et nihil concupisces D. L., manque dans C. A. (4) Et non concupisces, 17. Ce texte est écourté dans D. L. Les mots : comme les Sodomites qui manquent dans D. L. et C. A. semblent indiquer que D. ne [radin] pas Non concupisces.. . pueram ejas par : Ne désire pas lui voler s C'est la seule explication que nous trouvons à cette addition faite par D, (5) Ut corruptor judicalus. D. L. (G) Mallh., v, 17. (7) Tobie, iv, 16 cl Atiatii, I, a : Uxit Si

âai iàv 8:XiiT\$î u-n frcvtofel w où iXXift (lïi Jtob. Cf. Malth., vn, la, etc.
(8) sou ri ïftatiM. a A., palleum (sic) tuum. D. L.

The text on this page is estimated to be only 14.85% accurate

être injurié, humilié au frappé, ne fais toi-même rien ton prochain
(i). Mais si un homme t'injurie, bénis-le dans le livre des Nombres que celui
qui bénit est lui-même maudit (a). Il est encore écrit dans l'Esse: ceux
qui vous maudissent, n'injuriez pas ceux "lent et faites le bien à ceux qui
vous haïssent (3). e et supportez, parce que le livre porte : Ta ne diras 'rai à
mon adversaire le mal qu'il m'a fait, mais ice et le Seigneur sera ton aide, il
tirera vengeance 'a affligé (4). 11 est encore dit dans l'Evangile: Aimez :
haïssent, priez pour ceux qui vous maudissent (5) ! sera votre adversaire
(6). Veillez donc, ô nos chers rendre ces commandements et à les garder,
pour que ;s fils de lumière. 38. Cf. 4i\$7;à, 1, 3 . EùXo-jelT» TCÛ;
HXTUftupivai; ùlalv xaî 7vpootflf£.« îîfiûv. î. "î;itTî Si âfisÎTî Tûii;
jAiBOÛîT*,* &|i5;)uè six ^tTî "îfifv*

The text on this page is estimated to be only 16.68% accurate

CHAPITRE DEUXIÈME

ne à l'ont homme de ne plaire qu'à sa femme, de ne pas séparer ne pas être an scandale pour les femmes, de ne pas aimer ie s'occuper des livres de vie, de fuir les livres du paganisme t l tns {lois) du Deutéronome, de ne pas se baigner avec les femmes ne pas se livrer à ta méchanceté des courtisanes. iortez-vous l'un l'autre, 6 serviteurs et fils de Dieu; que e (i) ne méprise pas el n'humilie pas sa femme, qu'il ne pas contre elle, mais qu'il soit bienveillant et que sa main soit ; pour donner [3], qu'il ne plaise qu'à sa femme, qu'il lui : un repos honorable et ne cherche à plaire qu'à elle et pas tre.) tu t'ornes pour qu'une femme étrangère te voie et. te désire, ressé par elle, tu pêches avec elle, Dieu le condamnera ans le feu qui dure éternellement, c'est-à-dire dans un feu dur -, et tu seras plein de connaissance et d'intelligence quand ta lurement tourmenté. Si tu ne commets pas cette impureté, i tu l'élignes de toi et si tu y renonces, tu as péché seules ceci que, par ton élégance, tu as amené une femme à te , tu as amené celle qui a ressenti ce (sentiment) à ton égard, lettre l'adultère par sa concupiscence, mais tu n'a pas corasi grand péché, parce que ce n'est pas toi qui l'a désirée, et éricordes du Seigneur seront sur toi parce que tu ne lui as ré ton âme, tu ne lut as pas obéi quand elle a envoyé vers toi, e t'es pas tourné, pas même par la pensée, vers cette femme désirait. C'est elle qui subitement t'a rencontré, a été frappée in esprit et a envoyé vers toi; mais toi, en homme craignant u l'as refusée, tu t'es éloigné d'elle et tu n'as pas péché avec ; si son cœur a été frappé parce que tu es jeune, beau et plaie lucane en D. !..

The text on this page is estimated to be only 15.31% accurate

- il — srné et l'as ainsi amenée à te désirer, tu es coûté, parce qu'il a été causé par ta recherche; prie Dieu de ne pas t'inscrire de péché à l'occasion de celle-ci. Si tu veux plaire à Dieu et non aux hommes et si tu attends et espères la vie et le repos éternels, n'orne pas encore la beauté de ta nature, que Dieu t'a donnée, mais, dans l'humilité du mépris, shaisse-k devant les hommes. Ainsi, ne laisse pas croître la cbevede ta tête, mais coupe-la; ne la peigne pas, ne l'orne pas, ne i pas, pour ne pas attirer sur toi ces femmes qui poursuivent int poursuivies par le désir. ne te vêtiras pas non plus de beaux habits, tu ne mettras pas à îeds des souliers (faits) avec art (pour exciter) de sots désirs, ni doigts des anneaux fabriqués en or, parce que toutes ces choont des instruments de fornication, comme tout ce que tu fais en rs de la nature (du naturel). Car à toi, homme fidèle de Dieu, il pas permis de laisser croître ta chevelure, de la peigner, de l'éter, ce qui fait les délices du désir : tu ne l'arrangeras pas et ne ieras pas, tu ne ladisposeras pas pour qu'elle soit belle (i), tu ne iiras (couperas) pas les poils de ta barbe, [4] tu ne changeras pas iression naturelle de ton visage et ne la modifieras pas autrot que Dieu ne l'a créée; parce que si tu veux plaire aux homet si tu ■ fais tout cela, tu te privas toi-même de la vie et tu es dit devant le Seigneur Dieu. insi, comme un homme qui veut plaire à Dieu, prends soin de as faire de telles choses, éloigne-toi de tout ce que hait le Seiir(2), ne va pas errer et circuler oisivement sur les places publii, pour regarder le vain spectacle de ceux qui se conduisent mal, isois assidu et attentif à ton métier et à ton travail; cherche à faire îi plaît à Dieu, et médite constamment les paroles du Seigneur; si s riche, et n'as pas besoin d'un métier pour vivre, ne va pas erit circuler oisivement, mais sois toujours en relations fréquentes les fidèles tes coreligionnaires, médite et apprends avec eux les les de vie, sinon (3) demeure dans ta maison, lis la loi, le livre Rois, les prophètes (l\)et l'Évangile qui est la plénitude de ceux-là. Les C. A. ajoutent ici un texte qu'elles disent tire du Deutéronome et qui e: u Lévi tique. G. A., I, ch. IV. C. A. I.,ch. V, col. 56g. D. L. recommence ici, p. 4.

The text on this page is estimated to be only 12.88% accurate

- 12) des livres des païens ; qu'y . étrangères, ou aux lois, ou aux ;ot les jeunes gens de la foi ? Ç u pour que tu te jettes sur les its historiques, lu as le livre de philosophes, tu as les prophètes l'intelligence plus que chez l ie ce sont les paroles du Dieu i-tu des chants? tu as les psaumes du monde? tu as la et des préceptes? tu as la loi, !u ; éloigne-toi donc absolument, mais elle ; et des avis qui s'y trouvent, ! de ne pas te lier de liens indésirables pesants. Aussi quand il s'agit seulement à connaître et à ces liens. Tu auras donc toujours reconnaître dans la loi ce qu'on appelle, qui furent portés par la loi; c'est contre le Deutéronome dans le désert (5). La parole de Dieu avant que le peuple n'arrive (es, c'est les dix paroles et j VI. Ibid. s (sic), in quibus totius poetice et : iam Domini, qui soles est, sapienter : ante Domini legem. D. L., p. S. romain a dû lire : « au lieu de l'Évangile » ie ici toutes les lois positives des Juifs. Il correspond au grec Αἰνείας ποιεῖς. Ce passage est abrégé dans les textes de leur rédaction les Juifs. C'est donc déjà un indice de la plus utile aote oculos, ut cognoscas, quid qui per legem et per reprobam a erunt, et quanta eis imposuit onera. is et iudicia. D. L. immanis -h iai

The text on this page is estimated to be only 15.80% accurate

S -an'ils eurent adoré les idoles, il leur imposa avec justice le; l'ils méritaient, et toi aie soin de ne pas les prendre sur toi; îigneur n'est venu que pour accomplir la loi et nous d ■s liens du Deutéronome. Il a délivré de ces liens et a appel ux qui croient en lui, il a dit : Venez à moi, vous tous qi .ligués et qui portez de lourdes charges, et je vous ferai r[i]. Toi donc, sous le poids de ces fardeaux ; lis la loi qui eo ec l'évangile, lis encore l'évangile et les prophètes, et aussi l s Rois, afin que tu saches combien il y eut de rois justes qui adus célèbres par le Seigneur Dieu dans ce monde et qui, omesse de Dieu, demeurèrent dans la vie éternelle. Les n Soignèrent de Dieu et servirent les idoles, périrent justeme affet d') un jugement sévère, furent privés du royaume de l fin, au lieu de repos, {ne trouvèrent que) des tourments. F ;tures, tu grandiras dans le foi et tu y avanceras. Après cela, lève-toi et va snr la place publique, lave-toi d; in d'hommes, et non dans un bain de femmes, de crainte qi tre déshabillé et avoir montré la nudité honteuse de ton coi sois captivé, ou tu n'en fasses pécher quelqu'une qui sera et r toi (a). Garde-toi donc de tout cela et tu vivras pour Dieu. (3) donc ce que la parole sainte a dit dans la Sagesse : Mo irde mes paroles et cache mes commandements chez toi 's, honore le Seigneur et aie courage, ne crains personne ai hors de lui (h), garde mes commandements et vis bien et (i es lois comme la prunelle de ton œil, attache-les à tes do ris-les sur les pierres de ton cœur. Dis à la sagesse : tu mr, et assure-toi de la prudence, poar qu'elle te garde de h s étrangère et adultère dont les paroles sont caressantes. nêtre de sa maison et de sa terrasse (J-uotov) elle regardi i rues, et quand elle voit un jeune homme — de ceux qu (i) Matth., xi, a8. "f) Et iterum, cum in Foro embulas, balueas viriles ut«re ut non cum . im revelatum in confusione, et tu in laqueo incidas el facile fac ■m in te laqueari. D. L. page 6. G. A., I. rh. VU, De muliere prava. Cette phrase se trouve dans les Septante et D. L., mais elle manque da , la Vulgale et la citation faite par les C. A., qui abrègent ici D. Les ci s d'après les Septante, montrent que l'auteur de la Didasoalie se serv! on grecque des Ecritures. — M. Hauler a fait remarquer que D. L. io itala et ne traduit pas directement les citations.

The text on this page is estimated to be only 21.10% accurate

— 141 enfants et qui manquent d'intelligence t- passer :ôlé des angles des sentiers de sa maison, en parle èbres, le soir et dans C obscure tranquillité de la nu me sort et va au devant de lui [6] sous an habit t tîtuée qui fait envoler les cœurs des jeunes gens. Elle e; dente, arrogante, luxurieuse, ses pieds ne restent pas t dans sa maison, mais tantôt elle erre au dehors et tanti met en embuscade sur les places publiques et dans les car Elle le prend et l'embrasse, abandonne toute pudeur et t j'ai des victimes pacifiques, aujourd'hui je rends mes vi c'est pourquoi je suis sortie au devant de toi ,j' attendait voir et je t'ai trouvé. J'ai garni mon lit de coussins et vert de tapis d' Egypte, j 'ai aspergé mon Ut de safran et son de cannelle; viens, réjouissons-nous dans l'amour j matin, et embrassons-nous l'un l'autre dans la pas: car mon mari n'est pas à la maison, il est parti pour voyage; il a pris avec lui le sac où est Vargent, c'est longs jours qu'il doit revenir à sa maison. Ainsi elle l par le nombre {le flux) de ses paroles, elle l'attire par l ries de ses lèvres. Il la sait comme un nourrisson et c< bœuf qui va à l'abattoir, comme an chien à la chaîne, ci cerf blessé d'un trait et effrayé, comme un oiseau vers et il ne sait pas qu'il va à la mort de son dme. Ecoute- n mon fils, et prête attention aux paroles de ma bouche, cœur n'incline pas vers son chemin (de cette femmé) et n't pas de la porte de sa maison ; ne l'égaré pas dans ses car elle a couché beaucoup de morts, ses meurtres . nombrables (3), les chemins de sa maison sont les che schéol qui conduisent dans des lits de mort (4)- Mon fils, s< lifà ma sagesse et incline ton esprit à ma sentence, qfti pensée te garde, ainsi que la science de mes lèvres que j mande (je t'enseigne) (5) ; parce que les lèvres de la fem tiluée distillent le miel et ses caresses flattent ion pale (i) Elle engage le jeune homme a venir manger avec elle la partie c qui, d'après la loi mosaïque (Lévit., vu,]5 etc.), lui revenait de son i (a) La phrase suivante est encore omise dans les C. A. qui abrègent (3) Cette phrase est déplacée et mise plus bas dans les C. A. (4) Prov-, ch. VII entier. (5) Les Septante, C. A. et D, L ajoutent ici : « Noli întendere f allai Ues mois manquent dans D., dans l'hébreu et dans la Peschito.

The text on this page is estimated to be only 19.68% accurate

- m — ont plus arrières que tabsinthe, et plus ai ■ux tranchants.
Les pieds du péché font meures du schèol ceux qui la suivent. Ses / t et elle
ne marche pas dans te pays de la ont (dans) l'erreur et ils ne sont pas cor,
toute-moi et ne t' écarte pas des paroles d 'elle ta voie et ne t'approche pas
de lapor ainte de donner ta vie à des étrangers, t n'ont pas de miséricorde, de
crainte qu tssasient de ta substance et que tes riches» >ns des autres ; que tu
ne te repentes dai '. chair de ton cœur déjaillera et que ta n je hat
l'instruction et pourquoi mon cœur ande, [pourquoi) n'ai-je pas écouté la voi
i-je pas incliné mon oreille vers mes inst '.sque dans toute sorte de maux (i).
s étendre dans beaucoup (de développement dmonition de notre
enseignement [7], si i chose, vous, comme des sages (a), choisissez i les
saints livres et dans l'Évangile de Dieu, p repoussertout mal et le rejeter loin
de vous, is faute dans la vie éternelle auprès de Dieu s C. A. abrégeai ce
leste. lacune en D. L., cf. p. g.

The text on this page is estimated to be only 16.52% accurate

L'APITRE TROISIÈME jour qu'elles plaisent seult acquittent avec diligence, . qu'elles ne se baignent et ne soient pas une caun i recherchent pas, qu'elle; terellent pas leur» maris. soumise à son mari, pai essie est la tête de l'homi a suite du Seigneur tout monde actuel et du futur nces, et deson Esprit vivī es siècles des siècles, Ad mari, respecte-le, ne cl :, que tes mains soient di 2 il est dit dans la Sage est plus précieuse que ; le cœur de son mari a warriture; elle est en :e aucun tort durant l et une tunique, de bel me procuratrice, comr. aie richesse de loin ; ei •ire à ceux de sa maisoi : un (champ) cultivé, et i les Jruits de ses mail affermit ses bras, elle t ■pe ne s'éteignit pas de utiles et ses mains au J , et de ses mains donni n'est pas en souci, car nichants h, La Pcscliito a le

w^ i " i. -liront revêtus de doubles habits; elle fit à son mari des vêtements de lin très fin (fybaaoç) et de pourpre; son mari est remarqué aux portes (de la ville) quand il siège dans rassemblée des vieil* lards ; elle fit des tuniques dans sa maison et vendit des ceintures aux Chananéens ; la force et la gloire forment son vêlement et elle se réjouira [8J au dernier jour ; elle ouvrit la bouche avec sagesse et prudence et sa langue parla avec ordre ; les chemins de sa demeure sont étroits et elle ne mangea pas son pain dans la paresse ; elle ouvrit la bouche avec sagesse et ordre, et la loi des miséricordes est sur sa langue ; sesjils se levèrent, s'enrichirent et la prônèrent, et elle sera fière d'eux dans ses derniers jours; le grand nombre de sesjîltes (i) possèdent la richesse, elle fit beaucoup de merveilles et fut élevée au-dessus de toutes les femmes; car la femme qui craint Dieu sera bénie, et lacrainte duSeigneur la louera. Donnez-lui de ses fruits qui conviennent à ses lèvres, quelle soit louée aux portes (des villes) et son mari sera loué en tout lieu Ç2) ; et encore : La femme forte est la couronne de son mari (3). Vous avez appris quelles louanges reçoit du Seigneur Dieu la femme pure qui aime son mari, qui a été trouvée iidèle et qui cherche à plaire à Dieu. Toi donc, ô femme, ne t'orne pas pour plaire aux autres hommes ; ne t£ tresse pas des chevelures de courtisane et ne revêts pas un vêtement de prostituée, ne mets pas des souliers afin de ressembler à celles qui sont ainsi, pour attirer à toi ceux qui sont pris par ces choses. Quand bien même tu ne pécherais pas dans cette œuvre d'impureté, tu pécherais du moins en ce que tu aurais amené de force celui-là à te désirer (4) et si tu as péché, tuas perdu, toi aussi, la vie de Dieu, et tu seras chargée de l'âme de celui-là. Puis, quand tu auras péché contre un, tu glisseras detoi-même(5),ettuiras aussi contre les autres, comme il est dit dans la Sagesse : Lorsque l'impie est arrivé au fond des maux, il méprise et glisse, l'opprobre et la honte "viennent sur lui (ô). La femme qui est ainsi, qui est complètement blessée et possédée par la passion, captive les âmes de ceux qui man(1) Même version dans la Peschito. (a) Prov., xxxi, io-3i. /a) Prov., xn, 4.) D. L. recommence ici, page 9. Si au te m peccaveris et tu perdidisti vitam tu 1 et conoxia facta es animae illius. Et postea si peccaverit in uno, despiciens •e erum ad aliud transiet, etc. 1 Lire mèn nafsçhê/c, dbuytf-pwna. C. A. | Prov., xviii, 3. LA D1DASCAL1E. — 2

The text on this page is estimated to be only 14.29% accurate

... - 18 — queiit d'in tel licence t La femme qui manque d'intt
est glorieuse manquera de pain et ne connaîtra elle est assise sur la place
publique à la porte de un siège èleuê; elle appelle ceux qui suivent qui
marchent dans ses sentiers et elle dit : qu vous qui est jeune et de 'peu
d'intelligence a elle lui dit : Approche amicalement du pain eauxfurtives qui
sont douces ; et il ne sait pai mes périssent près d'elle et sont précipités d
deur du schéol (i). Fais, ne t'arrête pas dans ce l tes yeux et ne la regarde
pas (2). Et encore : // vai. ter sar la corne du toi/, que dans la maison ai
bavarde et querelleuse (3). Toi donc qui es ch: ressemble pas à de telles
femmes, mais si tu veuj plais qu'à ton mari, et quand tu marches sur la plac
vre-toi la tête avec ton habit, afin que le voile cache t N'orne pas la face de
tes jeux, mais baisse les voilée. Prends garde (4) de ne pas te laver dans un
baîni Quand il v a dans la ville ou dans le bourg des bai mes (5), ne va pas,
ô femme fidèle, te laver avec le; situ caches ton visage aux hommes
étrangers avec ur. (1) D. L. ajoatejici : Discamus igitur el eas, quai taies
suât, per îpsam sapientiam sattclum verbum. Dïcil autem ita : sii parce, ila
mulieri malivolœ species . Et iterum : tient iigimm sic perdidit virum malier
malejica. On peut croire qu'il y a le texte syriaque, due à ce que deni
phrases successives et» même mot vethoub. Le transcripteur omit la
première. (3} Prov., ix, i3-iS. Les C. A. ne donnent pas ce texte et sa place.
Les dix derniers mots manquent en D. L., p. 11. (3) Prov., m, 9-19. (4)C. A.
I, ch. IX. (5) Cette distinction n'existe pas dans les G. A., qui se borner c'est
une preuve de l'antiquité de D, qui en est resté à la demi-r reste, après avoir
hésité, par pudeur, dans sa traduction, doi version syriaque : Déclina aulem
et balneum, ubi viri lavantu est mulieri ; nam etsi non fuerit in civitate vel
in regione bah ubi viri lavatur, millier fidelis non lavetur: si enim vullum
tui nis viris non videaris, quomodo nuda cum alienis viris in bal autetn non
est balneum mulièbre, quod ularis, et vis contra lavarî, cum disciplina et
cum reverentia, cum mensura [avare. l neis non fréquenter lavetur cec diu
lavetur, nec in mendie, set nec per singulos dies, etc.

The text on this page is estimated to be only 14.50% accurate

. - 19 _ comment donc pourras-tu entrer aux bains avec les hommes étrangers ? Mais s'il n'y a pas de bain de femmes et si tu as besoin de te laver dans le bain commun aux hommes et aux femmes — et c'est en dehors de ce qui convient à la pureté (c'est contre la pureté) — lave-toi (du moins) avec honte, avec modestie et avec mesure, pas tout le temps ni tous les jours, ni dans le milieu du jour, mais sache le temps où tu te laveras : (ce sera) à dix heures, car il est nécessaire que toi, femme chrétienne, tu fuies de toute manière le vain spectacle des yeux qui est dans les bains. Supprime (i) et empêche la dispute (2) envers tout le monde et tout envers ton mari, comme (doit le faire toute) femme chrétienne, crainte, que ton mari, s'il est païen, ne soit scandalisé à cause de et ne blasphème Dieu, et que tu ne reçoives une malédiction de :u. Malheur à vous, à cause de qui le nom de Dieu est blasé parmi les peuples (3). Si ton mari est fidèle, il est nécessaire, inaisant l'Ecriture, qu'il te dise une parole de la sagesse : Mieux ut habiter sur la corne d'un toit que demeurer dans la maison °, c une femme bavarde et querelleuse (4). H est donc nécessaire e les femmes montrent la crainte de Dieu (la religion), par leur Je de pureté et leur humilité, pour la conversion et l'accroissement de la foi de ceux du dehors, des hommes et des femmes. Et si us vous avons un peu réprimandées «[instruites, ônos sœurs, nos es et nos membres, vous, (de votre côté), comme des personnes jes, recherchez et choisissez-vous ce qui est beau, précieux et is opprobre dans l'habitation de ce monde. Apprenez et sachez ce r quoi vous pourrez arriver au royaume de Notre-Seigneur et vous)oser, après lui avoir plu par les bonnes actions (5). , 1 t)C. A., I, ch. X. -M » jj.tixi[«!v os», C. A. TMj 3) Isaïe, ui, 5. % i\ Prov., xxi, 19. Ce texte a déjà été cité ci-dessus, J\$ j 5) l'amen siculsapienteâ el vos quœ bona sunt et sine reprochensioue quœrile 'S e islius documenta, ut sciatis, per quœ possitis regno Dei nostri propinquare et ' 9 leplaeenles repausare. D. L., p. ij. . '■-': A

The text on this page is estimated to be only 13.01% accurate

[10] CHAPITRE QUATRIEME apprend) comment doit être celui qui ■copal, et comment il doit se conduire. sujet de l'épiscopat: le pasteur qui e rdoce dans toute Eglise et paroisse d(Sensible (3), éloigna de tout mal, hou ans, qui sera ainsi éloigne des mouve ntés du démon, de la calomnie etdu bl rient contre beaucoup parce qu'ils ne i le l'Evangile: Quiconque dira une p n au Seigneur le jour du jugement { ~as justifié et par. tes paroles lu sen isible(7), qu'il soit instruit et docteur, e qu'il ait une parole persuasive et s. i. Si l'assemblée (la paroisse) est petit* homme âgé dont on témoigne qu'il est (9), maïs qu'on y trouve un jeune frèi >at par ses camarades et montrant, dan ;D. L., p. 14. l croyons -no us, âvSjurjc anuscrils. D. L. porte : les C. A. ODt encore ù SuvîtÔv. Cf. col. 5g! . CF. D. L., p. 14, I. ao. fut supprimée dans les C. A., qui auraient a opter la leçon des C. A. donnée en note col. ipr. les mots : «ni BC90; ti; tRiiKcTtiv xiTaoTif :f. D.L.,p. 14, I. .<4-s6

The text on this page is estimated to be only 29.81% accurate

•& — 21 — se, une mansuétude et une tranquille conduite digne de la vieillesse, que l'on regarde si tous (i) lui rendent témoignage et qu'on l'établisse ainsi en paix. Car Salomon régna sur Israël, à l'âge de douze ans, Josias, âgé de huit ans, régna avec justice, et Joas aussi régna à sept ans (2). Ainsi, peu importe qu'il soit jeune, pourvu qu'il soit humble, respectueux et paisible; car le Seigneur Dieu a dit dans Isaïe: Qui regarderai-je avec complaisance, si ce n'est (l'homme) paisible et humble qui craint mes paroles (3) ? Il dit aussi dans l'évangile : Bienheureux les humbles, parce qu'ils posséderont la terre (4). Qu'il soit miséricordieux parce qu'il est encore dit dans l'évangile: Bienheureux les miséricordieux parce que sur eux seront (parce qu'ils trouveront) les miséricordes (5). Qu'il soit pacifique car il a dit : Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés fils de Dieu (6). Qu'il soit pur de tout mal, vice et iniquité parce qu'il a dit encore : Bienheureux ceux qui ont le cœur pur⁹ parce qu'ils verront Dieu (7). Qu'il soit (8) vigilant, pur, constant, modeste, qu'il ne soit pas querelleur, ni adonné au vin, ni calomniateur, mais qu'il soit tranquille, qu'il ne soit pas querelleur, [11], ni attaché à l'argent, ni jeune d'esprit, de crainte qu'il ne s'exalte et ne tombe dans le jugement de Satan(o), car quiconque s'élève sera humilié (10). Voici comme il faut que l'évêque soit , un homme qui a pris une femme (11), qui conduit bien sa maison. Qu'il soit éprouvé, quand il recevra l'imposition des mains pour prendre la charge de l'épiscopat, s'il est pur, si sa femme est fidèle et pure (12), si ses enfants ont grandi dans la crainte de Dieu, s'ils les (1) Il faut donc lire dans les G. A. 7tâvT«v outw; . Ibid.y note (91). D. L. porte : probetur et, si ab omnibus taie testimonium habet, constituatur episcopus in pace. Ibid. (a) Cf. IV Rois, xxii et xi. (3) Isate, lxvi, 2. (4) Matth., v, 4. (5) Ibid.y 7. (6) Cette phrase est en note dans les G. A. col. 597 et devrait donc figurer dans le texte. (7) Ibid., 8. (8) G. A., II, ch. 11. (9) I Tim., 111, 2; Tite, 1, 7. 0) Luc, xiv, 11. 1) Le texte syriaque semble dire que l'évoque doit être un homme « établi ». Le G. A. ajoutent p.ovo^âû.01» , c'est là une des premières restrictions qui furent ap criées au texte de saint Paul et à la Didascalie. D. L. porte : Talem decet esse ep copum, uni us uxoris virum, curam do m us suse bene agentem. 2) Les G, A. écrivent: « s'il a ou *'il a eu une femme... ». C'est encore la

The text on this page is estimated to be only 13.88% accurate

set instruits, si ses serviteurs le craignent et! r obéissent; car, si ses proches par le corps lui résistent sent pas, comment ceux qui sont en dehors de sa maison Iron-ils et lui seront-ils soumis? (i) i regarde donc s'il est sans tache dans les affaires du s son corps (3), car il est écrit: Regardes qu'il n'y ait i dans celui qui doit être prêtre (4)- Qu'il soit aussi ierce que le Seigneur a dit : la colère prend même les il soit compatissant, miséricordieux et plein de charité, Seigneur a dit : L'amour couvre la multitude des lue sa main soit éleudue pour donner, qu'il aimi : les veuves ainsi que les pauvres et les étrangers ; (a service, qu'il l'accomplisse fidèlement, qu'il trava isse pas et qu'il sache qui a plus besoin de recevoir une veuve qui possède ou qui peut trouver à se non elle a besoin, dans la vieillesse du corps ; et s'il y < i n'est pas veuve et a besoin à cause d'une maladi i des enfants ou de la faiblesse du corps, c'est à cel endra la main. Si quelqu'un est prodigue, ou ivroj et manque de la nourriture du corps, il n'est pas di néme de l'église (8). ue (g) ne fasse pas acception de personne, qu'il ne c ît les riches, qu'il ne cherche pas à leur plaire aux tice, qu'il ne méprise pas les pauvres et ne les oppi cdentc. Après avoir demandé à l'évêque de n'avoir qu'une, fo m juifs et aux payens qui en avaient plusieurs : [égale, ce i, on lui demanda de n'en avoir qu'une dans sa vie, puis de mpsoù la religion chrétienne M fondait en dépil du pouvoir s martyrs, la didascalie ne demandait à l'évêque que d'éti es. Tout le comme ncemeoi de ce chapitre jusqu'ici figure dani t. Fient maintenant une Incunet i dans son corps « . '7i (selon les Septante). 8. Ce texte fut sans doute trouvé compromettant el rem[r le suivant : ■ C'est en cela que tous vous reconnaîtront | h. îv. itent ici quelques textes, Prov., xix, si; xim, si, 3i, el B

- 28 — pas (i), qu'il soit modéré et pauvre dans sa nourriture et sa boisson, afin qu'il puisse veiller à réprimander et à enseigner ceux qui sont sans instruction. Qu'il ne soit pas trop recherché ni trop relâché, ni trop délicat, qu'il n'aime pas les délices ni les mets délicats, qu'il ne soit pas irascible, mais patient dans son admonition, qu'il soit très appliqué à sa doctrine (à apprendre) [12] et assidu à lire attentivement les livres de la divinité, afin qu'il interprète et explique correctement les livres; qu'il compare la loi et les prophètes à l'évangile de sorte que les paroles de la loi et des prophètes concordent avec l'évangile (2). Mais avant tout, qu'il sache bien distinguer entre la loi et la seconde loi (le Deutéronome), afin qu'il distingue et montre quelle est la loi des fidèles et quels sont les liens des infidèles, afin qu'aucun de ceux qui sont sous sa main ne prenne ces liens pour la loi, ne s'impose de lourds fardeaux et ne devienne un fils de perdition. Aie donc soin et souci de la parole (sainte), ô évêque; si tu le peux, explique toute parole, afin que, par une abondante doctrine tu nourrisses et abreuves richement ton peuple, car il est écrit dans la Sagesse: Prends soin de l'herbe du champ pour y conduire tes brebis et recueille le foin de l'été afin que tu aies des brebis pour tes vêtements. Aie donc soin et souci de ton troupeau afin que tu aies des brebis (3). Que l'évêque (4) n'aime pas les richesses profanes, surtout des païens, qu'il soit opprimé et n'opprime pas, qu'il n'aime pas la richesse, qu'il ne déblatère pas (5) contre quelqu'un, qu'il ne porte pas de faux témoignage, qu'il ne soit pas irascible, qu'il n'aime pas les disputes, ni le commandement, qu'il n'ait pas deux volontés ni deux langues, qu'il n'aime pas prêter l'oreille aux paroles de l'accusateur et du détracteur, qu'il ne soit pas hypocrite, qu'il n'aime pas les fêtes des païens, et ne se laisse pas entraîner dans une vaine tromperie, qu'il ne soit pas cupide, ni avare, parce que tout cela provient de l'opération des démons. Que l'évêque veille à tout cela pour lui-même et qu'il le commande à tout le peuple, qu'il soit sage et humble, qu'il soit instruit et docteur dans l'enseignement et les instructions de (1) Les C. A. ajoutent quelques textes : Lév., xix, i5; Ex., xxm, 3 ; Deut., i, 17, et xiv, ao. (3) Item, (3) Cette dernière phrase et le texte précédent sont remplacés dans les C. A. ir un texte d'Osée, x, 12. (4) C. A., II, ch. vi. (5) Le syriaque • Roné » qui traduit xaràXaXoç, doit être lu « Roghé » (avec un a); ce mot vient de Rogh = blateravit.

The text on this page is estimated to be only 17.62% accurate

— a Que sa volonté soit belle, qu'il se tienne loin de toutes les maufraudes de ce monde et de toute cupidité mauvaise des païens, ion esprit soit prompt à comparer atin qu'il prévienne et con: les méchants et que vous puissiez vous en préserver, qu'il soit de tous puisqu'il est un juste juge ; enfin tout ce qui existe de ;hez les hommes se trouvera aussi dans l'évêque, afin que le pasétant éloigné de tous les maux, puisse contraindre aussi ses les et les encourager par ses belles conversations pour qu'ils .t ses bonnes actions [13J, comme le Seigneur l'a dit dans les prophètes: le peuple sera comme le prêtre (i). mt que vous serviez d'exempleau peuple, comme le Messie vous exemple. Soyez donc aussi un bel exemple pour votre peuple, Seigneur a dit dans Ezéchiel (2) : Le Seigneur m'adressa la : et me dit : F ils de l'homme, parle aux fils de ton peuple et art lorsque j'amène le glaive sur un pays, les hommes de "égion choisissent l'an d'eux et en font un guetteur pour ■)oie le glaive venir dans le pays, qu'il sonne de la corne, et '.sse le peuple et que tous ceux gui ont des oreilles entendent : de la trompe; si quelqu'un ne prend pas garde, et que le ? arrive et l'atteigne, que son sang retombe sur lui, car il a du le son de ta trompe et il n'a pas pris garde, son sang tbera sur sa tête, et celui qui aura pris garde se réjouira. si le guetteur, voyant venir le glaive, ne sonne pas de la je et que le peuple ne se précautionne pas, mais que le glairive et ravisse une âme, celle-ci a étéprisepour ses péchés et ang sera imputé à ses mains (du guetteur). Or le glaive est ement, la trompe est l'Evangile, et le guetteur est l'êvêque prélar l'E Dsée, îv, 9. Les C. A. ajoutent ensuite un texte qui existe pareillement dans de s, Ignace aux Ephesiens, chap. i5. iïéch. xxxm. J

The text on this page is estimated to be only 16.46% accurate

CHAPITRE CINQUIÈME Doctrine au sujet du jugement. Il faut (i) donc, ô évêque, lorsque tu prêches, que tu annonces fortement le jugement, comme l'Evangile, parce que le Seigneur t'a dit aussi; Et toi, fils de l'homme, Je t'ai établi guetteur pour le peuple d'Israël afin que tu entendes la parole de ma bouche, que tu en tiennes compte et que lu l'annonces comme venant de moi ; et quand il est dit du pécheur; le pécheur mourra, si toi lu ne prêches pas et si tu ne dis pas comment le pécheur s'éloignera de son péché, le pécheur mourra dans son péché et je te demanderai raison de son sang; mais si tu as mis le pécheur en garde contre sa voie (perverse) et qu'il n'en tienne pas compte, le pécheur mourra dans son péché et tu auras innocenté ton âme. Ainsi donc puisque la faute de ceux qui pèchent sans le savoir retombe sur vous, prêchez et enseignez, réprimandez et menacez ouvertement aussi ceux qui se conduisent sans réprimande. Ne vous reprochez pas de dire et de répéter beaucoup les mêmes choses, car après un long enseignement et après avoir beaucoup écouté, il peut arriver qu'un homme rougis, fasse le bien et s'éloigne du mal . Car le Seigneur aussi a dit dans la loi : Ecoute Israël [14] et jusque maintenant on n'a pas écouté. Dans l'Evangile aussi il rappelle souvent et dit: Que quiconque a des oreilles pour entendre, entende, et ils n'ont pas entendu, pas même ceux qui croyaient entendre, parce qu'ils furent bientôt rejetés dans la perdition mauvaise (2) de l'hérésie et c'est contre eux qu'un jugement sera rendu. [Nous (3) ne croyons pas qu'il convienne], mes frères, qu'un homme, après être descendu dans l'eau (avoir été baptisé) fasse encore les œuvres abominables et impures des païens impies, car il est clair et évident pour tout le monde que quiconque fait le mal après son baptême () La Bible diffère beaucoup des C. A. col. 606. C. I 0 le texte de D. L. recommence ici (p. 16f. I) C. A., II, ch. vu.

The text on this page is estimated to be only 16.57% accurate

Pi'll ùi jà condamné à la géhenne du feu. Nous pensons (i) que blasphémeront a leur sujet (des hommes baptisés) [ou des parce que nous ne- nous mêlons plus et nous ne nous s plus avec eux, c'est surtout par le mensonge des païens ■es acquièrent la vérité, car il est écrit dans l'Evangile (2): mme est accusé de faire des œuvres d'iniquité, il 1 en, mais menteur, et c'est par hypocrisie qu'il tien Seigneur; aussi quand ceux-là auront été dévoilés et ri vertement avec vérité, l'évoque les rejettera(4), lui qu et sans hypocrisie. Mais si l'évêque lui-même n'a pas il trompe pour des avantages impurs ou pour des prés :eptés et épargne celui qui a méchamment péché < jurer dans l'Eglise ; l'évêque (5) qui agit ainsi souille a paroisse) devant Dieu et devant les hommes et de le ceux qui ont reçu (le baptême) qui sont encore jei iophytes) et devant les auditeurs (les catéchumènes); il | et les jeunes filles avec lui (6). Car (tous ceux-là) qu le débordement de l'impiété au milieu d'eux, hésite se conformeront à lui, se scandaliseront et seront si le vice, puis périront avec lui. ue si la pécheur voit un èvêque et des diacres purs d etout [15J le troupeau soit sans faute, d'abord il n'a à l'assemblée parce que cela viendra de (il en sera er a volonté; mais si c'est un arrogant et qu'il entre i dans l'église, il en sera empêché et sera réprimandé par i'il regarde ceux qui l'entourent et ne trouve d'occasion di A. ajoutent: • s'ils De changent pas leur manière d'agir » ; pui Jl.ch. z. :nes et juniores puellas perde! cum eo, p. L, p. 17.

The text on this page is estimated to be only 29.98% accurate

— 27 — scandale, en aucun d'eux, ni dans l'évêque ni dans ceux qui sont avec lui, il rougira et sortira tranquillement avec grande honte en pleurant et avec douleur de l'âme et ainsi le bercail restera pur. Après qu'il sera sorti il se repentira de son péché, pleurera, fera pénitence devant Dieu et aura espoir. Ensuite, lorsque tout le bercail verra ses gémissements et ses larmes, il sera rempli de crainte, parce qu'il saura et comprendra que quiconque pèche se perd. Ainsi, ô évoque, aie soin d'être pur dans tes actions et apprécie ta charge parce que tu es placé à l'image de Dieu tout puissant et tu tiens la place de Dieu tout puissant. Tu siègeras donc dans l'Eglise et tu enseigneras, comme ayant le pouvoir de juger ceux qui pèchent au nom de Dieu tout puissant, car c'est à vous, évêques, ■ qu'il est dit dans l'Évangile : Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel (i). (i) Mat th., xvm, 18. On remarquera que, dans tous les passages qui précèdent, il est exclusivement question des évêques, et non des prêtres, ce qui s'accorde bien avec le rôle prépondérant, et presque exclusif, de l'évêque dans les assemblées chrétiennes de l'antiquité. Les G. A. interpolent quelques mots ; en particulier donnent pouvoir aux évêques sur « les prêtres (Upî'wv), les rois, les princes » etc.j col. 6ia-6i3. Vient ensuite le ch. xn.

Bœfr'S.'**- "->*■" VÎT CHAPITRE SIXIÈME Des pécheurs et de ceux qui font pénitence. Juge donc, ô évêque, avec pouvoir, comme Dieu tout puissant, et reçois avec miséricorde ceux qui se repentent (i), comme Dieu tout puissant, réprimande, recherche et instruis, parce que le Seigneur Dieu a promis aussi avec serment la rémission à ceux qui ont péché, comme il Ta dit dans Ezéchiel : Et toi, fils de l'homme, dis à ceux d'Israël : vous avez dit : nos iniquités et nos péchés sont sur nous et nous pourrissons, sous eux, comment pouvons-nous donc vivre? — Dis leur : je vis (je jure), dit le Seigneur Adonaï, que je ne veux pas la mort du pécheur, mais que l'impie se détourne de son chemin et qu'il vive. Repentez-vous donc et détournez-vous de vos voies mauvaises, et vous ne mourrez pas, maison d'Israël (2). Il donne donc espoir ici à ceux qui pèchent que, lorsqu'ils se repentiront, ils trouveront le salut dans leur repentir, ils ne supprimeront pas leur espoir, ne demeureront pas dans leurs péchés et ne les augmenteront pas, mais qu'ils se repentent, qu'ils gémissent, qu'ils pleurent leurs péchés et qu'ils se convertissent de tout cœur. Que ceux (3) qui n'ont pas [16] péché demeurent sans péché, afin qu'eux aussi n'aient pas besoin de larmes, de gémissements, de souffrances et de pardon (4). Gomment sais-tu, ô homme pécheur, que tu auras encore assez de jours dans ce monde pour pouvoir te repentir, car tu ne sais pas quand aura lieu ta sortie de ce monde, de crainte que tu ne meures dans tes péchés et que tu n'aies pas de rémission, comme l'a dit David : Qui te confessera (ô Dieu) dans le schéol? (5). C'est pourquoi, quiconque épargne (a souci de) son âme, vit sans danger et demeure sans péché pour se conserver la justice (les mérites) qu'il avait auparavant. (1) D, L. a ici une lacune, cf. p. 19. (2) Ezéch., xxxiii, 11. (3) G. A. II, ch. xiii. (4) D. a lu : xXauOjxwv jea» aç, (5) Ps. vi, 6f i .1 A

- 29 Toi donc, évoque, juge d'abord avec ton pouvoir, puis, plus tard, reçois avec miséricorde et pitié pourvu qu'il témoigne se repentir, réprimande-le, punis-le, persuade-le et purifie-le, (i) selon la parole suivante de David : Ne livre pas à [la ruine] l'âme qui te confesse ; et dans Jérémie, il dit aussi au sujet de la pénitence de ceux qui pèchent : Est-ce que celui qui tombe ne se relèvera pas ? est-ce que celui qui se détourne ne se retournera pas ? Pourquoi mon peuple s'esl-il détourné d'une conversion impudente ? ils ont été pris dans leurs pensées et n'ont pas voulu se repentir et revenir. Ainsi reçois celui qui se repent lorsqu'il ne te reste pas le moindre doute. Ne te laisse pas détourner par ceux qui n'ont pas de miséricorde et qui disent : « il ne faut pas se souiller avec Ceux-là », car le Seigneur Dieu dit que les parents ne mourront pas pour les enfants ni les enfants pour les parents (2). Il dit encore dans Ezéchiel : La parole du Seigneur fut sur moi pour dire : fils de V homme, si la terre pèche contre moi et Jait V iniquité devant moi, f étendrai ma main sur elle, / en ferai disparaître tout morceau de pain, f y enverrai la famine et en Jeraï périr les hommes et les bestiaux ; et si on y trouve ces trois hommes : Noé, Daniel et Job, ceux-là par leur justice sauveront leurs âmes, dit le Seigneur Adonai (3). Le Livre montre donc avec évidence que si un juste se trouve avec un pécheur il ne périt pas avec lui ; mais chacun vit dans sa justice, bien que celui qui s'en retire en soit retiré lui-même par ses péchés. Il est encore dit dans la Sagesse : Chacun est lié et attaché par la corde de ses péchés (h). Chacun donc des fils du monde répondra pour ses propres péchés et personne ne sera lésé pour les péchés d'autrui (5). Judas ne nous a pas fait tort quand il priait avec nous (6), mais il a péri seul. Dans l'arche aussi, Noé et ses deux fils qui vécurent (de la vie de la grâce) furent bénis (7), tandis (i)C. A. IF> chv xiv. (2) Cf. IV Rois, xiv, 6. (3) Ezéch., xiv, i3. (4) Prov., v, 22. (5) D. L., après une lacune, recommence ici (p. 19). (6) L'auteur se donne bien ici comme parlant au nom des apôtres. Les C. A. ajoutent d'autres exemples et en particulier celui de Simon le Magicien, qui, en voulant voler dans l'air, tomba et se tua (col. 620). Du reste les divergences entre D. et C. A. sont devenues si nombreuses que nous ne pouvons plus signaler que les phg importantes . (7) QarcaNoe duo filii ejus salvati et benedicti sunt. D. L., p. 19.

The text on this page is estimated to be only 20.47% accurate

— 30 — que Cham, l'autre fils [17], ne fut pas béni, mais sa progéniture fut maudite ; les animaux qui entrèrent en sortirent aussi. Il n'est donc pas nécessaire que vous obéissiez à ceux qui veulent la mort, haïssent leurs frères (i), aiment tes fautes et sont prêts à tuer sous un prétexte quelconque (2), mais aidez les malades, les hommes en danger et les pécheurs pour les délivrer de la mort sans (tenir compte de) la dureté du cœur, du langage et de la peu d'hommes. Il ne te convient pas en effet, ô évêque, puisque tu têtes, d'obéir à la queue, c'est-à-dire au mondain, à l'homme leur qui veut la perte d'autrui, mais occupe-toi seulement du rôle du Seigneur Dieu. Pour ne pas laisser croire aux hommes périssent ou sont attachés par les péchés des autres, coupe leur vaine pensée. Le Seigneur notre Dieu a encore dit dans Ez Le Seigneur me parla et dit : 6 hommes, pourquoi vous la parabole suivante dans la terre d'Israël : nos pères mangés de la chair, et les dents de leurs enfants sont émoussées. Je vis, dit le Seigneur Adonaf, (je jure) qu'il n'y aura personne pour répéter ce proverbe dans Israël, parce que les âmes m'appartiennent ; comme l'âme du père m'appartient de même l'âme de son fils ; c'est l'âme du pécheur qui m'importe. Et si un homme est juste, s'il fait le droit et le bien, s'il ne se pas sur les montagnes, s'il ne lève pas ses yeux vers les idoles qui sont dans Israël, s'il ne souille pas la femme prochain, et ne s'approche pas d'une femme qui a ses règles, ne viole personne, rend le gage qu'il a reçu de son dé, s'il donne un vêtement à celui qui est nu, s'il ne donne pas d'argent à usure, et s'il n'en reçoit pas avec iniquité, s'il sa main de l'iniquité et juge avec justice entre un homme prochain, s'il suit mes lois, s'il garde mes jugements et serve, celui-là est juste et il vivra, dit le Seigneur Adonaf. Mais s'il engendre un fils méchant qui verse le sang, l'iniquité, et ne marche pas dans la voie de son père juste, mange sur les hauteurs, souille la femme de son prochain, au pauvre et au malheureux, vole, ne rend pas le gage reçu, lève les yeux vers les idoles, commet l'iniquité, pn (1) Nod ergo oportet his, qui parati sunt ad mortem, et odii sunt (si D. L. {1) D. L. ajoute : alius enim pro olio Dan morietur. Item, C. A.-D. I ajoutent ; sed secundum Domini Dei nostri voluntatem et praeceptum, p

— 31 — argent à usure et en reçoit avec iniquité, celui-là ne vivra pas, mais, parce qu'il a commis toute cette iniquité, il mourra, et son sang sera sur lui. Si (un homme) engendre un fils qui verra tous les péchés commis par son père, craindra et n'en fera pas autant, [18] ne mangera pas sur les hauteurs, ne lèvera pas les yeux vers les idoles qui sont dans Israël, ne souillera pas la femme de son prochain, ne nuira à personne, ne prendra pas le gage, ne commettra pas de rapine, donnera son pain à Vajfamé, et un habit à celui qui est nu, retirera sa main de l'iniquité, ne recevra pas d'usure ni de gains injustes, Jera la justice et suivra mes lois, celui-là ne mourra pas pour l'iniquité de son père, mais vivra . |J Quant à son père, quia opprimé et volé' fit qui n'a pas fait de bien à mon peuple, il mourra dans son iniquité. Vous dites : Pourquoi le fils ne porte-t-il pas l'iniquité de son père ? — Parce que le fils a /ait la justice et les miséricordes, [■ parce qu'il a gardé et observé tous mes préceptes, il vivra ; c'est Y âme du pécheur qui mourra . Le fils n'expiera pas les péchés de son père, ni le père les péchés de son fils, la justice du juste iera sur lui et F iniquité de l'impie sera sur lui. — Si V impie se détourne de toutes les impiétés qu'il a commises, garde tous mes commandements et fiait le jugement et la justice, il vivra et ne \ mourra. pas, toute l'iniquité qu'il a commise ne lui sera pas imputée, il vivra dans la justice qu'il a faite ; car je ne veux pas la mort du pécheur, dit le Seigneur Adonaï, mais quiconque se détournera de sa voie mauvaise, vivra. Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité selon toutes les impiétés que commettaient les impies, toute la justice qu'il \afaite ne lui sera pas imputée, mais il mourra dans l'iniquité qu'il a commise et dans les péchés qu'il a faits. — On a dit que la voie du Seigneur n'est pas droite ; écoutez-moi, Israël : ma voie est droite, mais les vôtres ne le sont pas ; si le juste se détourne de \sa justice et commet l'iniquité, il mourra dans l'iniquité qu'il a commise ; et si l'impie se détourne de son impiété, et j ait le jugement et la justice, il délivre son âme, parce qu'il s'est détourné d toute l'iniquité qu'il commettait, il vivra et ne mourra pas. Les \h aélites disent : la voie du Seigneur n'est pas droite : ma voie ei droite, ô Israël, mais les vôtres ne le sont pas. C'est pourquoi /< jugerai chacun de vous selon ses voies, dit le Seigneur Adonaï; r)entez-vous et détournez-vous de toute voire impiété et de votre

The text on this page is estimated to be only 16.07% accurate

- 3¹ :élé, afin, que tout cela ne vous cause pas de pénibles
lour•ejetex et éloignes toute l'iniquité que vous avez commise, jus un cœur
nouveau et un esprit nouveau et vous ne z pas, à Israël, parce que je ne veux
pas la mort du pélit le Seigneur [19] Adonaî, mais convertissez-vous et).
/oyez (a), mes fils chéris et aimés, combien les miséricordes leur notre Dieu
sont grandes (3), ainsi que sa bonté et son à notre égard: il demande de se
repentir à ceux quiont péché. Yeux, en beaucoup d'endroits et ne laisse pas
placeà l'opinion mes au cœur dur qui veulent juger et décréter sans
misérيرهjeter complètement ceux qui ont péché (4), comme s'il n'y ; de
pénitence pour eux. Dieu n'était pas ainsi, mais il apisi les pécheurs à la
pénitence et il leur donne espoir. Quant [ui n'ont pas péché, il enseigne et
leur dit : Ne pensée pas s portons les péchés des autres ou que nous y
participons. donc simplement et avec joie ceux qui se repentent, car ;rit
dans le prophète aU sujet de la pénitence (5) : Et toi, dis aux fils de mon
peuple : la justice du juste ne le a pas le jour où il péchera, et l'impiété de
timpie ne a pas le jour oà il se repentira de son iniquité, le juste pas vivre le
jour oà il pèche. Et quand je dis au juste ', et que, confiant dans sa justice, il
commet l'iniquité, justice ne lui sera pas comptée, mais il mourra dans lé
qu'il a commise. Et quand je dis à l'impie : ta mourtort, s'il se détourne de
son péché et fait ce qui est bien s'il rend le gage qu'il a reçu, s' il restitue ce
qu'il a pris, les ordres et les préceptes de vie pour ne pas commettre té, il
vivra et ne mourra pas, et tous les péchés qu'il a ne lui seront pas imputés; il
a fait ce quiest bien et juste, h., xvm. Les C- A. développent un peu plus tes
considérations pr puis abrègent le texte d'Ezècbiel. Dès le v. 7, le texte de
D. diffère ni 1 texte de la Pschito imprimé à Mossoul . .. Il, CD. IV. te,
filioli, dilectiooem nostram et quooiodo mîseHcors est Dominas D L, p. =4.
>. ajoute ici : vocatis ad picnientiam bonam spem habere fcr.it, et qui 1 it
non eos suspicori, p. 34. En revanche la suite est écourtée : sed D ed et eos
qui peccaverunt, tanqusoi participes portare aliorum peca [autem]
pœnitenles suscipi et gratulari jubet. Simililer autem per «1 îetsm de pœni...
— Vient alors une tacane daja D. L. h., ixxm, 15-30. Ce texte manque dans
les C. A.

- 33 — il vivra. Et lesjils de ton peuple disent : la voie da Seigneur Adonaï n'est pas droite ; réponds-leur : ce sont vos voies qui ne sont pas droites. Si le juste quitte sa justice et commet l'iniquité , il mourra dans son iniquité, et si l'impie revient de son impiété, s'il fait ce qui est bien et juste, il vivra. Il vous faut donc, ô évoques, d'après les saints livres, juger avec pitié et miséricorde ceux qui pèchent. Car si tu abandonnes (i) celui qui marche le long* de la rive d'un fleuve et qui va tomber, tu le pousses et tu le jettes dans le fleuve et tu as commis un meurtre. Mais si un homme tombe sur le bord d'un fleuve et se trouve près de périr, tu lui tendras aussitôt la main et le retireras pour qu'il ne périsse pas complètement. Tu agiras ainsi, afin que ton peuple sache et comprenne et que le pécheur ne périsse pas complètement . Quand (2) tu verras le pécheur, fâche-toi [20] contre lui et fais-le conduire dehors. Quand il sort dehors, qu'on lui fasse des reproches (3), qu'on l'interroge et qu'on le maintienne en dehors de l'église, puis que l'on entre et que l'on intercède pour lui, parce que notre Sauveur a intercédé aussi près de son père pour les pécheurs, comme il est écrit dans l'Evangile (4) : Mes frères, ils ne savent pas ce qu'ils font ni ce qu'ils disent, mais, si c'est possible, pardonne-leur. Alors, ô évêque, fais-le entrer, et demande-lui s'il se repent s'il est digne d'être reçu dans l'église, impose-lui des jours de jeûne d'après son péché, deux semaines ou trois, ou cinq, ou sept, [puis laisse-le aller ; après lui avoir donné les réprimandes et les enseignements convenables, reprends-le et dis-lui d'être humble, de prier et de supplier durant les jours de son jeûne pour devenir digne de la rémission des péchés, comme il est écrit dans la Genèse : tu as péché, cesse (de pécher); que ta pénitence soit sur toi (fais pénitence) et tu domineras sur lui (le péché) (5). Le Seigneur dit aussi à Marie, sœur de Moïse, quand elle eut parlé contre Moïse, puis qu'elle se repentit et fut jugée digne de pardon : Si son père lui avait craché à la figure, n'en rougirait-elle pas ? qu'on la sépare sept \jours en dehors du camp, puisqu'elle rentre (6). Il faut donc que (1) Au lieu de x&psuat;, mot grec inconnu, ou pourrait peut-être lire dans les G. A. comme en D. x^o"Pflv **8t» « tu envoies promener ». (a) G. A. II, ch. xvi. (3) Les C. A. écrivent : ■ que les diacres lui fassent des reproches », ce qui ît mieux. (4) Cf. Luc, xxiii, 34. (i) Gen., iv, 7. Cette traduction est très intéressante. (6) Nombres, xii, 14. LA D1DASCALIB. — 3

The text on this page is estimated to be only 16.78% accurate

— 34 ssiez ainsi à ceux qui se repentent de leurs péchés, que vous
\ez sortir de l'église selon la grandeur de leurs fautes, puis is les receviez,
comme des pères miséricordieux, ne (i) l'èvêque lui-même cause du
scandale, comment pour'élever et rechercher les péchés de quelqu'un, ou le
réprimaolui commander par ses mains (de lui-même) ? Carâ cause de pisie
ou des présents reçus, ou lui ou les diacres dont l'esprit s pur (a) ne pourront
pas combattre en faveur de l'évoque, îdront en effet de s'entendre dire par
un homme arrogant cette icrite dans l'Évangile (3) : Quoi? ta voisin paille
dans l'œil frère et ta n'aperçois pas la poutre gui est dans ton œil? -ite,
rejette d'abord lapoutre de ton œil, et alors ta t'occul'arracher la paille de
Fœil de ton frère. Comme l'évêque acres craignent d'entendre la parole du
Seigneur de la bouche ieur, ou de la bouche d'un homme arrogant — car
celui-ci pas que c'est un péché si quelqu'un parle contre l'èvêque [21] ce cas,
11 est scandalisé ; de plus celui qui a péché n'a pas sa faine et enfin il ne
s'épargne pas (il n'en est pas à un péché6' ■ pour toutes les causes de crainte
qu'a l'évêque, il fait sem-, s ne pas connaître celui qui a péché, il passe
devant lui sans er ni le réprimander ; ainsi lorsque Satan s'est implanté dans
omine aussi sur d'autres; plaise à Dieu que cela n'arrive pas! ipeau ne peut
plus être ramené dans la voie droite, car 1 s'y trouvera beaucoup de
pêcheurs, le mal ira en croissant, ne les pêcheurs ne seront ni blâmes ni
réprimandés, ce sera ut le monde une excitation au péché et la parole
(suivante) omplie (4) : Ma maison est appelée une maison de prière et : ave
s fait une caverne de voleurs . Mais si l'évêque ne se, devant ceux qui
pèchent, s'il les réprimande et les blâme, ■end, instruit et punit le pécheur, il
inspirera aussi crainte et aux autres. Il faut que l'évêquearrête.par son
enseignement, lés et la mort, qu'il exhortée la justice, qu'il conduise aux
actions par ses instructions et sa doctrine, qu'il loue et prône us préparés et
promis par Dieu dans la vie éternelle, qu'il e la colère future du jugement de
Dieu par la menace du feu nextinguible et insupportable. A., II, ch. xvii. eut
y avoir ici une lacune, te mot diacre semble devoir être répété deux h vi,4i.

The text on this page is estimated to be only 28.50% accurate

— 35 — L'évêque connaîtra bien l'effet de la volonté de Dieu, qui ne méprise personne, car notre Sauveur a dit (i) : Voyez à ne mépriser personne de ces petits qui croient en moi (2) ; il aura donc souci de tout le monde, de ceux qui n'ont pas péché pour qu'ils demeurent exempts de péché tels qu'ils le sont, et de ceux qui ont péché pour qu'ils se repentent et pour leur donner le pardon des péchés, comme il est écrit dans Isaïe : Le Seigneur dit (S): Délie tout lien d'ini* quité et coupe toutes les entraves de violence et d'oppression. (1) Matth., xvm, 10. (2) C. A., H, ch. xviii. (3) Isaïe, lvih, 6. • Il ■"■'\$. * > 4 'i *. 1 v J i

m~ CHAPITRE SEPTIÈME Sur les évêques. Enseigne donc, ô évêque, réprimande et délie par la rémission. Sache que tu tiens la place de Dieu tout-puissant et que tu as pouvoir de remettre les péchés, car c'est à vous, évoques, qu'il a été dit: Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que vous délierez sera délié (1). Ayant donc le pouvoir de délier, connais-toi toi-même, ainsi que ta conduite et tes actions [22] dans cette habitation, afin qu'elles soient dignes de ta situation. Il n'est aucun homme qui soit sans péché, car il est écrit:// n'est pas d'homme exempt de souillure, quand même il n'aurait vécu qu'un jour dans le monde (2). C'est pourquoi la vie et les mœurs des justes et des premiers pères ont été écrites, afin que Ton sache que dans chacun d'eux se trouve au moins un petit péché, et que le Seigneur Dieu est seul sans péché, comme il le dit dans David : Car tu seras justifié par tes paroles, et tu seras absous par tes jugements (3). La faible souillure des justes nous est une joie, une consolation et un espoir : nous aussi, si nous péchons, un peu, nous avons l'espoir de la rémission. Il n'y a donc pas d'homme sans péchés, mais toi, autant que tu le peux, tâche de n'être pris en rien, aie souci de tout le monde, afin que personne ne soit scandalisé et ne périsse à cause de toi. Car le fils du peuple (le mondain) n'a souci que de lui, et toi tu as charge (1) Matth., xvi, 19. (2) Job., xiv, 4, dans les Septante. (3) Cf. Matth., xii, 37.

•f - 37 de toat le monde. Le poids que tu portes est très lourd, car il sera beaucoup réclamé à celui auquel le Seigneur aura beaucoup donné, Comme tu as charge de tout le monde, sois donc vigilant, car il est écrit que le Seigneur dit à Moïse : Toi et Aaron vous porterez les péchés du sacerdoce (1) ; comme donc tu dois rendre raison pour beaucoup, aie souci de tout le monde, pour conserver ceux qui sont sains; quant à ceux qui ont péché, instruis-les, réprimande-les, punis-les, allège-les par la rémission . Quand celui qui a péché se repent et pleure, reçois-le, et, tout le peuple priant pour lui, place ta main sur lui, et permets-lui d'être dans l'église. Quant aux dormeurs et aux relâchés, retourne-les, éveille-les, fortifie-les, interroge-les, guéris-les. Car tu sais quelle sera ta récompense si tu agis ainsi, et quel danger te menace si tu agis autrement. Car le Seigneur parle ainsi dans Ezéchiel des évêques qui négligent leur "peuple (2) : La parole du Seigneur me fut adressée pour dire : Fils de l'homme 9 prophétise sur les pasteurs d'Israël et dis-leur : Ainsi parle le Seigneur Adonai : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se nourrissent eux-mêmes et les pasteurs ne nourrissent pas mon troupeau ; vous mangez le lait, vous vous revêtez de la laine, vous tuez celui qui est gras, et vous ne paisez pas le troupeau ; vous ne guérissez pas le malade, vous ne fortifiez pas le faible, vous ne rattachez pas le brisé, vous ne ramenez pas Ferrant [23], vous ne cherchez pas ce qui est perdu, mais vous subjuguiez (mes brebis) par la violence; elles furent dispersées faute de pasteur et devinrent la proie de tous les animaux du désert. Mes brebis furent dispersées et errantes sur toutes les montagnes élevées et sur toutes les hautes collines ; mes brebis ont été dispersées sur toute la face de la terre et il n'y avait personne pour les chercher et les commander. A cause de cela, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur Adonai : Parce que mes brebis sont devenues un butin et une proie pour toutes les bêtes du désert, faute de pasteur ; parce que les pasteurs n'ont pas cherché les brebis mais se sont nourris eux-mêmes, sans nourrir leur troupeau, à cause de cela, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur : Voici ce qu'° dit le Seigneur Adonai : Voilà que je (viens) contre les pasteurs et je redemanderai mon troupeau à leurs mains, et j'em(Nombres, xviii, 1. (Ezéch., xxxiv.

The text on this page is estimated to be only 24.63% accurate

-38 pécherai qu'ils ne paissent à l'avenir mon troupeau et que les pasteurs ne se paissent eux-mêmes ; j'arracherai mon troupeau de leurs mains, et il ne leur servira plus de nourriture ; parce que voici ce que dit le Seigneur Adonai : Voilà que moi-même je chercherai mes brebis et je les visiterai comme un berger visite son troupeau au jour de l'orage, en se tenant au milieu de lui. De même, je visiterai (i) mes brebis et les rassemblerai de tous les pays où elles sont dispersées, dans un jour de nuage et d'obscurité, je les ferai sortir des peuples et les rassemblerai des pays, et les ferai monter dans leur terre, je serai paître sur les montagnes d'Israël et dans tous les lieux déserts du pays, je les ferai paître dans un pâturage bon et gras, et dans les montagnes élevées d'Israël sera la splendeur de leur beauté ; elles se reposeront là dans une bonne habitation, et elles paîtront dans un pâturage gras sur les montagnes d'Israël. C'est moi qui attrairai mes brebis et qui les renverrai, dit le Seigneur Adonai ; ce qui était perdu, je le chercherai ; ce qui était égaré, je le ramènerai ; ce qui était brisé, je le lierai ; ce qui était faible, je le fortifierai ; ce qui était gras et fort, je le conserverai et je les ferai paître selon la justice. Et vous, mes brebis, troupeau de mon bercail, voici ce que dit le Seigneur Adonai : Voilà que je distinguerai entre brebis et brebis, et entre béliers et béliers. Ne vous suffit-il pas de brouter au gras pâturage, et vous foulez aux pieds le reste de vos pâturages, et mes brebis boivent l'eau que vous avez foulée aux pieds. A cause de cela, voici ce que dit le Seigneur Adonai : Voilà que je distinguerai entre brebis et brebis et entre celles qui sont malades, parce que vous les repoussiez de vos côtés et de vos épaules, et vous frappiez de vos cornes toutes celles qui sont malades jusqu'à ce que vous les dispersiez au dehors. Et moi je sauverai mes brebis, et elles ne seront plus une proie [24] ; je jugerai entre brebis et brebis ; j'établirai sur elles un pasteur, et il les fera paître, David mon serviteur sera leur chef au milieu d'elles. Moi, le Seigneur, j'ai parlé, et je leur établirai une alliance de paix, je ferai périr les animaux nuisibles de la terre, elles habiteront avec confiance dans le désert, et dormiront dans les forêts ; je leur donnerai une bénédiction autour de ma montagne, je ferai descendre la pluie dans son temps, (ce) sera une pluie de bénédiction ; les (i) D. L. recommence ici, p. aS.

V^{iv} — 39 va* arbres de la campagne donneront leurs Jruits ; la terre donnera ses produits; elles habiteront leur pays avec confiance et sauront que je suis le Seigneur quand /aurai brisé les liens de leur joug et que je les aurai délivrées de la main de leurs oppresseurs ; elles ne seront plus livrées en proie aux nations et les bêtes fauves ne les dévoreront plus, mais elles habiteront avec confiance et il ny aura plus personne qui les épouvante. Je leur ferai pousser un\e plante de paix (/), pour qu'elles ne soient plus peu nombreuses et abandonnées sur la terre ; elles ne subiront plus V outrage des nations et sauront que moi, le Seigneur, leur Dieu, je suis avec eux ; elles sont mon peuple de la maison d'Israël, dit le Seigneur Adonaï, et vous, mes brebis, troupeau de mon ber~ cail, vous êtes les hommes, et moi je suis votre Dieu, dit le Seigneur Adonaï. Ecoutez (2) donc, ô évoques^ et écoutez, laïques, ce que dit le Seigneur : Je jugerai entre le béliet et le béliet, entre la brebis et la brebis9 c'est-à-dire entre l'évêque et l'évêque, entre le laïque et le laïque (3) ; que le laïque (4) aime le laïque, qu'il aime aussi l'évêque et qu'il l'honore, qu'il le révère comme un père, un seigneur et un Dieu, après le Dieu tout-puissant ; car c'est à l'évêque qu'il a été dit par les apôtres : Qui vous écoute m'écoute et qui vous méprise me méprise ainsi que celui qui m'a envoyé (5). L'évêque (6) aimera aussi les laïques comme des enfants, il les fera grandir et les réchauffera du zèle de son amour, comme (on le fait) des œufs pour qu'il en sorte des poussins, ou bien il les soignera et les fera grandir comme des poussins, pour les amener à la taille des oiseaux * Enseigne donc et instruis tout homme, et si quelqu'un mérite une réprimande, réprimande-le et punis-le, mais pour le ramener, et non pour le perdre. Instruis-les en vue de la pénitence, les affermissant pour que tu diriges et purifies leurs voies, et que tu affermisses la conduite de leur vie en ce monde . Garde soigneusement celui qui s'est conservé sain, c'est-à-dire qui est affermi dans la foi, conduis tout le peuple en paix [25] . Fortifie le faible, c'est-à-dire fortifie par • • •' i/VI • M" m % • • * (1) Lire : « daschelomo ». (a) G. A., II, ch. xix. (3) D. L. ajoute : et laïdum contra episcopum. Il faut lire ensuite avec certains mss. des G. A. (col. 634. n° 10) , to; Tzats'pa, to; xuptev, à; àp/ups'a ôscD. (4) G. A. II, ch. xx. (5) Luc, x, 16. (6) Ici commence une lacune en D. L.

— 40 — ton enseignement celui qui est tenté ; guéris le malade, c'est-à-dire guéris par renseignement celui qui est malade par l'hésitation de sa foi ; lie ce qui est brisé, c'est-à-dire lie par une prière de pénitence celui qui est blessé, ou frappé, ou brisé par ses péchés, ou boiteux dans le chemin de la justice,; guéris-le, relève-le de ses péchés et reconforte-le, montre-lui qu'il a de l'espoir. Lie (sa blessure), guéris-le, et fais-le entrer dans l'église. Convertis l'égaré, c'est-à-dire : ne laisse pas dehors celui qui a été chassé pour ses péchés et qui est sorti dehors en punition, mais enseigne-le, instruis-le, ramène-le et reçois-le dans ton troupeau, c'est-à-dire dans le peuple de l'Eglise. Recherche celui qui est perdu, c'est-à-dire n'abandonne pas à une perdition complète celui qui a perdu l'espoir sous la multitude de ses péchés et s'est abandonné à la perdition, de crainte qu'il ne s'endorme dans un mépris et une négligence excessives et n'oublie sa propre vie dans la profondeur de son sommeil, puis ne s'éloigne et ne s'écarte du troupeau, qui est l'Eglise, pour tomber dans la perdition : quand il sera hors de l'habitation [le parc, l'Eglise] et s'éloignera du troupeau, les loups le mangeront tandis qu'il errera, et il périra entièrement. Mais toi recherche-le, instruis-le, endoctrine-le et ramène-le. Commande-lui et fortifie-le pour qu'il s'éveille, apprends-lui qu'il a de l'espoir. Arrache de leur esprit, pour qu'ils ne le disent pas et ne le pensent pas, ce qui a été dit plus haut, que nos iniquités et nos péchés sont sur nous, nous y avons pourri, comment donc pourrions-nous vivre (i) ? Il ne leur convient pas de dire ou de penser cela, ni de s'imaginer que l'espoir leur est supprimé à cause de la multitude de leurs péchés, mais ils doivent savoir que les miséricordes de Dieu sont grandes, lui qui, par serments et avec bonne volonté, a promis la rémission aux pécheurs. Si donc un homme pèche et ne connaît pas les livres, s'il n'a pas confiance dans la patience et la miséricorde de Dieu, s'il ne connaît pas la loi de la rémission et de la pénitence, il périt à cause de son ignorance même . Toi donc, comme un pasteur compatissant, plein d'amour et de tendresse, qui a souci de son troupeau, fais des recherches, compte [ton] troupeau, cherche la (brebis) perdue, comme l'a dit le Seigneur Dieu, Jésus le Messie, notre maître et notre bon Sauveur : [26] Laisse les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes et va chercher l'unique qui est perdue, et quand tu Vas trouvée, porte-la sur tes épaules en te réjouissant } parce que tu as trouvé (i) Ezéchiel, xxxm, 10.

Tjr. — 41 — celle qui était perdue; amène-la et réunis-la au troupeau (i). Obéis toi aussi, ô évoque, recherche celui qui a péri, dirige celui qui erre, ramène celui qui s'éloigne, car lu as le pouvoir (2) de remettre les péchés à celui qui est tombé, puisque tu as revêtu la personne du Messie; aussi notre Seigneur lui-même dit à celui qui a péché: Tes péchés te sont remis ta foi Va sauvé, va en paix (3) ; or la paix est l'Eglise de tranquillité (4) et de repos dans laquelle il introduisait ceux qu'il délivrait de leurs péchés, pleins de santé et sans tache, avec un bon espoir, attentifs aux travaux fatigants et pénibles. Comme un médecin sage et compatissant, il guérissait tout le monde, et surtout

— 42 — F? 'V' I*-- * de l'Eglise et, comme de méchants animaux, le dévorent. Celui qui abandonne l'Eglise ira, à cause de ta dureté, chez les païens, ou se plongera dans les hérésies, il s'éloignera complètement et abandonnera [27] l'Eglise et l'espérance de Dieu. Tu seras responsable de sa perte, parce que tu étais prompt à chasser et à rejeter les pécheurs, et tu ne voulais pas les recevoir quand ils se repentaient et se convertissaient ; tu es tombé sous la condamnation du Verbe de Dieu quia dit: Leurs pieds courent vers le mal. et sont prompts pour répandre le sang ; les meurtrissures et la douleur sont dans leurs voies ; ils ne connurent pas le chemin de la paix (i). Le chemin de la paix est notre Sauveur qui a dit : Remettez les péchés aux pécheurs afin que vospéchés vous soient aussi remis; donnez et il vous sera donné (2); c'est-à-dire : remettez les péchés afin que vous obteniez aussi la rémission . Il nous enseigna aussi d'être toujours constants dans la prière et de dire : Remets-nous nos péchés, comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensés ; si donc tu ne les remets pas à ceux qui ont péché, comment recevras-tu la rémission ? ta bouche n'est-elle pas contre toi, et tu te condamnes toi-même quand tu dis c< je les remets » et que tu ne les remets pas, mais que tu fais mourir. Car celui qui chasse quelqu'un de l'Eglise sans miséricorde ne fait pas autre chose que le tuer méchamment et verser son sang sans miséricorde. Si un juste est mis à mort injustement par le glaive de quelqu'un, il sera reçu en paix près de Dieu, (tandis que) celui qui chasse un homme de l'Eglise et ne le reçoit plus le tue méchamment et iniquement d'un meurtre éternel. Dieu donnera comme nourriture au cruel feu éternel celui qui chasse (le pécheur) de l'Eglise sans tenir compte des miséricordes de Dieu, sans se rappeler sa bonté envers les pénitents, et sans prendre exemple sur le Messie ni regarder les hommes qui se sont repentis de la multitude de leurs fautes et en ont obtenu le pardon. Il te faut donc (3), ô évêque, avoir devant les yeux les choses passées pour être ainsi apte et pour apprendre par elles la guérison des âmes et (leur) enseignement ainsi que la réprimande et la prière de ceux qui se repentent et qui ont besoin d'être priés (4). Quand ta (i) Prov., i, 16, et Rom., m, 15-17. . (2) Luc, Ti, 37, 38. (3) G. A. II, chap. xxn. (4) O porte t autem te, o episcopo, ante oculos habere et ea, quæ prsecesserunt, simul ad scientiam sanitatis adhibere ad eos, qui corripiendi sunt et obtrectandh D. 1j., p. 3i.

— 43 — juges les hommes, applique- toi avec vigilance et avec grande recherche à suivre la volonté de Dieu ; comme il a fait, il faut que vous fassiez aussi dans vos jugements. Ecoutez donc à ce sujet, ô évoques, un exemple convenable et utile : Il est écrit dans le quatrième livre des royaumes (des Rois) et aussi dans le second livre « des paroles des jours (i) » que dans ces jours-là (a) régna Manassé [28] à l'âge de douze ans; il régna cinquante (cinq) ans à Jérusalem et le nom de sa mère était Aphiba (Apsiba). Il fit le mal devant le Seigneur, selon les abominations des peuples que le Seigneur avait détruits devant les fils d'Israël, et il se pervertit, et il rebâtit les hauts lieux qu'Ezéchias, son père, avait détruits» Il éleva des statues à Baal, et fit des impuretés comme en avait faites Achab, roi d'Israël; il fit des autels à toute la milice du ciel, il adora toutes les forces des deux et bâtit des autels aux démons dans la maison du Seigneur, dont le Seigneur avait dit : « Dans la maison du Seigneur, à Jérusalem, je placerai mon nom ». Manassé fit des autels et dit: « Mon nom sera éternel ». // bâtit des autels à toute l'armée du ciel dans les deux cours de la maison du Seigneur et il fit passer ses enfants dans le feu dans la vallée de Ben-Henoum (3) ; il consultait les devins, usait de magie, Jaisait des divinations, des incantations et des oracles ; il augmenta le mal qu'il faisait devant le Seigneur, comme pour l'irriter, et plaça dans la maison du Seigneur une statue fondue et une idole impure qu'il fit ; le Seigneur avait dit (de cette maison) à David et à Salomon, son fils: m Dans cette maison et dans Jérusalem que j'ai choisie de toutes les tribus d'Israël, je placerai mon nom pour toujours ; je ne recommencerai plus à enlever mon pied de la terre d'Israël, que j'ai donnée à leurs pères, pourvu qu'ils observent tout ce que je leur ai ordonné, selon tous les préceptes que leur donna mon serviteur Moïse ». Ils n'écoutèrent pas et Manassé les trompa pour faire le mal devant

(i) C'est la traduction du nom hébreu des Paralipomènes. (a) IV Rois, chap. xxi-xxn. II. Paralip., ch. xxxm et Prière de Manassé. (3) G. A. porte : èv repavai év ovo'[/aTt . kCotelier ne sait comment expliquer TejSxval et ne se préoccupe pas de gy ovop.au (Cf. Migne, P. G., t. I, col. 643, note 45). Mais si nous remarquons que le manuscrit du Vatican porte e*y -je j3avè ivvo'jx (voir II Parai., xxxm, 6. éd. Swete), on admettra facilement que les quatre mots des G. A. n'en sont qu'une altération et doivent se traduire par : a Dans la vallée du fils (des fils) d'Henom ». — Le texte de D. est le plus correct. D. L. porte : in gae-Banaemon, p. 3a.

The text on this page is estimated to be only 24.92% accurate

— 44 les yeux du Seigneur, selon les œuvres de ces nations que le Seigneur jît périr devant les fils d'Israël. Et le Seigneur parla à Manassé et à son peuple par le moyen de ses serviteurs les prophètes et il dit : Parce que Manassé, roi de Jada, a fait ces mauvaises impuretés que commirent avant lui les Amorrhéens, et parce qu'il fit aussi pécher Jada à l'occasion de ses idoles, voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël ; Voilà que j'amène sur Jérusalem et sur Juda des maux tels que les oreilles de quiconque en entendra le récit tinteront. J'étendrai sur Jérusalem la mesure de Samarie et le poids de la maison d'Achab. Je briserai Jérusalem comme est brisé un vase d'eau quand il est incliné et qu'il tombe sur lui-même. Je livrerai le reste de mon héritage (i) à la dévastation, et dans la main de leurs ennemis ; ils seront une proie et un butin pour tous ceux qui les haussent, parce qu'ils firent le mal devant mes yeux et me mirent en colère depuis le jour où j'ai fait sortir leurs pères d'Égypte et jusque maintenant. Manassé versa aussi beaucoup de sang innocent au point de remplir Jérusalem de cadavres d'une limite à l'autre, à cause de ses péchés. Il fit encore pécher Juda pour faire le mal devant le Seigneur, et le Seigneur amena sur eux les grands d'Assur; ils prirent Manassé, l'enchaînèrent, le chargèrent de liens, le conduisirent à Babylone et l'enfermèrent en prison tout lié de chaînes de fer; on lui donnait du pain de son avec mesure et de l'eau mêlée de vinaigre en petite quantité afin qu'il restât en oie et en souffrance. Il souffrait beaucoup, et dans sa grande angoisse, il chercha le visage du Seigneur, son Dieu, s'humilia grandement devant le Dieu de ses pères, pria devant le Seigneur Dieu et dit : (Prière de Manassé) Seigneur Dieu de mes pères, Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de leur juste race, toi qui fis le ciel et la terre avec tous leurs ornements, qui ceignis la mer et la fondas par l'ordre de ton Verbe, toi qui as fermé l'abîme et tu as scellé de ton nom terrible et louable ; tout {être te) redoute et craint devant ta force, car l'éclat de ta gloire est insoutenable, aucun homme ne peut résister à ta colère et à ton indignation contre les pécheurs. Les miséricordes de tes promesses sont sans fin et sans mesure, parce que tu es le Seigneur patient et miséricordieux et plein de grâces, qui as du regret de la méchanceté (i) loi commence une lacune en D. L., p. 33. 1

— 45 — des hommes. . Et toi, Seigneur, par un décret de ta bonté, tu as promis le pardon à ceux qui se repentent de leurs péchés, dans la multitude de tes miséricordes tu as placé la pénitence pour le salut des pécheurs. Toi donc, Seigneur Dieu des justes, ce n'est pas pour les justes que tu as placé la pénitence — pour Abraham, Isaac et Jacob, qui ne péchèrent pas contre toi — mais tu as placé la pénitence pour moi, pécheur, parce que mes péchés sont plus nombreux que le sable de la mer. Je n'ai plus la respiration (la force) de lever la tête à cause de la multitude de mes iniquités. Et maintenant, Seigneur, je suis affligé avec justice, je suis frappé comme je le mérite, je suis attaché et courbé sous la multitude des chaînes de fer, de sorte que je ne puis lever la tête, mais je ne suis pas digne non plus de lever les yeux, de regarder et de voir la hauteur des cieux, à cause de l'étendue du tort de mes iniquités, car j'ai fait le mal devant toi, j'ai fâché ta colère, j'ai élevé des idoles, j'ai augmenté les impiétés, et maintenant voilà que je courbe les genoux de mon cœur [30] devant toi en priant ta bonté. J'ai péché, Seigneur, j'ai péché, et parce que je connais mes péchés et que je suis prosterné devant toi, pardonne-moi, Seigneur, et ne me perds pas avec mes iniquités, ne te fâche pas pour toujours contre moi et ne me conserve pas mes maux, ne me condamne pas et ne me jette pas dans les lieux * / inévitables de la terre, car tu es le Dieu des pénitents ; montre-moi aussi, Seigneur, ta bonté (1), car tu me sauves, bien que je n'en sois pas digne, selon la grandeur de tes miséricordes ; aussi je te louerai toujours et tous les jours de ma vie, car toutes les puissances du ciel te louent et te chantent dans les siècles des siècles. Et le Seigneur entendit la voix de Manassé, il en eut pitié ; une flamme de feu tomba sur lui, tous les fers qui le couvraient furent dissous et brisés et Dieu délivra Manassé de ses souffrances et le ramena à Jérusalem à la tête de son royaume, et Manassé reconnut le Seigneur et dit. Il est le seul Seigneur Dieu, et il servit le Seigneur seul de tout son cœur, de toute son âme, tous les jours de sa vie. Il fut réputé juste et s'endormit avec ses pères et son fils régna après lui. Vous avez entendu, fils chéris, comment Manassé servit méchamment et malheureusement les idoles et tua les justes ; et quand il se repentit, Dieu lui pardonna. Bien (2) qu'il n'y ait pas de péché pire () D. L. recommence ici, p. 33 : indignum me salvum facies, etc. (cf G. A. II, chap. xxiji.

— 46 — que l'idolâtrie, il y a néanmoins place pour la pénitence. Mais si quelqu'un se dit : il m'arrivera du bien en marchant dans la volonté perverse de mon cœur, voici ce que dit le Seigneur : J'étendrai ma main sur lui (i) et il passera en histoire et en proverbe, car lorsque A mon, fils de Manassé, eut le dessein de transgresser la loi, il dit (2): Mon père fit beaucoup de mal dans sa jeunesse et se repentit dans sa vieillesse; moi aussi je me conduirai selon tous les désirs de mon âme et à la fin je me tournerai vers le Seigneur. Il fit le mal devant le Seigneur et régna seulement deux ans (3) parce que le Seigneur le fit périr vite de (son) bon pays. Prenez donc (4) garde, vous qui n'avez pas de foi (5), afin qu'aucun de vous n'affermisse dans son cœur la pensée d'Amon et ne périsse vite et facilement. En conséquence (6), ô évêque, conserve, autant que tu le peux, ceux qui n'ont pas péché pour qu'ils demeurent sans pécher; guéris et reçois ceux qui se repentent du péché. Si tu ne reçois pas celui qui fait pénitence, parce que tu es sans miséricorde, tu pêches contre le Seigneur Dieu [31] parce que tu n'obéis pas à notre Seigneur et à notre Dieu pour faire comme il a fait avec la pécheresse que les prêtres amenèrent devant lui, puis ils remirent le jugement entre ses mains et s'en allèrent; mais lui qui scrute les cœurs, lui demanda et lui dit : Est-ce que les prêtres font condamnée, ma fille? — Elle lui dit: Non, Seigneur. — Et il lui répondit: Va, je ne te condamnerai pas non plus(i). — Prenez donc exemple sur lui, ô évêques, sur notre Sauveur, notre roi et notre Dieu, et conformez-vous à lui pour être paisibles, humbles, humains et miséricordieux, pacifiques, exempts de colère pour enseigner, reconforter, recevoir et persuader. Vous ne serez pas irascibles et querelleurs, vous ne serez pas dédaigneux, ni hautains, ni arrogants. (1) Le passage précédent diffère en D. L. (p. 34) : Si quis autem ex apparatione peccat, remissionem non habet, sicut scriptum est (Cf. Ezech., xiv, 9) : Si autem dixeris in corde tuo ; sancta mihi erunt, quia ambulabo in réversione cordis mei. Et «xtendam manura meam super ipsum... (2) Cf. IV Rois, xxi, 19, suiv. et II Parai., xxxm, 21, suiv. (3) Etregnavit annos duodecem (sic) gulus. D. L., p. 35. xai éêaaiXEuasv Itti fûo ao'va. C. A., col. 65a. Le traducteur de D. L. a dû regarder £60 comme une abrévia* tion de SW^txa. (4) C. A. II, chap. xxiv. (5) Laici, D. L. et Aa?xei,C~- A. (6) Similiter,D. L. et dp.otu;, C. A. (7) €f* Jean, vin, 3 et 10-11.

CHAPITRE HUITIÈME Avis aux évêques sur leur conduite.

Vous n'aimerez pas le vin et ne vous enivrerez pas. Vous ne serez pas orgueilleux, ni délicats, ni dépensiers sans raison. Vous vous servirez des dons de Dieu comme ne vous appartenant pas ; vous êtes établis les bons dispensateurs de Dieu qui demandera compte à vos mains de l'administration qu'il vous a confiée (i). Contentez- vous, pour la nourriture et l'habillement, de ce qui suffit et de ce qui est nécessaire ; ne vous servez pas des oblations en dehors de ce qui convient, comme si c'étaient des biens étrangers, mais avec mesure. Vous ne vous délecterez pas et ne vous réjouirez pas des biens qui entrent à l'Eglise, car la nourriture et l'habit suffisent au travailleur. Gouvernez (2) donc bien tout ce qui est donné et ce qui entre à l'Eglise, comme de bons économes de Dieu selon l'ordre, pour les orphelins et les veuves, pour ceux qui ont besoin et pour les étrangers; sachant que Dieu, qui vous a donné cette charge d'économe, en demandera compte à vos mains . Partagez donc et donnez à tous ceux qui ont besoin, et vous, mangez et vivez de ce qu'on apporte à l'Eglise; ne consommez pas tout à vous seuls, mais associez-vous ceux qui ont besoin, et vous serez sans scandale devant Dieu, car Dieu réprimande les évêques qui se servent avec avarice et seuls [32] de ce qui entre à l'Eglise et ne s'associent pas les pauvres; il dit : vous mangez le lait et vous vous revêtez de laine (3) . Il est nécessaire que les évêques se nourrissent de ce qui entre à l'Eglise, mais sans le dévorer, car il est écrit : vous ne museler ez pas le bœuf qui foule {le blé)\). Comme donc le bœuf qui travaille dans l'aire sans muselière peut manger, mais pas tout, ainsi vous, qui travaillez (1) Non ut alienis, sed sic ut propriis his, quæ a Deo dantur, u tentes, moderatores sicut bonos dispensatores Dei, qui incipiet rationem ab ea, quæ in vobis est, dispensatione exigere. D. L., p. 36. Vient alors une lacune en D. L. (2) G. A. II, chap. xxv. (3) Ezech., jcxxiv, 3. (4) Deut., xxv, 4.

The text on this page is estimated to be only 18.17% accurate

- 48 re qui est l'Église de Dieu, vous vous nourrirez de l'Église es Lévites qui servaient dans le tabernacle de l'alliance, qui ut l'image de l'Eglise, comme son nom l'indique, car l'arche e présageait l'Église. .évites, qui servaient au tabernacle, se nourrissaient sans mpêchement, avec leurs femmes, leurs fils et leurs filles, de ait apporté en présent a Dieu par tout le peuple, des offranportions, des prémices, des dîmes, des sacrifices, des oblales sacrifices pacifiques; car leur office était le seul service nacle ; aussi ils ne reçurent aucun héritage terrestre parmi its d'Israël, car l'héritage de Lèvi et de sa tribu est les ; du peuple . uissi aujourd'hui* ô évêques, vous êtes prêtres de votre peuvites au service du tabernacle de Dieu qui est la sainte Église le. Vous vous tenez fidèlement devant le Seigneur Dieu. s donc, pourvotre peuple, prêtres, prophètes, chefs, conduc*ois, intermédiaires entre Dieu et ses fidèles ; vous avez reçu >e, vous êtes ses hérauts et ses prédicateurs, vous connaissez s et les paroles de Dieu, vous êtes témoins de sa volonté, •tez les péchés de tout le peuple et vous répondez pour tous . sz entendn comment une parole (divine) vous menace durevous méprisez et n'annoncez pas la volonté de Dieu ; vous in grand danger de perdition, si vous ne l'annoncez pas à uple. Vous êtes aussi ceux auxquels Dieu a promis une récompense qui ne vous manquera pas et ne vous sera pas et un honneur inénarrable dans la gloire, si vous servez tabernacle de Dieu, l'Église catholique. Comme donc vous i poids de tout le monde, [33] ainsi il vous faut recevoir i tout votre peuple le service de la nourriture, du vêtement très choses nécessaires; à l'aide de ces dons qui vous sont ar le peuple qui dépend de vous, il vous faut nourrir les diaveuves, les orphelins, les indigents et les étrangers. ut donc, ô èvêque, comme un intendant fidèle, avoir soin de .onde ; comme tu portes les péchés de tous ceux qui sont nain, en conséquence, plus que tout le monde, tu seras iar Dieu. Tu es l'imitateur du Messie, et comme il a porté s de nous tous, ainsi il te faut aussi porter les péchés de t qui sont sous ta main ; car il est écrit dans Isaïe au sujet Sauveur (i) : Nous avons ou qu'il n'avait pas de splen

— 49 —

deur ni de beauté, mais son visage était méprisé et humilié parmi les hommes. C'est un homme de souffrance, qui sait supporter les maladies. Comme son visage (sa personne) était caché, il a été méprisé et n'a pas été réputé à nos yeux. Il a porté nos péchés, il est mort pour nous et nous V avons réputé un homme, frappé, malade et humble; il a été frappé à cause de nos péchés et a été malade à cause de nos iniquités, nous avons été guéris par ses coups. Il dit encore (i) : // supporta les péchés de beaucoup et fut livré à cause de leur iniquité. Dans David, dans tous les prophètes et aussi dans l'Évangile, notre Seigneur prie pour nos péchés, lorsque lui-même est sans péché; aussi, de même que le Messie vous sert de modèle, servez de modèle au peuple qui est sous vos mains : de même qu'il a pris les péchés, prenez aussi les péchés du peuple. Ne croyez pas, en effet, que la charge de Tépiscopat est légère et facile ; aussi, de même que vous avez reçu la charge de tous, de même les fruits que vous tirez de tout le peuple vous serviront pour toutes les choses dont vous aurez besoin et nourriront les indigents, comme des hommes qui rendent compte au vérificateur, lequel ne peut se tromper ni être trompé. Dès que vous tenez la place de l'évêque, il convient que vous soyez nourris de la charge de l'épiscopat comme les prêtres, les Lévites et les diacres qui servent devant Dieu, comme il est écrit dans le livre des Nombres (2) : Le Seigneur parla avec Aaron et dit : Toi, tes enfants et la maison de ton père, [34] vous porterez les péchés du sanctuaire; prends près de toi tes frères, les fils de ton père, la tribu de Lévi, ils s'adjoindront à toi et te serviront toi et les enfants ; vous servirez devant cette arche d alliance; cependant les fils de Lévi ne s'approcheront pas des ustensiles du Saint et de l'autel, de crainte qu'ils ne meurent eux et vous, mais ils vous aideront, prendront la garde du tabernacle de l'alliance, selon tout le service du tabernacle. Un étranger ne s'approchera pas de toi. Vous prendrez les gardes du tabernacle et de l'autel et il n'y aura pas de colère contre les enfants d'Israël. Voilà que j'ai pris nos frères, les fils de Lévi, a" entre les enfants d'Israël; ils sont un résent offert au Seigneur pour garder le tabernacle de l'aiance. Toi et tes enfants gardez votre prêtrise pour tout le sériee de l'autel et de l'intérieur près des portes, faites votre serce ^omme une chose attachée à votre sacerdoce ; l'étranger qui (>) sale, lui, 12. (2) '. ombres, xyin. LA D1DASCALIE. — 4

- 50 — s'approchera mourra de mort. Le Seigneur parla avec Aaron et dit : Voilà que je vous ai établis les gardiens des prémices de tout ce qui me sera sanctifié par les enfants d'Israël, je vous les ai données en charge (en récompense), et à tes fils après toi (comme une) loi éternelle. Cela vous appartiendra de tout don sanctifié, de leurs fruits, de leurs oblations, de tous leurs sacrifices, de toutes leurs fautes et de tous leurs péchés ; toutes les offrandes seront pour toi et pour tes enfants. Vous les mangerez dans le Saint; tout mâle en mangera, toi et tes enfants ; la partie réservée sera pour toi. Voici quels seront les prémices de leurs présents : sur toutes les oblations des fils d'Israël, je te les ai données et à tes fils et à tes filles avec toi,(d'une)loi éternelle quiconque est pur dans ta maison en mangera; toutes les prémices de V huile et toutes les prémices du vin et du froment, tout ce qu'ils donneront au Seigneur t'appartiendra; quiconque est pur dans ta maison en mangera. Tout Vanathème [le vœu] des fils d'Israël sera pour toi. Quiconque ouvre (le premier) la matrice de toute chair, tout ce qu'ils offrent au Seigneur, depuis les hommes jusqu'aux animaux, sera pour toi. Cependant les premiers nés des hommes seront rachetés. Quant aux premiers nés des animaux— ceux qui ne sont pas purs ? seront offerts — leur rachat, à partir d'un mois et au-dessus, sera du prix de cinq sicles au sanctuaire, ce qui fait vingt sicles d'argent ; [35] cependant tu ne rachèteras pas (tu ne laisseras pas racheter) les premiers nés des taureaux, des brebis et des chèvres; ils sont consacrés, tu répandras leur sang devant l'autel et leur graisse montera comme un présent d'agréable odeur au Seigneur ; leur chair sera pure pour toi, l'extrémité du côté consacré et l'épaule droite seront pour toi. Je t'ai donné à toi, à tes fils et à tes filles, par un droit perpétuel, toutes les prémices du sanctuaire que les fils d'Israël offrent au Seigneur. C'est un pacte éternel devant le Seigneur pour toi et pour tes enfants après toi. Le Seigneur parla avec Aaron et dit : Tu ne posséderas pas dans leur pays (des Israélites) et tu n'auras pas de part avec eux, parce que je suis ta part et ton héritage, parmi les enfants d'Israël. Voilà que j'ai donné aux fils de Lévi comme héritage toutes les dîmes des fils d'Israël en échange de leur service dans le tabernacle de l'alliance. Et les (enfants) d'Israël n'approcheront plus du tabernacle de l'alliance, pour ne pas commettre un péché mortel-, mais les Lévites feront le service du tabernacle d'al-\

! — 51 — liance et prendront leurs péchés. C'est une loi éternelle dans leurs générations. Ils n'auront pas d'héritage parmi les enfants d'Israël parce que j'ai donné aux Lévites en héritage les dîmes des fils d'Israël, toutes les oblations qu'ils offrent au Seigneur. Aussi je leur ai dit : Vous n'aurez pas d'héritage parmi les fils d'Israël., Le Seigneur parla à Moïse et lui dit : Parle aux lévites et dis-leur : Quand vous recevez des fils d'Israël les dîmes que je vous ai données en héritage, prélevez-en encore une offrande pour le Seigneur, la dîme des dîmes, et elle vous sera comptée comme votre oblation, comme le blé de l'aire ou comme l'oblation du pressoir. C'est ainsi que vous ferez vous aussi une oblation au Seigneur de toutes vos dîmes que vous recevez de tous] les fils d'Israël. Et vous en donnerez une offrande au Seigneur, j à Aaron le prêtre. De tous vos dons vous ferez une offrande au. Seigneur, des prémices (vous réserverez) la partie qui lui est consacrée. Et dis-leur : Quand vous offrez les prémices, on (les) comptera aux Lévites comme l'offrande de l'aire et comme l'offrande du pressoir. Et ils la mangeront partout, chacun dans sa maison ; car c'est là votre récompense pour le service que vous faites dans le tabernacle de l'alliance et vous ne commettrez pas de péché à ce sujet quand vous aurez réservé les prémices. Mais vous ne toucherez pas les choses saintes des fils d'Israël, pour ne pas mourir (i). (i) Ce texte est écourté et maltraité par les C. A. ; aussi Gotelier a pu écrire que la phrase des G. A. abonde en incohérences. Migne, P. G., I, col. 663, note 73.

The text on this page is estimated to be only 14.85% accurate

[36] CHAPITRE NEUVIÈME Exhortation au peuple afin qu'il honore l'èoeque. Ecoulez donc tous ceci, laïques, église choisie de Dieu; car le premier peuple (le peuple juif) fut appelé Eglise, mais vous (vous êtes appelés) église catholique (i), sainte et accomplie, sacerdoce royal, foule sainte, peuple (adopté) en héritage (a), grande église, épouse ornée pour le Seigneur Dieu. Tout ce qui a été dit auparavant, écoute-le aussi maintenant, réserve les offrandes, les dîmes et les prémices pour le Messie, véritable grand prêtre, et pour ses ministres, (surtout) les dîmes de vie (salutaires], lui dont le commencement du nom est la dizaine (3); écoute, Eglise catholique de Dieu, qui as échappé aux dix plaies, qui as reçu les dix commandements, qui as appris la loi et as gardé la fol ; tu as cru dans le yod, dans le commencement du nom et tu es affermie par la plénitude de sa gloire (4). Au lieu des sacrifices d'alors, offre maintenant des prières, des requêtes et des actions de grâce. Au lieu des prémices, des dîmes, des oblations et des dons, (sont) maintenant les offrandes offertes au Seigneur Dieu par les évêques qui sont vos princes des prêtres. Les prêtres et les Lévites sont maintenant les vieillards, les diacres, les veuves et les orphelins (5). Le Lévite et le prince des prêtres (6) est l'évêque ; il est le ministre du verbe et le médiateur, il est encore pour vous un docteur {:) D. L. recommence ici, p. 36. (a) I, Pierre n, 9. (3) Le iota grec {comme le yod syriaque) commencement du nom de N- S., exprime le chiffre dix. — Decumie salularis inîtiom omnis decuma. 1». L. (4) Il faut donc, arec deux manuscrits de Vienne (Mîgue.P. G. I, col. 663) rétablir ainsi le texte primitif ; xal -riv wjmv ju u.i6tia1 a, xii -rny irîoTtv «wfarr,*i»"i, Xîi tni rb iôita émp iatii ipY_A ovoitart; 'Jiwù, nuntri'jxuts, x«l Im tîi TiXiiùati tm So'w; a&roû iiTTipî-jujvn . — Fîdeoi tenuîsli, quee decimam cognovisti et in id jot» credidisti in initia nominis et in finem in gluriam ejui ronfirmata es.D. L-, p. 37. (5) Les C. A. ajoutent ici : les lecteurs, les chantres, les portiers, etc. — Qui lune erant Levitee modo sunt diacones, pnesbyteri, vidoœ et orfani. D. L. p. 3j. (6) C. A. Il, chap. xivi .

- 83 — et un père après Dieu. Il vous a engendrés par l'eau, il est votre chef et votre guide, il est un roi puissant qui vous conduit en place du Tout-puissant (i). Honorez-le comme Dieu parce que l'évêque tient pour vous la place de Dieu tout-puissant. — Le diacre a la place du Messie, et vous l'aimerez. Vous honorerez la diaconesse à la place du Saint Esprit (2). Les vieillards vous représenteront les apôtres. Les veuves et les orphelins seront regardés comme l'autel. Comme (3) donc il n'était pas permis à l'étranger, c'est-à-dire à celui qui n'était pas lévite, de s'approcher de l'autel, ou d'offrir quelque chose sans le grand prêtre, vous, de même, vous ne ferez rien sans l'évêque. Si quelqu'un faisait quelque chose sans l'évêque, il le ferait vainement, car ce ne lui serait pas réputé comme un travail. [37] Il ne convient pas en effet que Ton fasse quelque chose en dehors du prince des prêtres (4). Portez donc vos présents à l'évêque (5) ou par vous mêmes, ou par l'entremise des diacres, et, quand il les aura reçus, il les partagera avec justice, car l'évêque connaît les indigents, gouverne tout le monde et donne à chacun ce qui lui convient, afin qu'un homme ne reçoive pas plusieurs fois le même jour ou la même semaine, tandis qu'un autre ne recevrait pas même un peu. Le prêtre économe de Dieu (6), se conduira très bien avec celui qu'il sait être indigent, comme c'est requis. Ceux (7) qui convoquent les veuves aux agapes (8) convoqueront plus souvent celles qu'ils savent être plus indigentes, (et si quelques-uns font des présents aux veuves, ils enverront plus à celle qui en a besoin) (9). La part du pasteur lui sera réservée et partagée, selon (i) *Media tor vestcr est, hic est rex vester potens, hic est magister et post Deuni per aquam regenerans pater vester*. D. L., p. 37. (2) Les C. A. interpolent ici dans un sens Arien et Macédonien. V. Migne P. G. I, col. 667, note 84. — Notons que l'assimilation des femmes au Saint Esprit semble avoir une origine asiatique. Car le mot syriaque Roukho, qui signifie esprit, étant du genre féminin, le nom du Saint-Esprit était féminin et par une conséquence toute naturelle le Saint-Esprit lui-même était personnifié par une femme. (3) G. A. II, chap. xxvii. (4) Absque sacerdotem. D. L., p. 38. (5) *Sacerdoti*. D. L. *tw imaxomo g>ç ip/upet*. C. A. (6) C'est l'évêque, d'après ce qui précède. — *Horum aliquem tribulari cognoscit sacerdos magis; sicut dispensatur, Deus facit et cum ipso, sicut decet*, D. L., p. 38. I r) C. A. II, ch. xx vi 11. I J) Le mot syriaque signifie : repas offerts en l'honneur des morts. — *His iterum qu agapam desiderant facere et petunt aniculas*. D. L. p. 38. Toî; ef; à-yotTïYiv, t5t 1

tioxfo. C. A.,col. 672. I)) Cette parenthèse manque en D. L. et C. A. Elle a pu tomber dans un texte

'X: ar homoiotéleutie, car les deux membres de phrase grecs devaient se terminer par ⁶(i.w£Tc«>aav comme ils se terminent tous deux en syriaque par neschadar, (1) In agapis et erogationibus, D. L. p. 38. (2) Unicuique praesbyterorum. D. L. âfcaaTY} t£>v TCpeaftaTtôav . C. A. (3) Ici commence une lacune en D. L, {4) Les Ç. A. portent : iv t\$ Upû à-nowjxaTt. _*•.

■g:M - 55 — tiennent devant (servent) leurs idoles ridicules, combien plus vous — qui croyez le certain et le clair en vérité, qui êtes attachés à une espérance non trompeuse, qui attendez le roi de gloire éternel qui ne passe pas et ne périt pas — ne devez-vous pas honorer le Seigneur Dieu dans ceux qui sont à votre tête ! Regardez donc l'évêque comme la bouche de Dieu (1), car si Aaron, pour avoir expliqué à Pharaon les préceptes donnés par Moïse, fut appelé prophète, comme le Seigneur le dit à Moïse : Voici que je f ai placé Dieu de Pharaon, et Aaron ton frère sera ton prophète (2) ; pourquoi, vous, ne réputeriez vous pas comme prophètes et n'adoreriez- vous pas comme Dieu ceux qui sont troisièmes [c'est-à-dire intermédiaires] du Verbe? Maintenant (3) Aaron pour nous, c'est le diacre; et Moïse, c'est Tévôque ; si donc Moïse fut appelé Dieu par le Seigneur, l'évoque sera aussi honoré par vous comme un Dieu et le diacre comme un prophète. C'est pourquoi, pour faire honneur à l'évoque, annoncez lui tout ce que vous faites et ce sera terminé par lui. Si (4) tu connais un homme très affligé et que l'évêque ne le connaisse pas, annonce-le lui; tu ne feras rien sans lui, comme à sa honte, afin de ne pas lui attirer d'opprobres, comme s'il méprisait les indigents. Celui qui, par paroles ou par actions, répand un mauvais bruit sur l'évêque, pêche contre Dieu tout puissant. Si un homme parle mal contre un diacre, [39] par parole, ou par action, il blesse le Christ. A ce sujet, il est écrit dans la loi : Tu ne méprise pas tes dieux et tu ne parleras pas mal contre le chef de ton peuple (5). Que personne ne pense que le Seigneur parlait des idoles de pierre, mais il appelait dieux, ceux qui sont à votre tête. Moïse (6) dit aussi dans le livre des Nombres, quand le peuple murmura contre lui et contre Aaron : Ce n'est pas contre nous que vous murmurez, mais contre le Seigneur Dieu (7) . Notre Sauveur dit aussi : Qui vous méprise me méprise et celui qui m'a envoyé (8). Quelle faible espérance resterait-il à celui qui dit du mal de l'évêque et du diacre? car si un homme appelle un laïque insensé ou Raca [inintelligent, (1) G. A. II, chap. xix. (2) Exode, vu, 1. (3) C. A. II, ch. xxx. (4) C. A. II, chap. xxxi. (5) Exode, xxviii, 28. (6) C. A. II, chap. xxxviii. (7) Exode, xvi, 8. (8) Luc, x, 16.

The text on this page is estimated to be only 15.58% accurate

1 Ho vaÎD] il est passible (du jugement) de l'assemblée, comme l'un ix qui résistent au Messie parce qu'il a appelé vide son frère equet habile le Messie qui n'est pas viUe, mais plein, ou parce appelé insensé celui dans lequel habite le Saint Esprit de Dieu pli dans toute science, comme s'il était insensé par (le fait de) t qui habite en lui (i). onc un homme disant l'une de ces choses contre un laïque sous une telle condamnation, que sera-ce si quelqu'un ose contre le diacre ou contre l'évêque par l'intermédiaire duquel fous donne le Saint-Esprit, par le moyen duquel vous apprenez be, vous connaissez Dieu et êtes connus de lui ; par lui vous giiés, par lui vous devenez fils de lumière, par lui le Seigneur, e baptême, par l'imposition des mains épiscopales, témoigne acun de vous et fait entendre sa voix sainte qui dit : tu es mon e t'ai engendré aujourd'hui (a). Aussi, ô homme, connais tes es, par les mains desquels tu es fils de Dieu, et la main droite st ta mère ; aime celui qui, après Dieu, est ton père et ta mère (3), liconque méprise son père ou sa mère mourra. Vénérez donc les ies, qui vous délivrent des péchés, qui, par l'eau, vous engendrent iveau, qui vous remplissent du saint Esprit, qui von s nourrissent erbe, comme du lait, qui vous élèvent dans la doctrine, qui vous ient par l'enseignement, qui vous firent participer k l'Eucharistie : de Dieu (4), et, comme cohéritiers, à la promesse de Dieu; révés, [40! rendez-leur toutes sortes d'honneurs, car ils reçurent de le pouvoir de vie et de mort, non pas pour juger les pécheurset ndamnerau feu éternel, en retranchant et rejetant ceux qui sont mnês — car plaise à Dieu que cela n'arrive pas .' — mais pour jir, afin qu'ils vivent, ceux qui se convertissent et se repentent, seront (5) vos chefs; vous les regarderez comme des rois et vous cadrez en réalité les mêmes honueurs qu'aux rois , vous devez urrir avec ceux qui les accompagnent. Car il est écrit dans le er livre des royaumes (rots) que Samuel dit toutes les paroles ngneur au peuple qui lui demanda un roi ; il lui dit : Voici la ■. A. II, ch. hm, elte phrase est devenue dans les C. A. : t îû.ĩTo; àîniixvrn; &**, WÛ; tj« au i/;ĩfio-.'!i; iisvs'ycj; Jtotiiohma:. :. A. II, ch. ĩxĩĩ.

v: » -57 loi du roi qui régnera sur vous; il prendra vos fils et les placera sur ses chars, il en fera des coureurs devant lui, il se fera des chiliarques et des centurions, ils moissonneront sa moisson et vendangeront sa vendange (i), ils fabriqueront les pièces de ses chars. Il prendra vos Jilles pour tisser et servir dans sa maison. Il prendra vos champs, vos vignes et vos bons oliviers et les donnera à ses serviteurs. Il prendra la dîme de vos grains et de voire vendange et la donnera à ses eunuques. Il prendra et décimera vos serviteurs, vos servantes, vos bons troupeaux de gros bétail et vos ânes. Il prendra la dîme de vos troupeaux de petit bétail et vous serez ses serviteurs (2). Il en est de même de l'évêque. Si donc le roi qui régnait sur tout ce nombreux peuple — comme il est écrit dans Osée : le peuple des fils d'Israël était nombreux comme le sable sur le rivage de la mer qui ne peut être mesuré ni compté (3) — en proportion du nombre du peuple, prenait, dans ce peuple, les serviteurs dont il avait besoin; de même l'évêque prendra dans le peuple ceux qu'il pense et sait convenir à lui et à sa charge, il se fera des vieillards, ses conseillers et ses assesseurs (4), ainsi que des diacres et des sous-diacres autant qu'il en aura besoin pour le service de sa maison. Que pouvons-nous dire de plus ? Le roi qui porte la couronne ne règne que sur le corps, son pouvoir de lier et de délier ne s'étend qu'au corps ; tandis que l'évêque règne sur l'âme et sur le corps pour lier et délier sur la terre d'un pouvoir céleste; car un grand pouvoir du ciel, un pouvoir tout-puissant lui est donné. [41] Aimez l'évêque comme un père, craignez-le comme un roi et honorez-le comme un Dieu (5). (Portez-lui) pour lui faire honneur, vos fruits et le travail de vos mains afin qu'il vous bénisse. Donnez-lui vos prémices, vos dîmes, vos offrandes et vos présents, il doit s'en nourrir et aussi distribuer aux indigents, à chacun selon son besoin . Ainsi ton présent sera acceptable devant le Seigneur ton Dieu en odeur de paix dans les hauteurs du ciel devant le Seigneur ton Dieu; 'il te bénira et augmentera pour toi les biens de sa promesse, car il est (1) D. L. recommence ici, p. 39. (9) I Rois, vi it, 10. 3) Osée, 1, 10. i) Dans les G. A. ce te sont plus des ministres que l'Yvêque prélève dans le p îple, mais des tributs : rcpo; ^taTpccpTiV auroû ts xat tcûv oiw oûtû> xXtipixôw. (c >1. 681). (5) On croira très volontiers que la didascalie a été écrite par un évêque.

VÎT.".'? '•.-'" « T. ■- 58 — écrit dans la Sagesse : Toute âme simple sera bénie, et la bénédiction sera sur la tête de celui qui donne (i). Aussi (2) travaille constamment, peine et fais une offrande; car le Seigneur a allégé votre charge, il a délié les nœuds des liens et enlevé le joug que vous portiez, ainsi que le Deutéronome (3), selon la grandeur de sa miséricorde, comme il est écrit dans Isaïe : A ceux qui étaient dans les fers il a dit : sortez (4) ; et encore: pour délivrer les prisonniers de leurs chaînes (5). Et il dit dans David : il n'a pas méprisé les enchaînés (6) ; il dit encore dans l'Evangile : Venez près de moi, vous qui êtes fatigués et qui portez de lourds fardeaux et je vous consolerais ; prenez mon joug, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour vos âmes, car mon joug est doux et mon fardeau est léger (7). Le Seigneur, par un don de sa bonté, vous a donc délivrés, tranquillisés et ramenés à la joie pour ne plus être liés dans les sacrifices, les offrandes, les péchés, les vœux, les présents, les sacrifices, les holocaustes (8), les chômages (fêtes), les pains de proposition, la garde des lieux, et aussi les dîmes, les prémices, les offrandes, les dons et les présents, car il fallait, de toute nécessité, donner tout cela; mais vous ne serez pas liés part* tout cela, car il vous faut savoir la parole du Seigneur qui a dit : Si votre justice ne l'emporte pas sur celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume du ciel (9). De même votre justice l'emportera sur les dîmes, les prémices et les offrandes de ceux-là, lorsque vous ferez comme il est écrit : Vends tout ce qui t'appartient et donne aux pauvres (10). Fais donc ainsi, et garde le commandement par le moyen de l'évêque (qui est) prêtre et intermédiaire envers le Seigneur Dieu. [42] Il t'est ordonné de donner et c'est à lui de dispenser. Ne demande pas de comptes à l'évêque et n'observe pas comment il gouverne et gère son économe, ni quand il donne, à qui, où, en bien, en mal, ou avecjus(1) Prov.fxi, a5. (a) G. A. II, chap. xxxv. (3) C'est-à-dire les pratiques rituelles juives. — Secundam dationem legis D.L., p. 41. (4) Isaïe, xux, 9. (5) Isale, jxii, 7. (6) PS. LXVIII, 34. (7) Matth., xi, 28. (8) Ici commence une lacune en D. L., p. 41. (9) Matth., vt ao. ♦ (10) Matth., xix, ai«

» «h * * ■ T ■ ^V ••'''v, ■T'-. -V^ff - 59 — tice. C'est le Seigneur Dieu qui lui en demandera compte, lui qui lui a confié cette charge et Ta jugé digne du sacerdoce d'une semblable place. Pour (i) que tu ne surveilles pas l'évoque et ne lui demandes pas de comptes, pour que tu n'en dises pas de mal, que tu ne résistes pas à Dieu et que tu n'offenses pas le Seigneur, aie toujours devant les yeux ce qui t'est dit dans Jérémie : Est-ce que la boue dit au potier : Tu ne travailles pas et tu n'as pas de mains? comme celui qui dit à son père 4t à sa mère': pourquoi m' as-tu engendré (2) ? Travaille et peine avec confiance dans la maison de Dieu, aie toujours écrite et placée dans ton cœur et présentée ta mémoire la parole salutare de la nouvelle loi : comme le dit le Seigneur : Tu aimeras le Seigneur Dieu de toute ton âme et de toute ta force (3). Votre force, c'est les biens de ce monde. Vous n'aimerez pas seulement le Seigneur avec les lèvres, comme ce peuple dont il dit en lui faisant des reproches : Ce peuple m'honore avec les lèvres, mais son cœur est très loin de moi (4) ; mais toi, aime et honore le Seigneur de toute ta force. Sois fidèle à apporter toujours tes présents; ne t'éloigne pas de l'Eglise. Quand tu as reçu l'Eucharistie du présent(5), jette ce que tu as à la main (ce dont tu disposes) afin de t'associer aux étrangers, car cela est ramassé pour l'évoque, comme pour tous les étrangers . Ainsi, autant que tu le peux, aie soin de donner, car le Seigneur a dit dans la loi : Tu n'apparaîtras pas devant moi les mains vides (6). Fais de bonnes actions et tu f acquiers un trésor éternel dans le ciel où la mite ne détruit pas et où les voleurs ne volent pas (7). Tandis que tu agiras ainsi, tu ne jugeras pas ton évêque, ni ton compagnon, parce que c'est pour vous, laïques, qu'il a été dit : Vous nejugerez pas, pour ne pas être jugés (8); si donc (9) tu juges ton frère et le condamnes, tu crois que ton frère est coupable, et c'est toi-même que tu condamnes, car tu seras jugé avec les pécheur». ■ •wl •>

« ■%■ i : (— 60 C'est aux évoques qu'il est permis de juger, car c'est à eux qu'il est dit : Soyez de bons dispensateurs (1). Il faut donc que l'évêque, [43] comme celui qui éprouve l'argent, sépare les mauvais d'avec les bons; qu'il repousse et rejette ceux qui sont complètement mauvais ; mais qu'il laisse dans le creuset ceux qui sont endurcis ou défaillants, pour quelque cause que ce soit. Il n'est pas permis au laïque de juger son prochain, ni de se charger d'une charge qui ne lui appartient pas; or le poids de cette charge n'est pas pour les laïques, mais pour les évoques. Ainsi, toi qui es laïque, ne te charge pas de liens, laisse donc le jugement dans la main de ceux qui rendent un décret à ce sujet. Pour toi, aie souci de vivre en paix avec tout le monde, aime tes membres, les fils de ton peuple, parce que le Seigneur a dit : Aime ton prochain comme toi-même (2). (1) I Pierre, iv, 10. (2) Matth., xiz, 19.

CHAPITRE DIXIÈME [Des faux frères] . S'il se trouve des faux frères qui, par l'envie et la jalousie de l'adversaire : de Satan qui opère en eux, portent une accusation fausse ou même vraie, contre un de leurs frères, qu'ils sachent que par de tels procédés, en attaquant un homme et blasphémant contre lui, on est fils de colère, or Dieu n'habite pas avec la colère car elle vient de Satan. C'est par le moyen de ces faux frères qu'il ne laisse jamais la paix à l'Eglise; aussi dès que vous connaîtrez ceux qui manquent ainsi d'intelligence, commencez par ne pas les croire, et ensuite, évêques et diacres, fuyez-les, et quand vous les entendrez raconter quelque chose sur un frère, agissez prudemment envers celui qui est accusé, scrutez avec sagesse, pesez ses actions, et s'il mérite une réprimande, suivez l'enseignement du Seigneur qui est écrit dans l'Evangile : Réprimande-le entre toi et lui et vivifie-le quand Use repentira et se convertira, et s'il ne se laisse pas convaincre, réprimande-le avec deux ou trois (témoins), pour accomplir ce qui est écrit : que tout se passe devant deux ou trois témoins (1); parce que le Père, le Fils et le Saint-Esprit rendent témoignage au sujet des œuvres des hommes (2); car lorsqu'il y a une sage réprimande, il y a aussi amendement et retour pour les égarés; [44] aussi, que tout se passe en présence de deux ou trois témoins (3) et, s'il n'obéit pas, réprimande-le devant toute l'Eglise, et s'il n'obéit pas non plus à l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain ; car [le Seigneur] vous dit, évoqués, de ne pas recevoir celui-ci dans l'Eglise comme un chrétien et de ne pas avoir commerce avec lui, car tu ne reçois pas non plus dans l'Eglise les païens ou les mauvais publicains et tu n'as pas de rapports avec eux, à moins qu'ils ne commencent par se repentir, par promettre qu'ils seront fidèles et par ne (1) Matth., xvm, 16-17. (2) Ne serait-ce pas le verset des trois témoins, I Jean, v, 7, dont certains veulent contester l'authenticité? (3) C. A., II, chap. xxx vi 11.

H - 62 — plus faire de mauvaises actions. Dans ce cas, notre Seigneur et Sauveur admet à la pénitence ceux qui ont péché. Et moi (i) Mathieu, F un des douze apôtres qui vous parlent dans cette didascalie, j'étais d'abord publicain, puis, parce que je crus, je reçus miséricorde, je me repentis de mes premières actions et je fus jugé digne d'être apôtre et prédicateur du Verbe. Et, dans l'évangile, Jean le prophète prêcha aussi aux publicains et ne brisa pas leur espérance, mais il leur apprit comment ils devaient se conduire, et quand ils lui demandèrent une réponse, il leur dit : n'exigez pas plus que ce qui vous est ordonné et établi (2). Le Seigneur admit aussi Zachée à la pénitence qu'il implorait. Nous ne privons pas non plus les païens de la vie (éternelle) s'ils se repentent, s'éloignent de leurs erreurs et les rejettent loin d'eux. Regardez donc comme un païen et un publicain celui qui est convaincu de mauvaises actions et de mensonge, puis, s'il témoigne qu'il se repent; comme pour les païens qui veulent et affirment se repentir et qui disent qu'ils croient, nous les recevons dans l'assemblée pour qu'ils entendent la parole, mais nous n'aurons pas commerce avec eux jusqu'à ce qu'ils aient reçu le signe (du baptême) et soient accomplis; de même, nous n'aurons pas de rapports avec ceux là, jusqu'à ce qu'ils montrent des fruits de pénitence ; ils pourront entrer, s'ils le veulent, pour entendre la parole, afin qu'ils ne périssent pas totalement, mais ils ne prendront pas part à la prière et sortiront dehors, de manière qu'en se voyant en dehors de l'Eglise ils subjuguent leur esprit, se repentent de leurs premières actions et cherchent à être reçus dans l'Eglise pour la prière. Ceux qui les verront et les entendront quand ils sortent comme des païens et des publicains, seront remplis de crainte et se garderont de pécher [45] pour qu'il ne leur en arrive pas autant et qu'ils ne soient pas chassés de l'Eglise sous l'accusation de péché ou de mensonge. Tu (3) ne les empêcheras pas d'entrer à l'église et d'entendre la parole, ô évêque, car notre Seigneur et Sauveur n'a pas rejeté complètement les publicains et les pécheurs, mais il a mangé avec eux. Aussi les Pharisiens murmu* raient contre lui et disaient : il mange avec les publicains et les pécheurs; alors notre Seigneur répondit et dit contre leurs pensées et leurs murmures : les sains n'ont pas besoin de médecin, mais ceux (1) G. A., II, chap. xxxix. (a) Luc, m, ia-i3. (3) G. A., II, chap. xl.

— 63 qui se portent mal (i). Aussi fréquentez et suivez ceux qui sont réprimandés pour leurs péchés et qui se conduisent mal, prenez-en soin, parlez avec eux, consolez-les, prenez-les, convertissez-les; puis (2) quand l'un d'eux se sera converti et montrera des fruits de pénitence, recevez-le à la prière, comme (on le fait) pour un païen. Gomme donc tu baptises le païen pour le recevoir ensuite, de même tu imposeras la main à celui-ci, tandis que chacun priera pour lui, puis tu le feras entrer et l'associeras à l'Eglise ; il aura cette imposition des mains en place du baptême, car soit par l'imposition des mains, soit par le baptême, on reçoit communication du Saint Esprit. Aussi, comme un médecin miséricordieux, guéris tous ceux qui pèchent, dispense en toute sagesse, apporte la médecine au secours de leur vie ; ne sois pas prêt à couper les membres de l'Eglise, mais sers-toi de paroles qui soient des médicaments et de douces réprimandes et de la médecine de la prière [persuasive]. Si l'ulcère devient profond et que sa chair soit attaquée, fortifie-le et rétablis-le à l'aide de remèdes salutaires. S'il y a de la pourriture, nettoie-le avec un médicament mordant, c'est-à-dire avec une parole de réprimande. Si la chair se gonfle, détruis-la et égalise-la avec un médicament violent, c'est-à-dire par la menace du jugement. S'il y a de la gangrène, brûle-la avec le cautère, c'est-à-dire retranche et brûle la pourriture de l'ulcère par les incisions d'un long jeûne. Si la gangrène augmente et l'emporte sur les cautères, prends une décision et, après avoir pris conseil et t'être concerté longtemps avec d'autres médecins, coupe ce membre pourri, afin qu'il ne corrompe pas tout le corps . Ne sois donc pas disposé à couper promptement, et ne te hâte pas pour prendre la scie [46] aux nombreuses dents, mais sers-toi d'abord du scalpel, et ouvre l'ulcère afin de voir clairement et de connaître la cause cachée de la souffrance (et de savoir) quelle elle est à l'intérieur, pour que tout le corps soit conservé intact. Si tu vois un homme qui ne veut pas se repentir et qui se supprime absolument toute espérance, alors, avec douleur et deuil, retranche-le et rejettele de l'Église. Si l'accusation (3) de l'adversaire est trouvée fausse, et que vous, pasteurs et diacres, receviez le mensonge pour la vérité, ou par acception de personne, ou à cause des présents que vous avez acceptés» (1) Matth., îx, 9-1 a, (a) G. A., II, chap. xli (3) G. A., II, chap* xui. _^_. >

— 64 — et que vous changiez le jugement parce que vous voulez faire la volonté du méchant, puis que vous chassiez de l'Eglise celui qui a été accusé, bien qu'il soit innocent de cette faute, vous en rendrez raison au jour du Seigneur; car il est écrit : ta ne feras pas acception de personne dans le jugement (1) ; l'Ecriture dit encore : les présents aveuglent les yeux des clairvoyants [des sages] et pervertissent les paroles dans les (choses) droites (2); elle dit aussi : sauvez les opprimés, jugez les orphelins et prenez la défense des veuves (3); jugez un juste jugement aux portes (de la ville); veillez à ne pas faire acception de personne et à ne pas encourir la condamnation de la parole du Seigneur qui a dit : Malheur à ceux qui rendent l'amer doux, et le doux amer, qui appellent la lumière ténèbres et les ténèbres lumière, qui justifient l'impie à cause de ses présents et oppriment l'innocence du juste (4). Ayez soin de ne juger personne iniquement et de ne pas aider les méchants, parce que, en jugeant les autres, vous vous jugez vous-mêmes, comme a dit le Seigneur : Comme vous aurez jugé, vous serez jugés, et comme vous aurez condamné, vous serez condamnés (5). Aussi rappelez-vous cette parole et ayez-la toujours présente : Pardonnez pour qu'il vous soit pardonné, et ne jugez pas pour n'être pas jugés (6). Si donc votre jugement est sans acception de personnes, ô évêques, considérez celui qui accuse son frère : Si c'est un frère trompeur, qui porte l'accusation par jalousie ou envie, pour troubler l'Eglise de Dieu, et pour faire mourir celui qu'il accuse, en le faisant chasser de l'Eglise et jeter au supplice du feu, jugez-le durement parce qu'il a amené le mal sur son frère, car dans sa pensée — s'il avait pu l'emporter dans l'esprit du juge — il tuait son frère par le feu. Il est écrit que si quelqu'un répand le sang d'un homme, son sang sera répandu en place de celui qu'il a versé (7). [47J Si donc (8) il se trouve quelqu'un de ce genre, chassez -le de l'Eglise comme un meurtrier avec grande réprimande. Après un certain (1) Deutér., xvi, 19. (2) Ibid. Lire : les paroles des justes (3) Is., 1, 17. (4) Is., v, ao et a3. (5) Matth., vu, 2. (6) Luc, vi, 37. (7) Genèse, ix, 6. (8) C. A., II, chap. XL111.

— 68 temps, s'il témoigne se repentir, admonestez -le, chargez-le d'une dure discipline, puis imposez-lui les mains et recevez-le dans l'Eglise . Mais veillez sur celui qui est ainsi et soyez attentifs à ce qu'il ne trouble plus personne autre. Si, après sa rentrée, vous voyez qu'il a encore des disputes et qu'il veut aussi en accuser d'autres, s'il calomnie, s'il ourdit des machinations et raconte mensongèrement des choses blâmables sur beaucoup, chassez-le, afin qu'il ne trouble plus et n'agite plus l'Eglise ; car un homme de ce genre, serait-il à l'intérieur (fidèle), ne convient pas à l'Eglise, il lui est superflu et ne lui est d'aucune utilité. Nous voyons que des hommes naissent avec, sur leur corps, des membres superflus, par exemple des doigts ou quelque chair de surcroît. Ces choses, qui appartiennent cependant au corps, lui sont un opprobre et une honte, aussi bien pour le corps que pour l'homme, parce qu'elles lui sont superflues; si donc elles sont enlevées par un praticien, l'homme retrouve la beauté et la splendeur de son corps, et il ne lui manque rien à cause de ce superflu qui lui a été enlevé, mais il apparaît au contraire dans sa beauté. Suivez la même conduite, ô pasteurs, car l'Eglise est un corps et nous sommes ses membres, nous qui croyons en Dieu et qui sommes dans l'amour (et) dans la crainte du Seigneur, selon l'ordre de la tradition (que) nous recevons. Si donc quelqu'un pense du mal contre l'Eglise et trouble ses membres, aime les accusations et les réprimandes de l'ennemi, c'est-à-dire les troubles, les rixes, les acceptions de personnes, les murmures, les disputes, les blâmes, les accusations, les réprimandes, les vexations, celui qui aime et fait cela — c est plutôt le démon qui agit en lui — et demeure dans l'Eglise, est (en réalité) étranger à l'Eglise et familier du démon, car il lui sert d'instrument pour mettre la confusion et le trouble dans l'Eglise ; si celui-là demeure à l'intérieur, il cause de l'opprobre à l'Eglise à cause de ses blasphèmes et de sa grande agitation, il est dangereux au point de (pouvoir) détruire l'Eglise de Dieu. Agissez donc envers lui comme il est écrit dans la Sagesse : chasse les mauvais de l'assemblée, ses discussions disparaîtront avec lui, les altercations et les opprobres cesseront (i), [48] tandis que s'il reste dans l'assemblée, il méprise tout le monde ; quand il aura été chassé deux fois de l'Eglise, il (en) sera retranché à bon droit, et l'Eglise aura une meilleure constitution, parce qu'elle possédera la (i) Cf. Prov., xxn, 10. L'À D1BASCAL1E. — 5

The text on this page is estimated to be only 17.25% accurate

— 66 — lui manquait, puisque, à partir de cette heure, elle demenblasphème et sans troubles. votre volonté n'est pas pure, ou par acception de personcause des présents de biens profanes que vous recevez, et si ervez le mauvais au milieu de vous, et chassez et expulsez ; ceux qui se conduisent bien, ou si vous élevez au milieu aucoup de méchants querelleurs, destructeurs et luxurieux, nez le blasphème sur la foule de l'Eglise et la mettez es (tre détruite par ceux-là ; cela attirera sur vous-mêmes nu tort et vous privera de la vie éternelle, parce que vous avez rames et avez abandonné la vérité divine par acception de . ou pour une grande offrande de vains biens, vous avez]glise catholique, la fille chérie du Seigneur Dieu.

CHAPITRE ONZIÈME [Exhortation aux évêques et aux diacres.] Ayez donc soin, ô évoques et diacres, d'être droits envers le Seigneur, car le Seigneur dit: Si vous êtes droits avec moi, je le serai avec vous; si vous marchez obliquement avec moi, je marcherai de même avec vous (1), dit le Seigneur des armées. Soyez donc droits pour mériter de recevoir la louange du Seigneur et non les reproches opposés. Soyez (2) donc du même avis, ô évêques et diacres, parce que vous ne devez former qu'un corps, le père et le fils, parce que vous êtes (faits) sur le modèle de la Divinité. Que le diacre rapporte tout à l'évêque, comme le Messie à son père. Que le diacre ordonne par lui-même tout ce qui est de son ressort (3) et que l'évêque juge le reste ; cependant que le diacre soit l'oreille de l'évêque, (qu'il soit) sa bouche, son cœur et son âme, parce que vous êtes deux en une seule volonté et, dans votre unanimité, l'Eglise aussi trouvera la paix. Ce sera (4) une belle louange pour un chrétien de n'avoir de mauvaise parole avec personne ; si donc par l'opération de l'adversaire (du démon), il arrive une épreuve à quelqu'un, [49] et s'il tombe en justice, qu'il tâche d'en sortir, quand même il y perdrait quelque chose. Qu'il n'aille pas surtout au tribunal des païens et n'acceptez pas le témoignage de ces derniers contre l'un de nous, car c'est à l'aide des païens que l'adversaire fait des machinations contre les serviteurs de Dieu. Aussi comme les païens se tiendront à gauche* il les appelle la gauche, car notre Seigneur nous dit : Que votre main gauche ne sache pas ce que j ait votre main droite (5). (1) Lév., xxvi, a3, a4(a) C. A., II, chap. xuv. (3) Les G. A. ajoutent : Xaê&v %ačk tou fcumcfaou ttjv sgooiav, et font ainsi dépendre de l'évêque les pouvoirs du diacre. (4) G. A., II, chap. xlv. (5) Matth., ti, 3.

'AT-'. — 68 — Les gentils (i) n'auront donc pas connaissance de vos querelles, vous ne recevrez pas leur témoignage contre vous et ne serez pas jugés devant eux, comme il est dit dans l'Evangile : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (2). Accepte donc de subir un dommage, pour t'occuper surtout de faire la paix, car si tu subis un dommage temporel pour la cause de la paix, tu acquerras un avantage près de Dieu, parce que (tu montreras ainsi que) tu le crains et (que) tu te conduis d'après ses commandements. Si donc il y a des frères qui ont entre eux une dispute, ce qu'à Dieu ne plaise, il vous faut savoir aussitôt, vous les chefs, qu'ils ne font pas, en se conduisant ainsi, œuvre de fraternité dans le Seigneur. Si l'un d'eux se trouve être des enfants de Dieu, doux et opprimé, c'est un fils de lumière ; celui qui est dur, arrogant, oppresseur et blasphémateur, est un hypocrite et le démon opère en lui ; réprimandez-le, blâmez-le, méprisez-le et chassez-le pour l'amender, puis, plus tard, comme nous l'avons dit plus haut, recevez-le afin qu'il ne périsse pas complètement. Quand les gens de cette sorte seront ainsi instruits et réprimandés, vous n'aurez pas beaucoup de procès. Si quelques-uns ne connaissent pas la réponse de notre Seigneur dans l'Evangile où il est dit : combien de fois pardonnerai-je à mon frère qui pèche contre moi, s'ils sont fâchés l'un contre l'autre et deviennent ennemis, instruisez-les, corrigez-les, et faites la paix entre eux, parce que le Seigneur a dit : Bienheureux les pacifiques. L'évêque saura, ainsi que les vieillards, qu'il lui faut juger avec circonspection, comme Ta répondu notre Seigneur quand on lui demandait : combien de fois pardonnerai-je à mon frère qui pèche contre moi, sera-ce sept fois ? — Notre Seigneur nous enseigna et nous dit : je ne dis pas seulement sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois et sept fois (3). Notre Seigneur veut ainsi [50] que ceux qui lui appartiennent en vérité n'aient jamais rien contre personne, ne se fâchent avec personne, et n'aient jamais de procès entre eux. Si cependant il arrive quelque chose par l'opération du démon, ils seront jugés devant vous, puisque vous êtes aussi juges (4). Et d'abord, jugez le second jour de la semaine, de crainte qu'un homme ne résiste à votre sentence ; vous aurez ainsi le temps, jusqu'au (1) G. A., II, chap. xlv. (2) Matth., xxii, ai. (3) Matth., xviii, ai. (4) G. A., II, chap. xlvii.

■rr. — 09 \ samedi, de posséder l'affaire et de faire la paix • entre ceux qui sont j aux prises et vous les réconcilierez le dimanche. Diares et vieillards, soyez assidus pour tout jugement avec les évoques, jugez sans acception de. personne . Quand les deux parties viendront et se tiendront ensemble en jugement, comme dit le livre, c'est-à-dire s'ils ont querelle ou dispute entre eux, après les avoir écoutés correctement, prononcez le jugement. Tâchez de les maintenir en amitié, avant de prononcer leur jugement, afin que vous ne prononciez pas contre l'un deux qui est un frère la condamnation d'un jugement terrestre ; jugez donc comme vous aussi serez jugés. Car, dans le jugement, vous avez le Messie comme compagnon, assesseur, conseiller, assistant et juge. Si donc certains sont réprimandés par quelqu'un qui les accuse de ne pas se bien conduire dans la voie du Seigneur, après avoir entendu les deux parties, vous chercherez avec diligence comme des hommes qui prononcent un jugement sur la vie éternelle ou sur une mort pénible et cruelle ; si c'est en vérité que quelqu'un est réprimandé, puni et chassé de l'Eglise, il est rejeté de la vie et de la gloire éternelle, il est méprisé chez les hommes et coupable devant Dieu. Jugez (i) donc selon la gravité du délit, quel qu'il soit. Tâchez plutôt d'adoucir un peu, afin de vivre sans (faire) acception de personnes, plutôt que de vous perdre en condamnant ceux que vous jugez ; car si un homme innocent est condamné au jugement par acception de personnes, le jugement des juges d'iniquité ne lui fera rien perdre devant Dieu, mais lui servira plutôt, parce qu'il a été jugé iniquement pour un peu de temps par les hommes. Plus tard, au jour du jugement, [51] parce qu'il a été jugé iniquement, il en sera de même pour le jugement des juges iniques. Vous êtes les intermédiaires du jugement inique, aussi vous en porterez la peine devant Dieu, vous serez chassés de l'Eglise catholique de Dieu, et sur vous s'accomplira la parole : vous serez jugés du jugement que vous aurez porté (2). Aussi (3) quand vous siégerez pour juger, les deux parties — car nous ne les appellerons pas frères avant qu'ils n'aient fait la paix entre eux — viendront et siégeront ensemble. Informez- vous avec soin et diligence sur ceux qui ont entre eux procès et discussion. Instruisez-vous d'abord sur l'accusateur, s'il n'y a pas d'accusation (1) G. A., II, chap. XLvm. (a) Matth., vii, a. (3) G. À., II, ch. xlix.

The text on this page is estimated to be only 17.49% accurate

- 70 ' .1 '■ i-mcme, s'il n'en a pas déjà méprisé d'autres, si son accusaient pas d'une ancienne inimitié, ou d'une dispute, ou de [informez-vous) de sa conduite, s'il est humble et doux, s'il calomniateur, s'il aime les veuves, les pauvres et les étran- ' 1 n'aime pas les gains impurs, s'il est paisible, aimant tout : et aimé de tous, s'il est miséricordieux, si sa main est ouïr donner, s'il n'est pas vorace, avide, avare, ivrogne, prou-esseux — parce que le cœur pervers qui pense le mal es villes en tout temps — et s'il n'a pas fait les maux [l'imadultère, etc.] qui sont dans le monde. ;usateur n'est rien de tout cela, son accusation est sincèreel (au contraire) on reconnaît qu'il est pervers, querelleur, et actions ne sont pas bonnes, il est évident qu'il a porté an t menteur sur votre frère. Quand on trouvera et reconnaîtra injuste, réprimandez-le et expulsez-le pour un temps, jusqu'il se repente, revienne et pleure, afin qu'il ne calomnie autre frère qui se conduit bien, et de crainte qu'un autre e à lui, faisant partie de votre Église et voyant que celui-là té réprimandé, n'ose en faire autant à l'un des frères et ne evant Dieu. Si (au contraire) on réprimande et châtie celui hé et s'il est expulsé pour un temps, celui qui voulait lui sr et faire comme lui craindra, quand il le verra expulsé, ui en arrive autant, il obéira, vivra devant Dieu [52] et ! isà rougir devant les hommes. à l'accusé, tenez conseil et réfléchissez aussi entre vous à ! î, vojez ses mœurs et sa conduite dans le monde, si vous is entendu beaucoup de reproches sur son compte, s'il n'a pas , beaucoup de mal (i) ; si l'on trouve qu'il a fait de mauvaises 1 est probable que l'accusation portée contre lui est exacte. 11 i ver encore qu'il ait commis auparavant quelque péché, mais i innocent de l'accusation actuelle. Ainsi recherchez toutcela . ;, afin de porter le décret du jugement avec sécurité et véez avec droiture celui qui sera trouvé coupable et portez inco contre lui. Réprimandez celui qui ne s'en rapportera rc jugement ; qu'il sorte de l'Église, jusqu'à ce qu'il se re- : l'il implore l'évêque ou l'Église et qu'il confesse son péché lente. 11 sera ainsi un encouragement pour beaucoup, et •era jamais qu'un autre homme, le voyant s'asseoir dans ; i .., II, chap. 1.

— 71 l'Église sans être réprimandé ou admonesté, osera faire comme lui, car il pensera que s'il vit devant les hommes, il est mort devant Dieu. Si vous écoutez (i) seulement une personne (une partie), sans que l'autre paraisse et réponde à l'accusation portée contre elle; si vous portez le jugement avec précipitation, sans réflexion et sans investigation; si vous la condamnez pour les paroles trompeuses que vous avez crues, sans qu'elle puisse paraître et parler pour elle-même, vous êtes complice, pour l'avoir condamnée, de celui qui a porté le faux témoignage et vous serez puni avec lui par Dieu ; car le Seigneur a dit dans les Proverbes : celui qui est l'instigateur du Jugement d'autrui est comme celui qui tient la queue du chien (2). Il dit encore dans un autre endroit : jugez un juste jugement (3) ; il dit encore: jugez les orphelins et rendez la justice aux veuves (4); et encore : délivrez les opprimés et coupez tout instrument d'iniquité. Si vous ressemblez à ces vieillards de Babylone, qui portèrent un faux témoignage contre Suzanne et la firent iniquement condamner à mort, vous participerez aussi à leur jugement et à leur punition. Car le Seigneur délivra Suzanne de la main des hommes iniques par le moyen de Daniel, et condamna au feu ces vieillards qui étaient chargés de son sang. Que ceux du sanctuaire fuient loin [53] des choses du monde (5). Cependant nous vous dirons de remarquer, mes frères, quand on amène des homicides devant l'autorité, comment les juges interrogent avec soin ceux qui les amènent et apprennent d'eux ce qui leur a été fait ; ils demandent ensuite au malfaiteur s'il en est bien ainsi et quand il l'a confessé et a dit oui, ils ne l'envoient pas aussitôt à la mort, mais ils l'interrogent durant de nombreux jours, ils tirent les voiles (6), réfléchissent et consultent aussi beaucoup, après cela, en dernier lieu, ils portent contre lui un jugement de mort. Ils lèvent les mains vers le ciel (7) et témoignent qu'ils sont innocents du sang des hommes. Il font cela, bien qu'ils soient païens et ne connaissent pas Dieu, et bien qu'ils ne doivent pas être punis par Dieu à cause de ceux qu'ils jugent et condamnent iniquement. (1) C. A., II, chap. li. (a) Prov., xxvi, 17. (3) Zach., vii, 9. (4) Is., i, 17. (5) G. A., .H, chap. lu. (6) S. Basile écrivait : *tye'XxcvTat Ta rcapowK TaaptaTa*. Cité dans Migne (note 99). (7) Le *çrcc* porte : « Vers le soleil. »

— 72 — Mais vous (i) qui savez quel est notre Dieu et quels sont ses jugements, oseriez-vous porter une condamnation contre celui qui est innocent? Nous vous conseillons donc de vous informer soigneusement avec toute diligence, parce que le jugement que vous portez monte aussitôt près de Dieu. Si vous prononcez avec justice, vous recevrez de Dieu une rétribution de justice, ici et dans la vie futur .; si vous prononcez iniquement, vous en recevrez aussi la rétribution de Dieu. Ayez donc soin, mes frères, de vous rendre dignes de recevoir de la part de Dieu des louanges et non des blâmes, car les louanges de Dieu sont la vie éternelle pour les hommes, et les blâmes de Dieu sont pour eux la mort éternelle. Ayez donc soin, ô évoques, de ne pas vous presser à vous asseoir aussitôt au tribunal, de crainte d'aller trop vite et de faire tort à quelqu'un ; mais avant d'aller vous asseoir au tribunal, exhortez et amenez à faire la paix ceux qui ont ensemble procès et controverse : apprenez-leur d'abord qu'il ne convient pas de se fâcher, parce que le Seigneur a dit que qui conque se fâche contre son frère est passible du jugement (2). S'il arrive, par l'opération du démon, qu'il y ait une querelle entre deux, il leur est recommandé qu'aussitôt et le même jour ils se réconcilient, s'apaisent et fassent la paix l'un avec l'autre, car il est écrit : le soleil ne se couchera pas sur ta colère contre ton frère (3), et David dit : [54] Fâchez-vous et ne péchez pas (4), c'est-à-dire : réconciliez-vous aussitôt, de crainte que si l'irritation demeure, il n'en suive de la colère et qu'elle n'engendre le péché. Car il est dit dans les Proverbes : Vâme qui recèle la colère mourra (5). Notre Seigneur et Sauveur dit encore : si tu offres ton présent sur V autel et que tu te rappelles là que ton frère a quelque colère contre toi, laisse ton présent devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère, après cela viens et offre ton présent (6). Le présent de Dieu est notre prière et notre action de grâce (eu^apicrta) ; si donc tu as de la colère contre ton frère, ou s'il en a contre toi, ta prière n'est pas entendue et ton action de (1) G. A., II, chap. lui (2) Mat th., v, 22. (3) Ephés., iv, 26. (4) Ps., iv, 5. (5) Prov., xii> 28 (chez les Septante). (6) Matth., v, 23.

The text on this page is estimated to be only 17.27% accurate

r — 73 grâce (Eucharistie) n'est pas reçue, et tu es privé de la prière f l'Eucharistie, à cause de la colère que tu as. Il est recommandé à chacun de prier toujours avec soin, i ' Dieu n'écoute pas ceux qui sont en brouille et en dispute i leurs frères; si doue lu pries [trois] fois par heure, tu n'avanc 1 en rien, car tu n'es pas écouté à cause de ton inimitié avec frère. Si donc tn as souci et désir d'être chrétien, suis la paroi : Seigneur qui a dit : Délie tous les liens d'iniquité et coupe ; lient de violence (et) d'oppression (i). Car Dieu t'a donné le voir de pardonner à ton frère qui a péché contre toi, jusqu'à soix; dix fois sept fois, c'est-à-dire jusqu'à quatre cent quatre-ving ! fois. Combien de fois as-tu donc pardonné déjà à ton frère que t i veuilles pardonner de nouveau ? mais tu es rempli de colère ! conserves ton inimitié, et tu veux venir en jugement ; ta p est donc arrêtée. Quand même tu aurais pardonné quatre quatre-vingt-dix fois à ton frère, continue encore à cause de toi ' dans ta bonté, pardonne sans colère à ton frère. Si ta ne le fab 1 pour ton frère, réfléchis et fais-le pour toi-même, pardonne à prochain, pour que tu sois écouté quand tu pries et pour que tu sentes une offrande acceptable au Seigneur. Aussi, ô évêques (a), pour que vos offrandes et vos prières s< reçues, quand vous êtes dans l'église pour prier, que le diacre 1 à voix haute : N'y a-t-il personne qui aie quelque chose contre [prochain ? Si l'on en trouve quelques-uns qui aient jugement et I traverse entre eux, admoneste-les et fais la paix entre eux. Dat | maison où ils entrent, ils disent : la paix soit dans celte r ' son (3), [55] ils sont ainsi les prédicateurs de la paix. Si don prêches la paix aux antres, ils te convient surtout d'avoir la ■ avec les frères. Comme un fils de lumière et de paix, sois i lumière et paix pour tout le monde, n'aie de querelle avec perso: mais sois en tranquillité et en paix avec tout le monde. Sois 1' de Dieu, pour augmenter le nombre de ceux qui vivent, car tell< la volonté du Seigneur Dieu. Ceux qui aiment les inimitiés, les < relies, les disputes et les procès sont les ennemis de Dieu. Car le Seigneur (i), depuis le commencement, appelle toute gi ration à la pénitence et à ia vie par le moyen des prophètes et (i) !«., ivw, a. (a) G. A., II, chap. lit. (3) Mnth.,1, I». (4) C. A., II, chap. lv.

HÇ"". ■■f ..=* *•* _ 74 justes. Et nous, apôtres, qui avons été jugés dignes d'être les témoins de son apparition et les prédicateurs du Verbe divin, nous avons appris de la bouche du [Seigneur Jésus-Christ, nous savons et disons en vérité quelle est sa volonté et la volonté de son père : à savoir que personne ne périsse, mais que tous les hommes croient et vivent (i). C'est ce qu'il nous a appris à dire quand nous prions : que ta volonté soit (faite) sur là terre comme au ciel. De même que les anges du ciel, les Puissances et tous les serviteurs louent Dieu, ainsi sur la terre tous les hommes loueront Dieu . Sa volonté est donc d'amener tout le monde à la vie, et sa satisfaction est que les vivants soient nombreux; or celui qui dispute ou qui est l'adversaire de son prochain diminue le peuple de Dieu. En effet, ou bien il fait chasser de l'Eglise celui qu'il accuse et la diminue d'autant, il prive Dieu de l'âme d'un homme qui était vivante; ou bien, par sa querelle, il se met hors l'Église et pêche encore ainsi contre Dieu; car Dieu notre Sauveur a dit : Quiconque n'est pas avec moi est contre moi et quiconque n'amasse pas avec moi, disperse (2). Ne prétends donc plus être l'aide de Dieu pour réunir le peuple, car tu es un séditieux et un destructeur de bercail, l'adversaire et l'ennemi de Dieu . Ne te plais donc pas à exciter des disputes et des troubles, ou par calomnie ou par inimitié ou en justice, afin de ne faire périr personne de l'Eglise, car nous, par la vertu du Seigneur Dieu, nous rassemblons de tous les peuples et de toutes les langues, et nous (les) amenons à l'Eglise avec beaucoup de travail, de fatigues et des dangers journaliers, pour faire la volonté de Dieu et remplir la salle à manger, c'est-à-dire la sainte Eglise catholique pour qu'ils (les invités) soient joyeux et contents, qu'ils confessent [56] et louent Dieu qui les a appelés à la vie . — Vous donc, ô séculiers, soyez en paix l'un avec l'autre et efforcez-vous, comme des colombes sages, de remplir l'Église ; ramenez, apaisez et faites entrer en dedans ceux qui sont en dehors. C'est là la plus grande récompense promise par Dieu, si vous (les) arrachez au feu, et les amenez à l'Eglise, pleins de décision et de foi . (1) C. A., II, chap. lvi. (2) Mat th., xn, 30.

CHAPITRE DOUZIÈME [Aux évêques, pour qu'ils soient pacifiques.] Vous donc, ô évêques (i), ne soyez pas durs, ni cruels, ni irascibles, ni trop austères pour le peuple de Dieu qui est livré dans vos mains, ne détruisez pas la maison du Seigneur et ne dispersez pas son peuple ; mais (cherchez à) ramener tout homme afin que vous soyez des aides de Dieu ; rassemblez les fidèles avec grande humilité, avec patience et support, sans (accès de) colère, dans la doctrine et la prière, comme les diacres du royaume éternel. Dans vos lieux de réunion, dans les saintes églises, réunissez le peuple avec le plus grand soin en préparant attentivement des places aux frères en toute pureté . Réservez une place aux vieillards du côté oriental de la maison, que le trône de l'évêque soit placé au milieu d'eux et que les vieillards siègent avec lui. Ensuite de l'autre côté oriental de la maison siègeront les séculiers. Il est ainsi requis que du côté oriental de la maison siègeront les vieillards '(2) avec l'évêque, puis les séculiers, et enfin les femmes, afin que, lorsque vous vous lèverez pour prier, les conducteurs se lèvent en tête, puis les séculiers et enfin les femmes. Vous devez prier vers le levant, en vous rappelant ce qui est écrit : louez Dieu qui monte sur le ciel des deux à V orient (3). Quant aux diacres, que l'un d'eux se tienne toujours près des présents d'action de grâce (d'eucharistie) et qu'un autre se tienne en dehors de la porte et regarde ceux qui entrent ; ensuite, quand vous offrirez (des oblations ouïe saint sacrifice), ils serviront encore dans l'église. Si un homme ne se trouve pas à sa place, le diacre qui est (1) G. A., II, chap. lvii. 11 y a d'ailleurs de grandes différences entre G.A. et D. (2) Nous traduisons toujours par « vieillard » le mot « qaschischo » qui semble bien l'équivalent de *rcpia* ; car il est employé ci-dessus (page 52) pour désigner les « vieillards » qui accusèrent Suzanne. Nous réservons le mot « prêtre » pour traduire « kohno » ou *teoëû*. On remarquera, cependant, que les « vieillards » sont opposés aux séculiers. (3) PS. LXVII, 34.

- 76 — à l'intérieur l'avertira, le conduira et le fera asseoir au lieu convenable. Notre Seigneur assimile l'église à un bercail ; or nous voyons les animaux sauvages, je veux dire les taureaux, les brebis [57] et les chèvres, coucher, demeurer, paître et ruminer chacun à part, aucun ne s'écarte de sa race. Chaque animal du désert marche aussi dans les montagnes avec ceux qui lui ressemblent. Il faut de même dans l'église que les jeunes gens soient à part, assis, s'il y a de la place, sinon debout ; ceux qui sont plus avancés en âge seront assis à part. Les enfants se tiendront d'un côté, ou bien leurs père et mère les prendront près d'eux et ils se tiendront debout. Les jeunes filles aussi seront à part et, s'il n'y a pas de place, elles se tiendront debout à côté des femmes. Les jeunes femmes mariées qui ont des enfants se tiendront debout à part, les femmes âgées et les veuves seront assises à part. Le diacre veillera à ce que chacun qui entre aille à sa place et ne s'asseoie pas ailleurs. Le diacre devra aussi veiller ce que personne ne parle, ne dorme, ne rie ou ne fasse des signes (i), car il faut que chacun, avec une belle tenue et avec convenance, soit attentif dans l'église et que ses oreilles soient ouvertes à la parole du Seigneur. S'il vient quelqu'un (2), frère ou sœur, d'une autre assemblée (paroisse) (3), que le diacre l'interroge et qu'il apprenne si c'est une femme mariée ou bien une veuve fidèle (4), ou une fille de l'Eglise ou si elle n'appartient pas à une hérésie, ensuite qu'il la conduise et la place à l'endroit convenable. — Si un vieillard vient d'une autre assemblée (5), recevez-le, vieillards, avec vous à votre place, et, s'il est évêque, il siégera avec l'évoque, qui lui fera partager sa propre place et tu lui diras, ô évêque, déparier à ton peuple, car le conseil (6) et la réprimande des étrangers sont très utiles, surtout parce qu'il est écrit : il n'est pas de prophète qui soit accepté dans son pays (7). Quand vous offrirez l'offrande (consacrerez l'eucharistie), il parlera (8). (1) D. L. recommence ici, page 42. (2) C. A., II, chap. Lvin. (3) G. A. ajoutent : *aoaraaiv lwtxcp.tCoji.8voi f apportant des lettres de recomman\ dation* ». i (4) *Si vidua est aut fidelis*. D. L., p. 4». (5) *De ecclesia paroeciae*. D. L. ; *àrcè rcapotxta**. G. A. | (*>) "h "]f*p Tîov îévww TCxpàxXYiaïc xxl vouôftata, (oyeXtjxwTaTYi aqpoSpa. (Certains mss. > ajoutent *eufcttpa&exToç xat*). Surtout, en D, traduit *ocpo&pa* des C. A. et a été rattaché l "à tort à la suite. (7) Luc, iv, 24. (8) Et in gratia agenda, ipsedicat. D. L. i

The text on this page is estimated to be only 15.95% accurate

r" - 77 — S'il est sage, s'il te laisse cet honneur et ne veut pas parlera cependant sur la coupe. Si, quand vous êtes assis (i ques autres, hommes ou femmes, qui sont honorés dans le arrivent de ce même endroit ou d'une autre assemblée, pend, toi, o évoque, tu prêches la parole de Dieu, tu écoutes ou bit ne fais pas acception de personnes, [58] n'abandonne pas le n de la parole pour leur préparer une place, mais reste en pai: tu es, et n'interromps pas ta parole ; les frères les recevront n'y a pas de place, celui des frères qui est plein d'amour et tion pour ses frères et veut faire honneur se lèvera et leur i place; pour lui, il se tiendra debout. Si les jeunes gens et le, Elles restent assis, et qu'un vieillard ou une femme âgée cède place, regarde alors, ô diacre, ceux qui sont assis, et vois le laquelle, est plus jeune que ses camarades, fais-les lever asseoir celui qui s'est levé et a donné sa place, puis emmène . que tu as fait lever et place-le debout devant ses compagn que les autres soient instruits et apprennent à faire place t dignes. — S'il vient uu pauvre ou une pauvrese, ou d'u paroisse (a), et surtout s'ils sont avancés en Age, et qn'il n'; de place pour eux, fais-leur place de tout ton cœur, O évêqui même tu devrais t'asseoir à terre, afin que tu ne fasses pas s de personnes devant les hommes, mais que ton ministère ao table devant Dieu. (il Cum sedes. D. L. (s) Sivedeloco, sive peregrious. D. L., p. 43,

CHAPITRE TREIZIEME Instruction au peuple, qu'il soit fidèle à se réunir dans V Eglise (i). Quand tu enseignes (2), ordonnes et persuades au peuple d'être fidèle à se réunir dans l'église, qu'il n'y manque pas, mais soit fidèle à se rassembler, afin que personne ne diminue l'église en n'y allant pas, et ne diminue d'un membre le corps du Messie. Que personne ne songe seulement aux autres, mais (qu'il songe) aussi à lui-même, quand il entend ce qu'a dit Notre Seigneur : Quiconque ne rassemble pas avec moi, dissipe (3). Puisque vous êtes donc les membres du Messie, ne vous perdez pas vous-mêmes hors de l'Eglise, en ne vous (y) rassemblant pas. Car vous avez le Messie pour chef, comme lui-même l'enseigne et le professe : Vous êtes participants avec nous (4) . Ne vous méprisez donc pas vous-mêmes et ne privez pas notre Sauveur de ses membres ; ne déchirez pas et ne dispersez pas son corps ; ne mettez pas vos affaires temporelles au-dessus de la parole de Dieu, mais abandonnez tout au jour du Seigneur (5) et courez avec diligence à vos églises, car c'est là [59] votre louange (envers Dieu). Sinon, quelle excuse auprès de Dieu auront ceux qui ne se réunissent pas au jour du Seigneur pour entendre la parole de vie et se nourrir (6) de la nourriture divine qui demeure éternellement ? Vous êtes attentifs (7) à vous procurer les choses d'un temps, d'un jour et d'une heure, et vous vous éloignez des éternelles. Vous avez V (1) C'est ce titre, semble-t-il, qui figure dans D. L.,p. 43:Quoniam expedit nunquam deesse ab ecclesia. (a) G. A., II, chap.Lix. (3) Matth., xii, 3o. (4) Estis consortes nobiscum. Cf. II Pierre, 1, 4(5) Les G. A. ordonnent aux fidèles de se réunir dans l'église tous les jours matin et soir. Elles ignoraient sans doute que le sûr moyen de ne rien obtenir est de demander trop. (6) Ici commence une lacune en D. Z., p. 44* (7) G. A. II, chap. lx.

r — 79 — soin de vous saturer des ablutions, de la nourriture et de la boisson du corps et d'autres choses, mais n'avez aucun souci des choses éternelles, vous les méprisez en vous-mêmes/et n'êtes pas assidus à l'église pour entendre et recevoir la parole de Dieu. Quelle excuse aurez-vous en face de ceux qui se trompent? Caries païens, dès qu'ils se lèvent chaque jour, vont dès le matin adorer et servir leurs idoles, et, avant toute action et travail, vont d'abord honorer leurs idoles ; de plus, ils ne négligent pas leurs fêtes et leurs solennités, mais se réunissent constamment, et non seulement les habitants du pays, mais aussi ceux qui viennent de loin ; ils se rassemblent et vont tous à leurs spectacles et à leurs théâtres. De même, ceux que sans motif on appelle juifs (confesseurs) (i) vaquent un jour sur six et se réunissent dans leurs synagogues. Us ne négligent pas et ne méprisent pas leurs assemblées, et ils ne se détournent pas de leurs vanités. Car ils se sont privés de la force du Verbe parce qu'ils n'ont pas [cru et aussi du nom de juifs qu'ils se donnent, car juif signifie confession (2) et ils ne sont pas confesseurs, car ils ne confessent pas le meurtre du Messie qu'ils ont commis en prévarication de la loi ; ils ne peuvent donc pas se repentir et vivre. Si donc ceux qui ne vivent pas ont toujours souci de choses qui ne leur sont d'aucune utilité et ne leur servent en rien, quelle excuse pourra avoir devant le Seigneur Dieu celui qui s'abstient de la réunion dans l'église et ne vaut même pas les païens, mais par cela même qu'il ne se réunit pas (avec les autres) il devient dédaigneux, méprisant, déserteur et malfaiteur? C'est à ceux-là que le Seigneur a dit dans Jérémie : Vous ne gardez pas mes commandements, et ne vous conduisez même pas selon les lois des nations que vous surpassez presque en méchanceté, et si les nations changent leurp Dieux, et ceux-ci ne sont pas des Dieux, mon peuple changea sa gloire sans avantage (3). Comment donc se justifiera celui qui s'éloigne [60] et n'a pas souci de l'assemblée de l'Eglise? Si un homme (4), prenant prétexte d'un travail séculier, néglige (ses devoirs), qu'il sache que les arts des fidèles sont appelés travaux de surcroît, car leur véritable travail est la crainte de Dieu ; faites donc vos métiers comme des travaux de surcroît, pour votre nourri(1) Cf. Genèse, xxix, 35. (a) Ibid. (3) Jérémie, 11, 11. (4) C. A. II, chap. lxi et lxii. Il y a peu de ressemblance avec D. L

— 80 —
 tare, mais que votre travail véritable soit la piété. Veillez donc à ne vous priver jamais de vous réunir dans l'église, car si quelqu'un abandonne la réunion dans l'Eglise de Dieu pour aller à une réunion païenne, que dira-t-il et quelle sera son excuse au jour du jugement, s'il a abandonné la sainte Eglise et les paroles vivantes et vivifiantes du Dieu vivant qui peuvent délivrer et sauver du feu et conduire à la vie, pour aller à l'assemblée des païens parce qu'il a désiré voir le théâtre ? Aussi il sera traité comme l'un de ceux qui entrent là parce qu'il a voulu entendre et recevoir les fables de leurs paroles, qui sont d'hommes morts et procèdent de l'esprit de Satan, car elles sont mortes, portent la mort, détournent de la foi et rapprochent du feu éternel. Vous vous occupez du monde, vous tenez aux choses de (vos) demeures et dédaignez de courir à l'Eglise catholique, la fille bénie du Seigneur Dieu très haut, pour recevoir enseignement de Dieu qui demeure éternellement et peut sauver ceux qui reçoivent la parole de vie. Soyez donc fidèles à vous rassembler avec ceux qui vivent dans notre mère l'Eglise qui vit et vivifie, et soyez attentifs à ne jamais vous joindre à ceux qui périssent dans le théâtre, c'est-à-dire à la foule des païens d'erreur et de perdition, car celui qui entre dans l'assemblée des païens sera regardé comme l'un d'eux et malheur à lui ! Le Seigneur a dit à ceux-là par Isaïe : Malheur, malheur à ceux qui viennent du spectacle (1) ! Il dit encore : Tu feras grâce aux femmes qui viennent du spectacle, parce que c'est un peuple qui n'a pas d'intelligence (2). Il appelle femmes les Eglises qu'il a appelées, sauvées et délivrées de la vue des théâtres, il les a prises et reçues et leur a enseigné à ne plus aller là. Il dit dans Jérémie : Vous n'enseignerez pas selon les voies des nations (3); et dans l'Evangile : Vous n'irez pas dans la voie des nations (4). Il nous exhorte et nous avertit donc de nous éloigner complètement de toutes les hérésies [61] qui sont les villes des Samaritains. Eloignons-nous loin des réunions des païens, et n'entrons pas dans les assemblées étrangères, fuyons complètement le théâtre et les réunions qui ont lieu en l'honneur des idoles. Car le fidèle n'entrera dans les réunions que pour y acheter la nourriture du corps et de l'âme. Eloignez-vous donc de tout vain spectacle, des idoles et des fêtes de leurs réunions.

(1) Ce texte ne figure pas dans la Concordance, dans les Septante, (a) Isaïe, xxvii, 11. (2) Jérémie, x, a. (3) Matt., x, 5.

— 81 Les jeunes gens de l'église (i) serviront avec soin et sans négligence dans toutes les choses requises, avec grande pudeur et pureté. Car vous tous, fidèles, toujours et à toute époque, chaque fois que vous n'êtes pas dans l'église, soyez assidus à votre travail durant toute votre vie. Soyez attentifs à ce qui est de votre charge, ou faites votre travail et ne soyez jamais oisifs, parce que le Seigneur a dit : Imite la fourmi y ô paresseux; prends modèle sur sa conduite et sois plus sage qu'elle. Elle n'a pas de culture (à faire), ni (de surveillant) qui la presse, ni de maître, et elle ramasse sa nourriture durant l'été et se réunit beaucoup de provisions durant la moisson (a). Il dit encore : Va à l'abeille, et apprends comme elle travaille, et combien sagement elle fait son ouvrage. Son travail fournit de la nourriture aux riches et aux pauvres, elle est aimable et illustre, et, bien qu'elle ait peu de forces, elle cultive la sagesse et elle est célèbre. Jusqu'à quand dors-tu, ô paresseux, quand te lèveras-tu de ton sommeil? Tu dors un peu, tu reposes un peu, tu t'assois un peu, tu places un peu ta main sur ton côté, et la pauvreté arrivera comme un courrier, et l'indigence comme un homme diligent. Si tu n'es pas paresseux, tes produits abonderont et couleront comme une fontaine et la pauvreté s'éloignera comme un cours d'eau incliné (3). Travaillez donc toujours, car la paresse est un vice qui n'admet pas de guérison. Si un homme chez vous ne travaille pas, qu'il ne mange pas. Dieu hait les paresseux, car un paresseux ne peut pas être un fidèle. (i) C. A. II, chap. lxiii. (a) Prov., vi, 6. (3) Prov., vi, 8, chez les Septante. LA D1DASCAL1E. — 6

The text on this page is estimated to be only 14.94% accurate

^ CHAPITRE QUATORZIÈME Da temps de l'ordination des veuves, ;ez des veuves (i); que chacune n'ait pas moins de cin) ans, afin que, par sou âge, elle soit éloignée de la pensée :e un second mari. Si vous portez une jeune (femme) an veuves [62], puis qu'elle ne supporte pas la viduité à cause de ■e et qu'elle prenne un mari, elle jettera un opprobre sur la la viduite, et rendra raison à Dieu, d'abord d'avoir eu is, ensuite de ce quelle n'est pas demeurée dans la viduite ir promis à Dieu d'être veuve et avoir été reçue comme eu est une jeune, qui fut peu de temps avec son mari, et étant mort, ou pour une autre cause, se trouve de nouveau lemeure ainsi seule, comme elle est dans l'honneur de la le sera béatifiée par Dieu parce qu'elle ressemble à la veuve i de Sldon, près de laquelle se reposa le saiat messenger, le ie Dieu, ou encore à Anne, qui chanta l'arrivée du Messie. | 'end (bon) témoignage, ellesera honorée à cause de sa per~ j Ile recueillera sur la terre l'honneur des hommes et, dans gloire de Dieu. nettra pas (3) les jeunes veuves au rang des veuves, mais a soin et on les aidera, de crainte qu'à l'occasion de leur , elles ne veuillent prendre un homme une seconde fois et ' en suive un acte inconvenant, car vous savez que celle qui ' ement un homme peut bien en avoir un second, mais au la, sera une prostituée (4). Il faut donc prendre par la main | ront jeunes, afin qu'elles demeurent dans la pureté de Dieu, ic soin (5) d'elles, ô évêque, et souviens-toi aussi des pauIII, chap. i. . A. porte&t soixante ans. III, chap. H. ï uu témoignage de l'aversion de l'Eglise primitive pour les troisièmes 11, chap. lu.

— 83 vres, prends-les par la main et nourris-les (i), quand même certains d'entre eux ne seraient pas veufs ou veuves, s'ils ont besoin de secours et sont dans l'angoisse, à cause de leur indigence ou d'une maladie ou pour élever les enfants. Il faut t'occuper de tous et avoir soin de tous ; aussi ceux qui donnent ne donneront pas directement aux veuves, mais te remettront (leurs aumônes) afin que tu les distribues bien à. celles qui en ont besoin. Tu leur distribueras, en bon économiste, de ce qui t'aura été donné . Dieu connaît le donateur quand même il ne serait pas présent, mais quand tu fais le partage, dis-leur le nom du donateur, afin qu'ils prient pour lui en son nom. Dans tous les livres (saints), le Seigneur fait mention des pauvres et commande à leur sujet, quand même ils seraient mariés. Il va encore plus loin dans Isaïe et dit : Romps [63] ton pain à l'affamé et conduis à ta maison le pauvre qui n'a pas d'asile ; quand tu le verras nu, couvre-le, ne te détourne pas du fils de ta chair (2). Aussi, de toutes manières, ayez soin des pauvres. (1) C. A. III, chap. iv. (2) Isaïe, Lvm, 7.

The text on this page is estimated to be only 16.62% accurate

TM*m CHAPITRE QUINZIÈME Comment les veuves doivent se conduire. Il faut (i) que celle qui est; veuve soit douce, tranquille, modérée, sans malice et sans colère, ni bavarde, ni querelleuse, que sa langue ne soit pas longue, qu'elle n'aime pas les disputes. Si elle voit ou apprend une mauvaise action, elle sera comme si elle ne voyait et n'entendait pas ; qu'une veuve ne s'occupe qu'à prier pour les bienfaiteurs et pour , toute l'Eglise. Si elle est interrogée par quelqu'un, elle ne répondra pas aussitôt, si ce n'est sur la justice et la foi en Dieu. Elle enverra (2) au directeur ceux qui veulent être instruits. Elles donneront une courte réponse à ceux qui les interrogeront. [Une veuve ne doit pas instruire, ni un séculier non plus.] Quant à confondre les idoles, quant à l'unité de Dieu, aux peines et à la béatitude, au royaume du nom du Messie et à sa Providence, il n'est pas permis à la veuve ni au séculier d'en parler, car s'ils en parlent sans la connaissance de la doctrine, ils blasphèment contre Je Verbe. Car notre Seigneur a comparé le Verbe de sa prédication à la moutarde (3); cette moutarde, si elle n'est pas arrangée avec art, est amère et piquante pour ceux qui en usent (4); aussi notre Seigneur, dans l'Evangile, dit aux veuves et aux séculiers : Ne jetez pas vos perles devant les porcs, de crainte qu'ils ne les foulent aux pieds, ne se tournent contre vous et ne vous bousculent {5}. Si donc les païens entendent ceux qui annoncent la parole de Dieu ne pas le faire en règle comme il convient pour fonder la vie éternelle, et surtout si c'est une femme qui leur parle de l'Incarnation de notre Seigneur, de la passion du Messie, ils plaisanteront et se moqueront au lieu de louer la parole de la doctrine ; (cette femme encourra une forte peine pour (ce) péché. Il n'est donc ni requis ni {1} C. A. III, chap. v. (a) Lire Meschadro = imnAtaiwa. (3) Lire Ehardio. (4) Mattb., xin, 3i. (6) Muttli., vu, 6,

- 85 désirable que les femmes enseignent, surtout sur le nom du Messie et la rédemption par sa passion, car (i) les femmes n'ont pas été établies [64] pour enseigner, ni surtout les veuves, mais bien pour prier et pour supplier le Seigneur Dieu. Car le Seigneur Dieu, le Messie, notre Maître, nous a envoyés, tous les douze, pour enseigner le peuple et les païens. Il y avait avec nous des disciples femmes : Marie de Magdala, Marie fille de Jacques et une autre Marie (2), et il ne les envoya pas avec nous pour instruire le peuple. Si les femmes devaient, enseigner, notre Maître leur aurait ordonné d'enseigner avec nous. Qu'une veuve sache donc qu'elle est l'autel de Dieu ; qu'elle demeure constamment dans sa maison (3) ; qu'elle n'aille pas errer et circuler dans les maisons des fidèles comme pour recevoir, car l'autel de Dieu n'erre et ne circule jamais dans un lieu, mais demeure à place fixe. [Des fausses veuves.] Il ne faut donc pas qu'une veuve erre et circule dans les maisons, car celles qui errent n'ont aucune pudeur et ne demeurent pas dans leurs maisons, parce qu'elles ne sont pas des veuves, mais des aveugles (des mendiante) qui ne pensent qu'à recevoir. Parce qu'elles sont bavardes, impudentes et médisantes (4), elles excitent des disputes, sont audacieuses, et n'ont pas de pudeur ; celles-là ne sont pas dignes de celui qui les a appelées. Et au commun repos de l'assemblée, le dimanche, celles ou ceux qui sont ainsi, quand ils y viennent, ne sont pas attentifs, mais dorment, ou détournent la conversation sur autre chose, de sorte que d'autres encore sont acquis par leur moyen à l'ennemi Satan ; (celui-ci) ne laisse pas ceux ou celles qui sont ainsi être attentifs vers le Seigneur ; ils entrent vides à l'église et en sortent encore plus vides, parce qu'ils n'écoutent pas, pour recevoir ce qu'on dit ou ce qu'on lit dans les oreilles de leur cœur. Ceux qui sont ainsi ressemblent à ceux dont Isaïe disait : Vous entendrez et ne comprendrez pas, vous regarderez et ne verrez pas, car le cœur de ce peuple s'est endurci, ses oreilles entendent difficilement ; ils ont fermé leurs yeux pour ne jamais voir avec leurs yeux, ni entendre avec leurs oreilles (5). (1) C. A. III, chap. vi. (3) Le texte des G. A. mentionne d'autres personnages et a donné lieu à de savantes notes sur la parenté de N. S. — Migne, P. G., I, col. 769-776. (3) Lire bebaithoh. (4) D. L. recommence ici, p. 44* (5) Jsaïe, vi, 9.

— 86 — De la même manière (i) Les oreilles du cœur de ces veuves sont fermées, pour qu'elles ne demeurent pas sous le toit de leurs maisons, afin d'y prier et d'y supplier le Seigneur, mais elles se hâtent [65] de courir, comme pour leur avantage (pour faire du gain), et, par leur bavardage, elles accomplissent les désirs de l'Adversaire. Une veuve qui est ainsi ne convient pas à l'autel du Messie. Car il est écrit dans l'Evangile : Si deux sont comme un (s'entendent[^], et demandent quoi que ce soit, cela leur sera donné, et s'ils disent à une montagne de se déplacer et de tomber à la mer, il en sera ainsi (2). Nous voyons des veuves pour lesquelles c'est devenu une industrie; elles reçoivent avec avidité, et, au lieu de faire des bonnes œuvres et de donner à l'évêque, pour recevoir les étrangers et pour soulager les indigents, elles prêtent leur argent à forte usure. Elles n'ont souci que de l'argent, celles dont la bourse et le ventre sont leurs dieux ; où est leur trésor là est leur cœur (3) . Celle qui a coutume d'errer et de circuler pour recevoir ne pense pas au bien, mais ne cultive que l'argent, ne s'occupe que des avantages matériels; elle ne peut pas plaire à Dieu, ni accomplir son service qui est d'être fidèle à prier et à supplier, parce que son esprit est enchaîné dans les soucis de l'avarice, et, quand elle se lève pour prier, elle se demande où elle ira pour recevoir quelque chose, ou bien (elle pense) qu'elle a oublié d'annoncer quelque chose à ses amies. Quand elle se lève, sa pensée ne porte pas sur sa prière, mais sur l'idée qui vient de se former dans son esprit. La prière de celle-là ne sera exaucée en rien, car elle arrête aussitôt sa prière, à cause de l'agitation de son esprit. Ce n'est pas de tout cœur qu'elle offre sa prière à Dieu, mais elle suit la pensée inspirée par l'adversaire et elle parle avec ses amies de choses inutiles ; car elle ne sait pas comment elle croit, ni de quelle place elle a été jugée digne . [Des veuves pauvres.] Une veuve qui veut plaire à Dieu demeure dans sa maison, pense jour et nuit au Seigneur et lui offre toujours ses supplications. Elle (1) G. A. III, chap. vii. (a) Matth., xvm, 19, et xxi, ai, aa. Les G. A. suppriment ce texte, qui semble en effet inutile. Il se trouve dans D. L. (p. 45) qui ajoute encore : Vide mus ergo aliquantas viduas non convenir et quia non impetrant, cum pétant Gette phrase semble commenter le texte de S. Mathieu et ne correspond pas à la suite. Elle manque aussi dans G. A. (3) Cf. Philipp., m, 19, et Matth., vi, ai.

— 87 — prie avec pureté devant le Seigneur et reçoit tout ce qu'elle demande parce qu'elle y met tout son esprit. Son esprit ne songe pas à recevoir, elle ne désire pas faire beaucoup de dépenses, son oeil n'est pas errant, pour voir quelque chose, la désirer et nuire à son esprit. Elle n'écoute pas les mauvaises paroles pour y consentir, car elle ne sort pas et ne circule pas. Aussi rien ne peut faire obstacle à sa prière, et sa retenue [66], sa tranquillité, sa pureté seront acceptables devant Dieu. Quoi qu'elle demande à Dieu, elle recevra aussitôt, car une telle veuve n'aime pas l'argent, ni les gains profanes, ni l'avarice, ni la gourmandise, mais elle est assidue à prier, humble, paisible, pure, réservée ; elle demeure dans sa maison et travaille la laine pour distribuer des secours aux indigents et donner aux autres plutôt qu'en recevoir quelque chose, car elle se rappelle cette veuve à laquelle notre Seigneur rend témoignage dans l'Evangile, celle qui vint et jeta dans le trésor public deux pièces de monnaie, c'est-à-dire un dinar (1). Quand notre Seigneur et Maître qui scrute les cœurs la vit, il nous dit : 0 mes disciples , cette pauvre veuve a fait une aumône plus forte que quiconque, car les autres ont donné de leur superflu, tandis que celle-ci a fait un don de tout ce quelle possédait (2). [Que les veuves ne doivent rien faire sans l'ordre des évêques.] Il faut donc que les veuves soient pures, qu'elles obéissent aux évêques et aux diacres, qu'elles respectent, vénèrent et craignent les évêques comme Dieu, qu'elles ne se conduisent pas par leur propre volonté (3), qu'elles ne veuillent rien faire en dehors de ce qui leur est commandé; qu'elles ne parlent ou ne répondent à personne, qu'elles n'aillent manger ni boire chez personne, qu'elles ne jeûnent avec personne sans avoir pris conseil. Qu'elles ne reçoivent rien de personne, quelles n'imposent les mains et ne prient sur personne en dehors du commandement de l'évêque ou du diacre. Si elle fait quelque chose qui ne lui a pas été commandé, qu'on la réprimande pour s'être conduite sans discipline. Car d'où sais-tu (4), ô femme, de qui tu as reçu et qui te nourrit, sur qui tu jeûnes et sur qui tu imposes la main ? ne sais-tu pas que tu rendras raison de

(1) OTC&#p otti xo&#pâvTY)ç. G. A. Quod est quadrantes, D. L. (2) Marc, xii, 43, et Luc, xxi, 3. (3) Non habentes potestatem in aliquo. D. L. (4) G. A. III, chap. vni. o*

The text on this page is estimated to be only 18.42% accurate

1 de ces choses au jour du jugement, car tu t'es mêlée à ivres (aux œuvres de celles avec lesquelles tu jeûnais, te.)? [Reproches aux veuves rebelles.] ne, 0 veuve qui es sans discipline, tu vois les veuves tes les ou tes frères dans les maladies, mais tu ne te soucies :ûner et de prier sur tes membres, de leur imposer les mains ; guérir, tu prétends être malade et n'avoir pas le temps, [ue près d'autres qui sont [67] dans les péchés ou qui ont ïglise, tu es prête, parce qu'ils donnent beaucoup, à aller e les visiter. Aussi vous devez rougir, vous toutes qui si, vous qui vous estimez plus sages et plus prudentes non nt que les hommes, mais aussi que les vieillards et les évêques. donc, ô sœurs, qu'en tout ce que vous commandent les i et les diacres, quand vous leur obéissez, vous obéissez à 1 en est de même pour celles qui obéissent aux ordres de l'é[)]. Soyez donc sans reproche devant Dieu, ainsi que tout culier, en obéissant aux évêques et en leur étant soumis, car mdent pour tous. Si donc vous n'obéissez pas au conseil des et des diacres, ils seront innocents de vos péchés, et vous raison de tout ce que vous faites par votre libre arbitre. [Qu'il ne convient pas de prier avec celui qui est séparé (de l'Eglise).] mque prie et reste en relation avec celui qui a été chassé de lui sera assimilé à bon droit, car cela conduit au relâcheà la perte des âmes. Si quelqu'un en effet prie et reste en avec celui qui est chassé de l'Eglise, et n'écoute pas l'évêque, lire n'écoute pas Dieu, il se souille avec lui et ne le laisse pas .tir ; tandis que si personne n'a de rapports avec celui-là, il it, il pleure, il supplie et implore pour rentrer; il fera pènimr le passé et il vivra . Qu'il n'est pas permis à une jemme de baptiser.] (a) ne conseillons ni à une femme de baptiser, ni de se laislîser par une femme, parce que c'est contre l'ordre et c'est ;fi lucane en D. L., p. ig.

■P^^ -89 — dangereux pour celui qui est baptisé et pour celui qui baptise . S'il était permis d'être baptisé par une femme, notre Seigneur et Maître l'aurait été par Marie, sa mère, tandis qu'il l'a été par Jean, comme beaucoup d'autres du peuple. N'attirez donc pas de dangers sur vous, ô frères et sœurs, en vous conduisant en dehors de la loi de l'Evangile (i). [Des jalousies des veuves menteuses entre elles.] Nous (2) vous avons déjà parlé de l'envie, de la jalousie, de la calomnie, de la discorde, des disputes, du (faux) zèle, du bavardage et de la violence qui ne doivent pas se trouver dans un chrétien ; (à plus forte raison) aucun (de ces défauts) ne doit même pas être soupçonné dans les veuves. Mais comme le principe du mal [68J a beaucoup de ruses et d'artifices, il entre dans celles qui ne sont pas (de vraies) veuves, et s'y glorifie. Il y en a qui se disent veuves, et ne font pas les œuvres qui conviendraient à leur nom. Ce n'est pas le nom de veuve qui les rendra dignes d'entrer dans le royaume, mais la foi et les œuvres. Si donc tu fais le bien, tu seras honorée et reçue; si tu fais le mal, et les œuvres du méchant,, tu seras accusée et rejetée du royaume éternel, parce que tu as abandonné ce qui est éternel pour désirer et aimer ce qui est temporel . Nous voyons et entendons dire qu'il y a des veuves qui ont de l'envie l'une contre l'autre si une vieille d'entre elles a reçu de quelqu'un un vêtement ou un don . Tu es coupable, ô veuve, parce que, si tu vois ta sœur secourue et si tu es une véritable veuve de Dieu, tu dois dire : « Béni soit Dieu (3) qui a secouru cette personne âgée, veuve comme moi ». Tu loueras Dieu, puis celui qui l'a secourue, tu diras : « Que son action soit reçue en vérité, et souviens-toi de lui en bien, Seigneur, au jour de ton jugement. (Souviens-toi aussi) de mon évêque, qui gouverne bien devant toi, et dispense l'aumône comme il convient, car cette personne âgée, veuve comme moi, était nue et elle a été secourue ; ajoute-lui (à l'évêque) de la gloire, et donne-lui une couronne de louange, au jour de la révélation de ton arrivée » . (1) Les Ç. À. ajoutent ici deux chapitres (x et xi) pour défendre aux laïques d'usurper le baptême, le sacrifice, l'imposition des mains et les bénédictions grandes et petites. Elles ne permettent de conférer le baptême qu'aux évêques et aux prêtres avec l'assistance des diacres. Les évêques seuls peuvent aussi ordonner les diacres, les diaconesses, les lecteurs, les ministres, les chantres, les portiers. (2) G. A. III, chap. xn. (3) G. A. III, chap. xm.

The text on this page is estimated to be only 16.66% accurate

P'~ - 90 — Et cette veuve qui a reçu l'aumône du Seigneur priera aussi pour : celui qui lui a rendu ce service (i), en cachant son nom, comme une personne sage, pour que son aumône soit faite devant Dieu et non , devant les hommes — comme il est dit dans l'Evangile : Quand ta fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta main droite (a) — de crainte que si tu vulgarise et révèles, en priant, le nom de celui qui a donné, ce nom n'arrive aux oreilles d'un païen, et que ce païen — qui est l'homme de gauche — ne le connaisse; il pourrait arriver aussi que l'un [des fidèles, après l'avoir entendu, ne sorte et ne parle, car il ne faut pas que ce qui se fait ou se dit dans ; l'Eglise en sorte et soit raconté; celui qui parle et raconte (ces nouvelles) trahit l'Eglise. Pour toi, prie pour lui (ton bienfaiteur) en cachant son nom; ainsi tu accompliras l'Ecriture, toi et les veuves qui te ressemblent, vous (toutes) qui êtes le saint autel de Dieu Jésus le Messie. Nous avons entendu dire que certaines veuves ne se conduisent pas ! comme il est ordonné [69], mais n'ont souci que d'interroger, d'errer et de circuler. Celle qui a reçu l'aumône du Seigneur, si elle est sans intelligence — ce qui est connu de celle qui l'interroge — lui révèle le nom de celui qui a donné. Et celle-ci, dès qu'elle l'a appris, murmure, elle fait des reproches à l'évêque qui distribue, ou au diacre, ou à celui qui a fait un don ; elle dit : « Tu ne savais donc pas que , j'étais plus proche de toi, et que j'étais beaucoup plus dans le besoin | que celle-là >. Elle ne sait pas que ce n'est pas arrivé par la volonté , de l'homme, mais par l'ordre de Dieu. — Si tu témoignes, et dis (au donateur) : « Je suis plus proche de toi et tu savais que j'étais plus dénuée que celle-ci s, il te faut connaître celui qui a ordonné (3); alors tu te tairas, tu ne feras pas de reproches à celui qui sert, mais tu entreras dans ta maison, tu te prosterneras, tu loueras Dieu au sujet de la veuve, ta compagne, tu prieras pour celui qui a donné et pour celui qui a servi, puis tu demanderas au Seigneur d'ouvrir pour toi aussi la porte de la miséricorde, et aussitôt le Seigneur entendra libéralement ta prière, et t'enverra une aumône plus forte que celle de la veuve ta compagne, d'un endroit d'où tu n'avais jamais espéré recevoir, et l'épreuve de ta patience sera glorifiée. Ne savez-vous pas qu'il est écrit dans l'Evangile : Quand tu fais l'aumône, tu ne sonneras pas de la corne devant les hommes pour en être va, comme (i)C.A. in, chap. xiv. (a)Matt., vi, 3. (3) "OtpifiUi loùì tm ìiBTsSi(i.r«oi.

— 91 — font les hypocrites, car, en vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense (i). [Réprimande aux veuves maudites.] Si Dieu ordonne que le service (l'aumône) soit fait en secret et si celui qui l'accomplit l'a fait de cette manière, toi donc qui as reçu en secret, pourquoi le prônes-tu en public, ou encore pourquoi interrogés-tu ? Tu ne te bornes pas à faire des reproches et à murmurer, comme une qui ne serait pas veuve, mais tu prononces aussi des malédictions, comme les païens. N'as-tu pas entendu ce que dit le Livre (saint) : Quiconque bénit sera béni, et quiconque maudit sera maudit (2). Il est dit aussi dans l'Evangile : Bénissez ceux qui vous maudissent ; et encore : Quand vous entrez dans une maison, dites : la paix soit dans cette maison ; si cette maison est digne de la paix, votre paix viendra sur elle, et si elle n'en est pas digne, votre paix retournera sur vous (3). [70] Si donc (4) la paix retourne à ceux qui l'ont envoyée, combien plus la malédiction ne retombera-t-elle pas sur ceux qui l'ont lancée à tort, parce que celui auquel on a adressé cette malédiction ne la méritait pas !

Quiconque maudit donc un homme sans motif, se maudit lui-même, car il est écrit dans les Proverbes : Comme volent les passereaux et l'oiseau, ainsi reviennent les malédictions vaines (5). Il dit encore : Ceux qui prononcent des malédictions manquent d'esprit (6) . Nous sommes comparés à l'abeille, comme l'a dit le Seigneur : Va à l'abeille et apprends comme elle travaille : elle fait son travail avec sagesse, et son travail procure de la nourriture aux riches et aux pauvres. Elle est aimable et louable, bien qu'elle ait peu de forces (7). Comme donc l'abeille a peu de forces, et, quand elle frappe quelqu'un, laisse son dard, devient stérile et meurt bientôt, de même nous autres, ô fidèles, nous nous nuisons à nous-mêmes de la même manière, pour tout le mal que nous faisons aux autres. Tout ce que tu ne veux pas qui t'arrive, ne le fais pas aux autres (S) : aussi quiconque bénit sera (1) Math., vi, 2. (2) Genèse, xxvii, 39. (3) Luc, x, 5; Matth., x, 13. (4) G. A. III, chap. xv. (5) Prov., xxvi, 2. (6) Prov., x, 18. (7) Prov., vi, 8, dans les Septante. (8) Tob., iv, 16. Ce passage figure en particulier dans le Codex Bezae Act. xv, 20 et 29.

-●■ ^ — 92 — béni. Enseignez et réprimandez donc celles qui sont sans discipline. Priez, fortifiez et faites croître celles qui se conduisent avec justice. Que les veuves s'éloignent donc des malédictions, car elles sont placées pour bénir. — Aussi ni l'évêque, ni le prêtre, ni le diacre, ni la veuve, ne feront sortir la malédiction de leur bouche, de crainte qu'ils n'en retirent la malédiction au lieu de la bénédiction. Aie donc soin, ô -évoque, à ce que la malédiction ne sorte de la bouche d'aucun homme du peuple, car tu dois avoir souci de tout le monde.

CHAPITRE SEIZIÈME De V ordination des diacres et des diaconesses* C'est pourquoi, ô évêque, fais-toi des travailleurs de justice — des aides qui conduisent ton peuple vers la vie. — Tu choisiras et tu établiras diacres ceux qui te plairont de tout le peuple, un homme certes pour faire les nombreuses choses nécessaires, et une femme pour le service des femmes. Car il y a (i) des maisons où. tu ne peux envoyer le diacre près des femmes, à cause des païens ; tu y enverras les diaconesses (2). Dans beaucoup d'autres choses encore, l'emploi d'une femme diaconesse est requis . Et d'abord quand les femmes descendent dans l'eau (pour le baptême), il est requis [71] que celles qui descendent dans l'eau soient ointes de l'huile de l'onction par la diaconesse. Quand il ne se rencontre pas de femme, ni surtout de diaconesse, il est nécessaire que celui qui baptise oigne lui-même celle qui est baptisée (3). Mais, où il y a une femme et surtout une diaconesse, il ne convient pas que les femmes soient vues par les hommes ; à l'imposition des mains, oins la tête seulement, comme on oignait jadis les rois et les prêtres dans Israël (4) ; toi donc, de la même manière, à l'imposition des mains, oins la tête de ceux qui reçoivent le baptême, des hommes et des femmes ensuite ; que ce soit toi qui baptises, ou bien que tu aies chargé les diacres ou les vieillards de baptiser, une femme diaconesse, comme nous l'avons dit plus haut, oindra les femmes pendant que l'homme rap(î) Lire de'ith. (2) Le grec porte encore le singulier comme ci -dessus. (3) Cette dernière phrase est supprimée dans les G. A. Si Ton songe, en effet, qu'au ve siècle encore on différait le baptême le plus possible (Cf. Vie de Sévère, patriarche cTAntioche, chez Leroux, éditeur, Paris, 1900, pp. 64-65), on baptisait donc souvent des adultes, et Ton conçoit que l'Eglise ait exclusivement confié à des ministres astreints au célibat les onctions à faire aux femmes, fût-ce sur la tête. Jean Moscus, dans le Pré spirituel, chap. m, cite le cas d'un . moine prêtre qui « était scandalisé » chaque fois qu'il oignait une femme. (Cité dans Migne, U c., col. 796.) (4) C. A., III, chap. xvi. L

The text on this page is estimated to be only 15.33% accurate

— 91 — pellerà sur elles les noms de l'invocation divine dans tes eaux ii[^]. yuana celle qui est baptisée sort de l'eau, la diaconesse la recevra, l'instruira et la nourrira, afin que le sceau infrangible du baptême soit (imprimé) avec pureté et sainteté (2). Nous avons dit que le service d'une femme diaconesse est surtout requis et nécessaire, parce que notre Seigneur et Sauveur a été servi par des femmes diaconesses, qui sont : Marie de Magdala (3), et Marie, fille de Jacques, et la mère de Joseph, et la mère des fils de Zébédée, avec d'autres femmes. Le ministère des diaconesses t'est encore nécessaire pour bien des choses. Dans les maisons des païens où habitent des femmes fidèles, il est nécessaire que ce soit la diaconesse qui y aille et y visite les femmes malades, puis leur fournisse ce qui leur est nécessaire et lave les personnes faibles qui sortent de maladie (4). [Des diacres.] Les diacres (5), dans leur conduite, prendront modèle sur l'évêque, mais cependant Us travailleront beaucoup plus que lui. Ils n'aimeront pas les gains profanes, mais seront assidus dans leur service. Le nombre des diacres sera proportionné à celui du peuple de l'Eglise afin qu'ils puissent distinguer et secourir chacun. Us rendront à tous les services dont ils ont besoin, aux personnes âgées qui n'ont plus de force, comme aux frères et aux sœurs qui sont malades. La femme (diaconesse) s'occupera activement du service des femmes et l'homme diacre du service des hommes. Il sera prêt À accomplir [72] et à exécuter l'ordre de l'évêque. En quelque lieu qu'il soit envoyé pour servir ou pour dire quelque chose à quelqu'un, il travaillera et prendra de la peine. Il faut que chacun connaisse sa charge, et s'applique à la remplir, qu'ils n'aient qu'un dessein, une pensée et une âme qui demeure en deux corps. Sachez quel est votre (1) Les C. A. expliquent ce passage :
t«' aùrùv itni. l ui titc«i|id:aB.; inUXinan Ua-rpo; khl TloÛ kix ârfim
Hv:Û|j.ito;, ^a.nriai; aÛTOÛ; tv tu li\$

- 95 devoir, comme notre Maître et Sauveur Ta dit dans l'Evangile : Celui d'entre vous qui veut être chef sera votre serviteur ; comme le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et afin de donner sa vie en rédemption pour beaucoup (1). Il vous faut faire de même, ô diacres, même si vous deviez donner votre vie pour vos frères dans le service que vous avez à accomplir. Notre Maître et Sauveur n'hésitait pas à nous servir, comme il est écrit dans Isaïe : pour rendre justice au Juste qui rend de bons services à beaucoup (2). Si donc le Seigneur du ciel et de la terre fait notre propre service, supporte et endure tout pour nous, combien plus ne devons-nous pas en faire autant à nos frères pour lui ressembler, nous qui sommes ses imitateurs (3) et qui tenons la place du Messie. Vous trouvez encore écrit dans l'Evangile comment notre Seigneur a ceint ses reins d'un linge et a mis de l'eau dans un vase de purification pendant que nous étions couchés (à table), puis il s'approcha, lava les pieds de nous tous, et les essuya avec le linge. Il fit cela afin de nous apprendre l'affection et l'amour pour (nos) frères et pour que nous en fassions autant, entre nous. Si donc notre Seigneur a fait cela, hésitez-vous, vous autres diacres, à en faire autant aux malades et aux infirmes, vous qui êtes les soldats de la vérité et qui avez l'exemple du Messie ? Servez donc avec charité, sans murmurer ni hésiter. Si vous faites autrement, comme si vous semez pour les hommes et non pour Dieu, vous serez récompensés au jour du jugement selon le service que vous aurez fait. Il vous faut donc, diacres, visiter tous les indigents, et faire connaître à Tévêque ceux qui ont besoin ; vous devez être son âme et sa pensée, vous devez travailler et lui obéir en tout (4). (1) Matth., xx, 28. (2) Is., un, 11. (3) Quia discipuli ejus sumus. D. L. (4) Les C. A. ajoutent ici un chapitre (chap. xx) sur les ordinations et les fonctions de Tévêque, du presbyter et du diacre.

The text on this page is estimated to be only 17.70% accurate

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME De l'éducation des jeunes orphelins. (\) l'un des chrétiens se trouve orphelin, que ce soit un garçon '3] une fille, il sera beau que l'un des frères qui n'a pas d'enfants le le garçon pour fils, et que l'un quelconque ayant un fils, prenne une fille et la lui donne pour épouse quand son temps viendra, couronner son œuvre au service de Dieu. S'il y a des hommes qui ne veulent pas agir ainsi, parce qu'ils cherchent à plaire à leurs labiés et rougissent, à cause de leurs richesses, de leurs frères illias, il leur en arrivera autant et leur avarice retombera sur ce que les saints n'ont pas mangé, les Assyriens le mangent, et les étrangers mangeront leur terre à leurs yeux (2). us donc (3), o évêques, donnez soin à leur éducation pour qu'il jr manque rien, et quand ce sera le temps de la jeune fille, maa à l'un des frères. De même, quand le jeune homme grandira, prendra un état, puis, quand il deviendra homme, il recevra le :e qui correspond à son métier, il acquerra les instruments néaires, et ne sera plus à la charge delà charité des frères, charité ut sans arrière-pensée et sans hypocrisie. Et en vérité bienheuquiconque pouvant s'aider lui-même (pouvant faire des laris) ne foulera pas la place de l'orphelin, de la veuve et de l'éfer. tas qui reçoivent une aumône sans en avoir besoin sont coupables, dheur (4) à vous qui possédez et recevez encore par fraude, car :eui qui reçoivent rendront compte au Seigneur Dieu, au jour igement, de la manière dont ils ont reçu . Si tu as reçu parce u as été orphelin dès ta jeunesse, ou bien à cause de la faiblesse vieillesse, ou bien pour cause de débilité provenant de maladie Z. A.,IV, chap. I, ta., ., 7C. A., IV, chap. 11. lA.,rV, ch«p. m.

r - 97 — ou pour élever des enfants (i), tu es louable; car (cet homme) est réputé l'autel de Dieu et pour ce motif sera honoré par Dieu ; il n'a pas reçu gratis, car il priait avec soin et toujours sans se lasser pour ceux qui donnaient, il offrait en retour sa prière qui est sa force . Ceux-là recevront de Dieu la béatitude dans la vie éternelle. [Mais ceux qui possèdent] et qui reçoivent par tromperie [et par hypocrisie] ou parce qu'ils sont négligents et qui, au lieu de travailler et d'aider les autres, en reçoivent des dons, ils seront punis pour ce qu'ils ont accepté, parce qu'ils ont resserré la place des fidèles qui sont pauvres. Quiconque donc (2) a du bien, n'en donne pas aux autres [74] et ne s'en sert pas, se forme sur la terre un trésor de perdition ; il hérite de la place du serpent qui repose sur un trésor (3) et court risque d'être placé avec lui. Car celui qui possède et reçoit encore ne croit pas à Dieu, mais à l'argent d'iniquité; c'est dans l'intérêt de son avarice qu'il a reçu la parole (de Dieu) avec hypocrisie, et il est rempli d'incrédulité. Celui qui est ainsi court risque d'être compté avec les infidèles . Celui qui donne simplement à chacun fait bien en donnant et il est pur; de même celui qui reçoit à cause de son besoin et se sert avec force (discernement) de ce qu'on lui a donné, a bien reçu (a bien fait en- recevant) et sera loué par Dieu dans la vie et le repos éternels . (1) Aut propter filiorum, quia multi sunt. I). L. (2) G. A., iv, chap. ir. (3) Allusion aux dragons qui étaient censés garder des trésors. — Consimilabitur serpenti super thesaurum (sic) dormienti. D. L. LA D1DASCAL1E. — 7

CHAPITRE DIX-HUITIÈME Que l'on ne doit pas recevoir l'aumône de ceux qui sont répréhensibles. v: f • • * >•• * :*tEvoques et diacres (i), soyez fidèles au service de l'autel du Messie. Nous disons aux veuves et aux orphelins : vous veillerez avec grand soin et grande attention et vous vous informerez, au sujet des dons, de la conduite du donateur ou de la donatrice qui donne de la nourriture. Ajoutons encore au sujet de l'autel, que les veuves, après avoir été nourries d'un autel de justice (2), offriront un service saint et acceptable (prieront pour le donateur) devant Dieu tout-puissant, par l'intermédiaire de son Fils chéri et du Saint-Esprit (3), auquel gloire et honneur dans les siècles des siècles. Ayez donc (4) soin et soyez attentifs à servir les veuves d'un esprit pur, afin que ce qu'elles demandent et réclament leur soit aussitôt donné avec leurs prières. S'il y a des évêques qui négligent les choses et n'en prennent pas souci, par hypocrisie, pour des gains profanes, par négligence et parce qu'ils ne font pas d'enquête, ils en rendront raison et rigoureusement. Car ils acceptent, comme pour le service de la nourriture des orphelins et des veuves, de la main des riches qui ont enfermé des hommes en prison (quoique innocents) ; de ceux qui agissent mal avec leurs serviteurs ou se conduisent mal dans leurs villes, ou oppriment les pauvres ; des impudiques et de ceux qui agissent mal avec leur corps, des méchants ; de ceux qui diminuent et augmentent; des avocats iniques; des [75] accusateurs injustes; des juges qui font acception de personnes; de ceux qui fabriquent des poisons, ou des idoles ; des voleurs qui fabriquent de For, de l'argent et du bronze ; des publicains iniques ; de ceux qui] vont aux spectacles, qui changent les poids, ou fraudent avec perfidie; des hôteliers qui mélangent de l'eau (au vin) ; des soldats qui vivent dans l'iniquité, des meurtriers ; des bourreaux ; de tout pouvoir (prince) arrogant (5) qui s'est souillé dans les guerres, a versé sans (1) C. A., iv, chap. v. (2) Iterum adque iterum dicimus, quoniam al tare de laboribus justitise accipem debet. D. L. Vient ensuite une lacune, page 55. (3) Les C. A. omettent le S t. -Esprit. (4) G. A. îv, chap. vi. (5; Lire De romoutho.

— 99 — justice le sang* innocent, a renversé [les jugements, et, pour arriver à voler, s'est conduit iniquement et cauteusement avec les païens et les pauvres ; des adorateurs des idoles ; des gens impurs ; des usuriers et des avarés; ceux donc (les évoques) qui nourrissent les veuves (avec les dons) de ceux-là seront traînés coupables au jour du Seigneur, car le livre a dit : un repas de légumes (offert) avec charité et affection est meilleur qu'une immolation de taureaux gras (faite) avec inimitié (i). Car si une veuve est rassasiée de pain (obtenu) par un travail juste, il lui profitera, tandis que si on lui donne beaucoup (provenant) de l'iniquité, elle y perdra. De plus, si elle est rassasiée de l'iniquité, elle ne pourra plus offrir son service et sa prière avec pureté devant Dieu ; quand même elle serait juste et prierait pour les méchants, sa prière ne sera pas écoutée à leur égard, mais seulement en ce qui la concerne, car Dieu scrute les cœurs avec jugement (justice), et fait une distinction parmi les prières. Si elles (les veuves) prient pour ceux qui ont péché et font pénitence, leurs prières seront écoutées. Quant à ceux (2) qui sont dans le péché et ne se convertissent pas, non seulement ils ne sont pas écoutés quand ils prient, mais encore ils rappellent leurs prévarications au Seigneur. De la culpabilité des évêques qui reçoivent l'aumône des gens répréhensibles. Fuyez donc, évêques, et éloignez-vous de tous les services de ce genre (3), car il est écrit : On ne mettra pas sur l'autel du Seigneur le prix d'un chien et le salaire de la prostituée (4). Car si les veuves dans leur aveuglement prient pour les adultères et les prévaricateurs, elles ne seront pas écoutées, n'obtiendront pas leurs de| mandes, et vous amènerez ainsi nécessairement, par votre mauvaise j dispensation, à blasphémer le Verbe, comme s'il n'était pas le Dieu 1 bon et libéral. Ne garnissez donc pas l'autel [76] de Dieu avec les ; dons du prévaricateur ; ne prenez pas le prétexte de dire : nous j ne savions pas. Car vous avez entendu ce que dit le Livre : Eloigne1 toi de l'injuste et tu ne craindras pas, et la terreur ne t'appro\ cher a pas (5). 1 ! | (1 Prov., xv, 17. \ (2 G. A. iv, chap. vu. (3 Tôcç rotauTaç ^toocovia;. (4 Deuter., xxviii, 18. (5 Isaïe, liv, 14. •* • a « '

- 100 Si vous dites (i) : Ceux-là sont seuls à faire des aumônes, et, si nous n'acceptons pas, comment soutiendrons-nous les orphelins, les veuves et les indigents? Dieu vous dit : vous avez reçu les dons des Lévites, les prémices et les offrandes de votre peuple pour vous nourrir et pour avoir du superflu, afin de ne pas être obligés de recevoir (de la main) des méchants. Mais si les églises sont si pauvres que les indigents doivent être nourris par ceux qui sont ainsi (les pécheurs) , il vaut mieux que vous souffriez la faim, et que vous n'acceptiez rien des méchants. Interrogez et recherchez afin de recevoir des fidèles qui sont dans les Eglises, et qui se conduisent bien, pour nourrir les indigents. N'acceptez pas de ceux qui sont sortis de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils soient jugés dignes d'être membres de l'Eglise. Si vous manquez, dites-le aux frères, ils feront entre eux (une collecte) et la donneront, puis distribuez-la avec justice. Enseignez (2) et dites à votre peuple qu'il est écrit : Honore le Seigneur de tes justes travaux et des premiers de tous tes fruits (3). Avec le travail honnête des fidèles, vous nourrirez et habillerez les indigents ; quant à ce qui vous sera donné par eux, comme nous l'avons dit plus haut, distribuez-le pour le rachat des fidèles. Rachetez les serviteurs, les 'esclaves et les prisonniers, ceux qui sont emmenés par force, ceux qui sont condamnés injustement soit aux jeux du cirque, soit aux mines, soit à l'exil, soit à l'amphithéâtre; quant aux indigents, que les diacres aillent près d'eux, qu'ils les visitent tous et leur distribuent ce qui leur manque. S'il arrive jamais (4) que vous soyez obligés de recevoir quelques oboles d'un homme mauvais, bien que vous ne le vouliez pas, ne vous en servez pas pour (acheter de) la nourriture, mais, s'il y en a peu, employez-les en bois à brûler pour vous et pour les veuves, de crainte qu'une veuve, recevant de ces (oboles), ne soit obligée de s'en acheter quelque nourriture. Ainsi les veuves, n'ayant aucune part à l'iniquité, prieront et recevront de Dieu tous les biens qu'elles demanderont soit toutes [77] ensemble, soit chacune séparément, et vous aussi vous ne participerez pas à ces péchés (5). (1) C. A., iv, chap. vin. (2) G. A., iv, chap. îx. (3) Prov., 111,9. (4) C. A. iv, chap. x. (5) Les G. A. ajoutent ici quatre chapitres (chap. xi, xn, xm, xiv) sur les parents et les enfants; les serviteurs et les maîtres; la soumission au pouvoir séculier; et les vierges .

r CHAPITRE DIX-NEUVIÈME Qu? il convient de prendre soin des martyrs, affligés pour le nom du Messie. Ne détournez pas les yeux (i)du chrétien qui, pour le nom de Dieu, pour sa foi et pour son amour, est condamné à l'amphithéâtre ou aux bêtes, ou aux mines, mais, de votre travail et de la sueur de votre visage, envoyez-lui delà nourriture et adressez de Tardent aux soldats qui le gardent, afin qu'il sôit mis au large, que Ton en prenne soin et que votre bienheureux frère ne soit pas complètement affligé. Car vous regarderez celui qui est condamné pour le nom du Seigneur Dieu comme un saint martyr, un ange de Dieu, ou Dieu sur la terre. Il a revêtu spirituellement l'Esprit saint de Dieu, car par son moyen vous voyez le Seigneur notre Sauveur, parce qu'il a été jugé digne de la couronne incorruptible et il a renouvelé encore le témoignage de lapassion.il faut dire que tous les fidèles servent soigneusement et aident de leurs biens par l'intermédiaire des évoques ceux qui rendent témoignage. Si un homme n'a rien, il jeûnera, et ce qu'il avait pour ce jour-là, il le donnera aux saints. Si tu es riche, il faut que tu les aides selon tes moyens, même jusqu'à donner tout ton bien, pour les délivrer des fers, car ils sont unis à Dieu et sont des fils qui accomplissent sa volonté, comme l'a dit le Seigneur : Quiconque me confessa devant les hommes, je le confesserai devant mon Père (2). N'ayez pas honte d'aller les voir en prison, et, en faisant cela, vous gagnerez la vie éternelle, parce que vous participe/ ez à leur martyre. Nous savons, en effet, que le Seigneur a dit dans l'Evangile : Venez à moi, vous tous, les bénis de mon Père, possédez ce royaume qui vous était préparé avant (de jeter) les fondements du monde; car j'avais faim et vous m'avez rassasié, j'avais soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez recueilli, j'étais nu et vous m'avez vêtu, j'étais malade et vous m'avez visité, j'étais en prison et vous êtes venus près de moi. Alors (1) C. A., v, chap. 1. (2) Matth., x, 3a. L

The text on this page is estimated to be only 16.16% accurate

- 102 — isles répondront et diront : Seigneur, quand t'avons-nous
■antfaim et t'avons-nous rassasié, ou ayant soif et t'avonsdonné à boire
[78], ou nu et t'avons-nous couvert, oa matt t'avons-nous visité, ou étranger
et t'avons-nous recueilli, '. prison et t'avons-nous visité? — Et il répondra et
leur dira: ce que vous avez fait à l'un de ces petits et de ces moindres, me
l'avez fait ; et alors ils iront à la vie éternelle (i). quelqu'un (a), qui se dit
chrétien, est tenté par Satan, s'il pét s'il est réprimandé pour de mauvaises
actions, pour vol on meurtre, fuyez-le, de crainte qu'un chrétien ne soit lente
par qui tiennent a cet homme-là. Si l'ou t'arrête, t'interpelle et te « Et toi
aussi, tu es chrétien comme celui-là » ; tu ne peux pas jue tu sois chrétien,
tu le confesses, et tu n'es pas jugé comme ien, mais tu es puni comme si tu
faisais le mal, car on t'a delé si tu étais comme celui-là ; Ion témoignage est
inutile, el idant, si tu avais nié, tu aurais renié le Seigneur. Fuyez-les , afin
d'être sans scandale. lez avec grand soin et longue patience vos membres
:les fidèui sont arrêtés, emprisonnés et enchaînés par la force inique le s'ils
étaient criminels, afin de les arracher de la main des ants. Si quelqu'un
s'approche d'eux, est arrêté en même temps traité iniquement à causede son
frère, bienheureux est-il d'être é chrétien, d'avoir confessé leSeigneur et de
vivre devant Dieu, i homme s'approche de ceux qui sont enchaînés pour le
nom du ie et s'il est pris avec eux, bienheureux est-il d'être jugé digne tte
société. cevez (3) et aidez ceux qui sont persécutes pour la foi, et fuient ;
ville à une autre selon le commandement du Seigneur. Béiez-vous en les
recevant et en les faisant reposer, parce que vous ;îpez (ainsi) à leur
persécution. Notre Seigneur a dit à leur su.ns l'Évangile ; Bienheureux
serez-vous quand ils vous persé■ont et vous maudiront à cause de mon nom,
parceque quand îrétien est poursuivi, est martyrisé et est mis à mort pour la
foi, 'ient un homme de Dieu. 11 ne sera plus poursuivi par personne qu'il a
été connu à lui du Seigneur (le Seigneur l'a reconnu) (4). Mstih., xxv, 34Z.
A., '.chap. ii. G. A., v, cbap. m. Sette dernière phrase, peu claire, a été omise
dan* les C. A. 1

r — 103 S'il renie (i) et dit qu'il n'est pas chrétien, on l'appellera (Pierre de) scandale et il sera poursuivi par les hommes ; de plus, Dieu [79] le rejettera à cause de son reniement, il n'aura pas de part avec les saints dans le royaume éternel, selon le mot du Seigneur, mais son héritage sera avec les impies, parce que le Seigneur Dieu a dit: Quiconque me renie ainsi que mes paroles devant les hommes ou aura honte de moi, j'aurai aussi honte de lui et je le renierai devant mon Père qui est au ciel, quand je viendrai avec force et gloire pour juger les morts et les vivants (2). Vous trouverez encore écrit : Quiconque aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et quiconque aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi ; quiconque ne prend pas sa croix avec joie et exultation et ne vient pas après moi, n'est pas digne de moi ; quiconque perd son âme pour moi, la trouvera, et quiconque sauvera son âme en apostasiant, la perdra. Que servira à l'homme de gagner tout le monde et de perdre son âme, et quel échange fera-t-il pour son âme (3) ? (On lit encore) : Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, et ne peuvent pas tuer l'âme ; mais craignez-moi plutôt, moi qui puis (4) perdre l'âme et le corps dans la géhenne (5). Quiconque (6) apprend un métier regarde son maître et voit comment, par son art et sa science, il finit un travail de son métier, puis il l'imité et finit l'ouvrage qu'on lui a confié pour ne pas être maltraité (7), mais s'il reste en dessous de ce qui lui a été montré, il n'est pas parfait. Nous qui avons le Messie pour maître et docteur, pourquoi ne nous conformons-nous pas à sa doctrine et à sa conduite ? Il a abandonné la richesse, la beauté, la puissance et la gloire, et il est venu dans la pauvreté ; il s'est éloigné de Marie, sa bienheureuse mère, de ses frères et de lui-même et a supporté la persécution jusqu'à la croix. Il a supporté cela pour nous, afin de nous délivrer, nous qui sommes du peuple (d'Israël), des liens de bois (sacrés) (8), dont (1) C. A., v, chap. iv. (2) Luc, ix, 26. (3) Matth., x, 37; xvi, 26, et x, 28. (4) On notera cette variante. (5) Matth., x, 28. 6) C. A., v, chap. v. 7) Cette phrase, peu claire, est simplifiée dans les G. A. 8) Ce passage difficile est encore simplifié dans les C. A. Il doit s'agir ici des lois du Deutéronome dont il a été question. Il faudrait pouvoir lire : des liens de fer — plutôt que : des liens de bois.

— I04 — nous avons parlé plus haut, et de vous délivrer, vous qui êtes païens, du culte des idoles et de toute iniquité, puis de vous rendreléritiers. Si donc il a ainsi souffert pour nous sans honte, afin de sauver ceux qui croient en lui, pourquoi nous aussi n'imiterions-nous pas ses souffrances lorsqu'il nous a donné la patience? Et lui a souffert pour nous afin de sauver nos âmes de la mort du feu (i), mais nous (nous souffrons) pour nous-mêmes. Est-ce que Notre[^]Seigneur a besoin que nous souffrions pour lui ? [80] — Il veut seulement éprouver la chaleur de notre foi et la volonté de nos âmes. Eloignons-nous donc (2) de nos pères, de notre famille, de tout ce qui est dans ce monde et aussi de nous-mêmes ; il nous faut prier pour ne pas tomber dans la tentation. Si nous sommes appelés au martyre, quand on nous interroge, confessons ; quand nous souffrons, supportons ; quand nous sommes tourmentés, réjouissons-nous ; quand nous sommes persécutés, ne nous attristons pas; parce que, eu agissant ainsi, ce n'est pas seulement notre âme que nous arrachons à la géhenne, mais nous apprendrons à agir de la même manière à ceux qui sont fermes dans la foi et aux auditeurs (aux catéchumènes), et ils vivront ainsi devant Dieu. Mais si nous faisons défection à la foi dans le Seigneur et renions à cause de la faiblesse du corps, comme Ta dit Notre Seigneur : V esprit veut et est prompt, mais le corps est faible (3), nous ne perdons pas seulement notre âme, mais nous tuens encore nos frères avec nous ; car lorsqu'ils verront notre renoncement ils penseront qu'on leur a enseigné unedoctrine d'erreur; ils seront scandalisés, et nous en serons responsables pour eux, comme chacun de nous le sera pour lui-même devant le Seigneur au jour du jugement. Si tu es pris et amené devant le gouverneur, si tu renies ton espoir envers le Seigneur dans ta sainte foi, et que tu sois délivré aujourd'hui, mais que demain tu sois saisi de la fièvre et tombes sur ton lit, ou que ton estomac soit malade et ne reçoive pas la nourriture, mais la rende avec grandes douleurs, si tu tombes dans les souffrances d'un mal de ventre ou de l'un de tes membres, si le sang¹ sort de ton corps et t'effraie par des maux nombreux, si tu as une tumeur sur l'un de tes membres, si tu es découpé par les médecins et si tu meurs dans les angoisses et dans de grandes souffrances, à quoi (1) La construction de la phrase syriaque est obscure; aussi les G. A. changent ce passage. (2) C. A.,v, chap. vi. (3) Matth., xxvi, l\\.

r — 105 te servira l'apostasie que tu as faite, ô homme, puisque voilà que tu as livré ton âme aux souffrances et aux angoisses, et que tu as perdu ta vie pour l'éternité de devant Dieu ; tu brûleras et tu seras supplicié sans repos pour toujours, comme Ta dit le Seigneur : Quiconque aime son âme la perdra, et quiconque perd son âme pour moi la trouvera (1). Le chrétien qui apostasie aime sa vie pour quelque temps dans ce monde, afin de ne pas mourir pour le nom du Seigneur Dieu, mais sa personne périt dans le feu éternel, parce qu'il est tombé dans la géhenne, renié qu'il est par le Messie. Il dit en effet dans l'Évangile : Quiconque me renie devant les hommes, je le renierai devant mon Père dans le ciel (2). Or, ceux [81] que renie le Seigneur sortent et se jettent dans les ténèbres extérieures où il y a des pleurs et des grincements de dents (3). Car il a dit : Quiconque aime son âme plus que moi, n'est pas digne de moi (4). Ayons donc soin de recommander notre âme au Seigneur Dieu. Si quelqu'un est digne du martyre, qu'il l'accepte avec la joie d'avoir été jugé digne de cette couronne, et de ce que sa sortie de ce monde se fait par le martyre. Car le Seigneur notre Sauveur dit : le disciple n'est pas au-dessus de son maître, mais que chacun soit accompli comme son maître (5). Notre Seigneur a accepté toutes ses souffrances pour nous sauver ; il accepta d'être frappé, que l'on blasphémât sur son compte, qu'on lui crachât à la face, de boire du vinaigre et de la myrrhe, enfin il supporta même d'être attaché à la croix. Nous donc, qui sommes ses disciples, nous devons l'imiter; s'il a tout accepté et supporté pour nous, jusqu'aux souffrances, combien ne devons-nous pas accepter plus de souffrances pour nous-mêmes ! Et nous ne devons pas hésiter, car il nous l'a commandé ainsi. Quand nous brûlerions dans les charbons du feu, croyons en Notre Seigneur Jésus-Christ, en Dieu son Père, Seigneur Dieu tout-puissant, et dans le Saint-Esprit, auxquels gloire et honneur dans les siècles des siècles. Amen. (1) Luc, ix, 534. (a) Matth., x, 33. (3) Matth., vin, 12. (4) Matth., x, 38. (5) Luc, vi, 40.

1 CHAPITRE VINGTIÈME De la résurrection des morts. Dieu tout-puissant (i) nous ressuscitera par le moyen de Dieu notre Sauveur, selon sa promesse ; il nous ressuscitera de chez les morts tels que nous sommes, avec la figure que nous avons maintenant, mais dans la grande gloire de la vie éternelle, sans que rien nous manque. Quand même nous serions jetés dans les profondeurs de la mer, ou dispersés par le vent comme de la paille, nous serions toujours à l'intérieur de ce monde, et tout ce monde est enfermé sous la main de Dieu. Il nous suscitera donc de dessous sa main, comme Ta dit le Seigneur notre Sauveur : une partie de votre tête ne périra pas; mais vous posséderez vos âmes dans votre patience (2). Sur la résurrection et sur la gloire des martyrs, le Seigneur dit aussi dans Daniel : Beaucoup qui gisent sur la largeur (la surface) de la terre ressusciteront en ce jour, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'ignominie, la honte et la dispersion Ceux qui sont intelligents brilleront comme les astres du ciel, et ceux qui furent puissants en parole, comme les étoiles du ciel (3). Comme le soleil et comme la lune [82], astres du ciel, il promet de donner une lumière de gloire à ceux qui sont intelligents, qui confessent son saint nom et sont martyrisés. Et ce n'est pas seulement aux martyrs qu'il promet la résurrection, mais encore à tous les hommes, car il dit dans Ezéchiel : la main du Seigneur fut sur moi, le Seigneur me conduisit sur le chemin (4) et me plaça au milieu d'une plaine qui était remplie d'os. Il me fit passer sur eux et ils étaient nombreux et très secs. Et il me dit : Fils de l'homme (ô homme), est-ce que ces os vivent? — Et je lui dis: Ta le sais, Seigneur Adonai. — Et le Seigneur me dit: Prophétise sur ces os et dis-leur : Ossements desséchés, écoutez la parole du (1) G. A., v, chap. vii. (a) Luc, xxi, 18. (3) Dan., xii, 2; et Matth., xui, 43. (4) Lire Baroukho, « en esprit » .

■r— 107 — Seigneur, voici ce que dit à ces os le Seigneur Adonai (i) : Je vais introduire l'esprit en vous et vous vivrez, Je vous donnerai des nerfs, Je bâtirai sur vous de la chair, Je vous revêtirai de peau, Je vous donnerai l'esprit en vous, vous vivrez, et vous saurez que Je suis le Seigneur. Je prophétisai comme il me V avait dit, il y eut une voix et un tremblement et les os s'approchèrent os contre os, et je vis les nerfs et la chair s'y ajouter, la peau s'étendit au-dessus, et il n'y avait pas d'esprit (de souffle) en eux. Le Seigneur me dit : Prophétise sur l'esprit et dis : Voici ce que dit le Seigneur Adonai : Que l'esprit vienne des quatre vents et entre dans ces morts, et ils vivront. Et je prophétisai comme le Seigneur me l'avait dit, l'esprit entra en eux, ils vécurent et ils se levèrent sur leurs pieds avec une grande force . — Et le Seigneur me dit: Fils de l'homme (ô homme), ces os sont ceux du peuple d'Israël qui disent: nos os sont desséchés, notre espérance a péri et nous nJ existons plus. Voici ce que dit le Seigneur Ado nai: J'ouvrirai vos tombeaux,etjevousenferai sortir (vous), mon peuple, et je vous ferai monter au pays d'Israël, et vous saurez que je suis le Seigneur quand j'ouvrirai vos tombeaux, pour faire monter mon peuple des sépulcres, je vous donnerai mon esprit et vous vivrez et je vous jeraï camper dans votre pays, et vous saurez que je suis le Seigneur, moi qui ai parlé et qui ai fait, et tous les habitants du pays seront tranquilles, dit le Seigneur (2). Il dit encore par Isaïe (3) : Tous les défunts et tous les morts ressusciteront; tous ceux qui sont dans les tombeaux s'éveilleront, parce que la rosée est pour eux une rosée de guérison ; mais la terre des impies périra (4). Il dit encore beaucoup d'autres choses par Isaïe et par tous les prophètes sur la résurrection et la vie éternelle et sur la gloire des justes. Sur les méchants aussi, (il parle) de leur opprobre, de leur conduite, de leur chute, de leur réprobation, [83] de leur destruction, de leur condamnation. Quand il dit que la terre des méchants périra, il parle de leur corps qui vient de la terre et retournera à la terre avec honte. Parce qu'ils n'ont pas travaillé pour Dieu, ils tomberont dans le feu et le (i) On remarquera l'hébraïsme Adonai, qui ne se retrouve ni dans le grec ni c ins la Peschito. (a) Ezech., xxxvn, 1-14. (3) D. L. recommence ici, p. 55. (4) Isaïe, xxvi, 19.

The text on this page is estimated to be only 16.60% accurate

1 ice. Dans les douze prophètes il dit encore : Regardez, mé'.\$, voyez, admirez et retournez à la corruption, parce que, vos jours, je Jais un travail que vous ne voudriez pas croire homme vous le racontait (i). Ces choses et un bien plus grand re encore sont dites contre ceux qui ne croient pas à la rèsurd, ou qui renient Dieu, ou qui ne l'adorent pas, et contre les ricateurs et les païens. Quand ils auront vu la gloire des s, ils iront périr dans le feu parce qu'ils n'ont pas cru. Mais nous avons appris et nous croyons. Par la résurrection de Seigneur d'entre les morts, la résurrection que Dieu, incapable omper, nous a promise, nous est confirmée. Notre Seigneur a gage de notre résurrection en ressuscitant d'abord. Zonjirmation de la résurrection, d'après les livres des païens. • gentils convertis et les païens qui lisent, lisent et apprennent de

— 109 — les cinq cents ans [84] et va à l'autel qui est appelé du Soleil (i). Il rassemble du cinnamome, puis, priant vers l'orient, le feu s'allume de lui-même, le brûle et le réduit en cendre; puis, de cette cendre, il se forme un ver, qui croît semblable à lui et devient un phénix parfait; puis il s'éloigne et retourne d'où il est venu. Qu'il ne faut pas refuser le martyre pour le Messie» Si donc Dieu nous instruit sur la résurrection par un animal sans raison, combien plus nous, qui croyons à la résurrection et à la promesse de Dieu, si le martyre s'offre à nous — comme des hommes jugés dignes de la gloire de recevoir la couronne incorruptible dans la vie éternelle — ne devons-nous pas nous réjouir de la grande grâce et de l'illustre honneur du martyre de Dieu ; acceptons-le avec joie de toute notre âme et croyons que le Seigneur Dieu nous ressuscitera dans une lumière de gloire . Gomme, au commencement, Dieu ordonna par le Verbe (2), et le monde fut; et il créa la lumière (3), la nuit, le jour, le ciel, la terre, la mer, les oiseaux, les animaux marins, les reptiles de la terre, les quadrupèdes, les arbres, et chaque chose fut constituée dans sa nature par son verbe (sa parole), comme le dit le livre; toutes ces œuvres qui furent faites grâce à l'obéissance qu'elles ont envers lui, témoignent en faveur de Dieu leur créateur qu'il les fit de rien, et sont encore un signe qui annonce la résurrection. Gomme Dieu a tout fait, il pourra à plus forte raison faire vivre et ressusciter l'homme qui est sa créature; car s'il a pu fonder et susciter le monde de rien, il lui sera bien plus facile de vivifier et de ressusciter l'homme qui est la créature de ses mains, à l'aide de ce qui existait auparavant, comme, à l'aide de la semence humaine, il forme la figure de l'homme dans la matrice et la fait croître. (1) Cet autel était à Héliopolis, dit Hérodote (II, 73), qui rapporte une autre version de cette légende. (2) On pourrait traduire plus littéralement : Dieu ordonna par la parole, ou encore : Dieu parla et ordonna. Cette phrase signifierait donc simplement que Dieu créa le monde sans aucun travail manuel, par une simple parole. Des théologiens exégètes, posant en principe que la parole de Dieu est N. S. J.-G. (d'où le double sens du mot Verbe), purent conclure de la phrase précédente que Dieu avait créé le monde par le moyen de N. S. J.-G. Ce dernier sens a été adopté par les C. A., ^{ivtdajcop.&v} ôrt 01% uXyi; TiV év^{^EYi}, àXXà pouXifiaei p-ovip, à ^{^pocera-p} Xpt(rroç\$TaoTa xai TcapTirja-re. Cf. Migne, col. 845. (3) Littéralement : et dixit : Fiant lumen. . L

— 110 — Si donc il ressuscite tout le monde, comme il le dit dans Isaïe : Toute chair verra le salut de Dieu (i), à plus forte raison vivifiera-t-il et ressuscitera-t-il les fidèles. Quant aux fidèles des fidèles, qui sont les martyrs, il les vivifiera, les ressuscitera et les confirmera dans une grande gloire ; il les fera ses conseillers, puisqu'aux simples fidèles qui croient en lui, il a promis une gloire comme celle des étoiles. Il a promis de donner aux martyrs une gloire éternelle, comme des astres très brillants qui ne se fatiguent pas. — Donc, en disciples [85] du Messie, croyons que nous recevrons de lui tous les biens qu'il nous a promis pour la vie éternelle. Conformons-nous à sa doctrine et à sa patience. Sur sa naissance de la Vierge, sur son arrivée et sa volonté de souffrir, nous sommes renseignés par les saints Livres ; les prophètes du reste avaient tout prédit et avaient annoncé son arrivée, toutes (ces) choses furent complétées et confirmées dans nos cœurs. Les démons eux-mêmes, quand ils tremblaient devant son nom, confessaient son arrivée. Vous croyez fermement les choses passées dont nous venons de parler, et nous les croyons davantage encore, nous qui étions avec lui, qui l'avons vu de nos yeux, qui avons mangé avec lui, qui avons été les compagnons et les témoins de son arrivée ; nous croyons aux dons immenses et ineffables qu'il donnera, comme il l'a promis, et nous espérons que nous les recevrons ; car toute notre foi est éprouvée si nous croyons à ses promesses futures. Si donc nous sommes appelés au martyre pour son nom, et si nous sortons du monde par le martyre, nous sommes pardonnés pour tous les péchés et toutes les folies et nous nous trouvons purs ; car il a dit dans David au sujet des martyrs : Bienheureux ceux dont les iniquités sont remises et dont les péchés sont couverts ; bienheureux l'homme auquel Dieu n'impute pas les péchés qu'il a commis (2). Les martyrs sont donc bienheureux et purs de toute iniquité. Vous êtes enlevés et arrachés à tout mal, comme il (est) dit dans Isaïe au sujet du Messie et de ses martyrs : Voici que le juste a péri et il n'est personne qui comprenne, les hommes saints sont enlevés et personne ne réfléchit, car le juste est mort devant l'iniquité et son sépulcre sera en paix (3). Ces choses sont dites de ceux qui souffrent le martyre pour le nom du Messie. Les péchés sont encore remis par le baptême, à ceux qui arrivent de la gentilité et entrent dans la sainte Eglise de Dieu. Si l'on a s(i) Isaïe, xl, 5. Cf. lu, 10 : et Luc, 111, 6. (a) Ps. xxxi, 1. Ici commence une lacune en D. L., p. 60. (3) Isaïe, lvii, 1 .

The text on this page is estimated to be only 29.76% accurate

f — m — mande à qui les péchés ne sont pas imputés, (c'est) à ceux qui ressemblent à Abraham, à Isaac, à Jacob et à tous les patriarches, ainsi qu'aux martyrs. Écoutons donc, mes frères. Le Livre dit : Qui se glorifiera et dira : je suis exempt de péchés et qui aura le courage de dire : je suis innocent? (1) et encore : personne n'est exempt d'iniquité, quand même il n'aurait vécu qu'un jour (2). Si quelqu'un croit et est baptisé, ses péchés antérieurs lui sont remis [86], mais, après son baptême, quand bien même il ne commettrait plus de péché mortel et n'y participerait plus, ne ferait-il que regarder (3) ou écouter (4) ou parler, il serait encore exposé au péché. Si donc un homme quitte le monde par le martyre (enduré) pour le nom du Seigneur, bienheureux est-il ; car les péchés des frères qui quittent le monde par le martyre sont couverts. (1) Prov., xx, 9. (2) Éccl., vu, ai. (3) Le ms. porte en note : Par exemple quiconque regarde une femme pour la désirer . (4) Le ms. porte en note : S'il écoute un calomniateur, ou une mauvaise parole ou tous les vains discours que tiennent les hommes .

rT| CHAPITRE VINGT ET UNIÈME De la Pâque et de la résurrection du Messie notre Sauveur (i). Il faut donc (2) que le chrétien se garde des discours vains et des paroles joyeuses ou impures; même au jour du Dimanche, où nous nous réjouissons et nous délectons, il n'est pas permis à quelqu'un de dire une parole joyeuse ou étrangère à la crainte de Dieu, comme notre Seigneur nous l'apprend dans un psaume de David, où il dit : et maintenant, rois, comprenez ; instruisez-vous, juges de la terre, servez le Seigneur avec crainte et réjouissez-vous avec tremblement. Prêtez attention à V enseignement, de crainte que le Seigneur ne se fâche et que vous ne périissiez hors de la voie de la justice, parce que sa colère éclaterait bientôt sur vous. Bienheureux tous ceux qui ont confiance en lui (3). — Il faut donc que nous fassions nos fêtes et nos réjouissances dans la crainte et le (1) On trouve en note : applique bien ici ton esprit. — Le chapitre précédent est complètement remanié dans les G. A. qui ajoutent deux chapitres (ch. vin et îx) sur l'honneur dû aux martyrs et sur les faux martyrs. — Ce chapitre xxi est peut-être le plus important de D. Car i° il renferme plusieurs citations que S. Epiphane fait de la S'taTaçi; des Apôtres. Comme ces citations ne se retrouvent pas dans les G. A., il s'ensuit que, pour S. Epiphane, la S'taTaçi; des Apôtres n'est pas les G. A. qui ont usurpé ce nom, mais bien la Didascalie qu'il avait entre les mains; 20 S. Epiphane, qui vivait de 315 à 402 nous apprend que les Audiens regardaient la Didascalie comme une œuvre apostolique (Migne, P. G., t. xlii, col. 36g). Or, de son temps, les Audiens qui avaient été très puissants et très nombreux en Palestine, en Arabie, etc., s'étaient vu enlever leurs monastères et n'habitaient plus que deux bourgs (col. 378). Nous pouvons donc conclure de là que cette hérésie était antérieure à S. Epiphane puisqu'elle avait déjà eu le temps de se développer beaucoup et de périr. C'est donc une hérésie du m^e siècle et il s'ensuit qu'au iv^e siècle on regardait déjà la Didascalie comme une œuvre apostolique. Il s'ensuit donc enfin que l'on est autorisé à en placer la composition au commencement du 111^e siècle, ou du moins dans le courant du 111^e siècle, si l'on veut tenir compte de diverses critiques internes et si l'on ne veut pas faire remonter l'hérésie des Audiens plus haut que le quatrième siècle. — On remarquera encore que, d'après S. Epiphane, la Didascalie renferme tout ce qui touche à la discipline canonique, et ne contient rien de contraire à la foi, ni à l'administration, ni

aux canons ecclésiastiques {Ibid., col. 356). (a) G. A., V, chap. x. (3) Ps., H, 10-13.

— 113 tremblement. Un chrétien fidèle ne doit pas dire les chants paieub, ni s'approcher des lois et des enseignements des foules étrangères, car il arriverait que, dans les chants, il ferait aussi mention du nom des idoles, et plutôt à Dieu que cela n'arrivât pas aux fidèles. Car dans Jérémie (i), le Seigneur réprimande les hommes et dit : ils m'ont abandonné et ils ont juré par ceux qui ne sont pas des Dieux (2). Il dit encore : Si Israël se convertit, qu'il se convertisse à moi, dit le Seigneur, et qu'il enlève toute impureté de sa bouche, qu'il craigne devant ma face, et qu'il jure : Vive le Seigneur! (3). Il dit encore : j'enlèverai le nom des idoles de leur bouche (4). Il leur dit aussi par Moïse : ils ont provoqué mon zèle contre ce qui n'est pas Dieu, ils m'ont fâché contre leurs idoles (5). Et dans toutes les écritures [87] il parle à ce sujet. Ce n'est pas seulement par les idoles (6) qu'il est défendu au chrétien de jurer, mais aussi par le soleil et par la lune. Car le Seigneur dit par Moïse (7) : De crainte que, (8) les voyant, vous ne les adoriez, car ils vous ont été donnés pour vous éclairer sur la terre. Il dit aussi par Jérémie : N'apprenez pas selon les voies des nations, et ne craignez pas les signes du ciel (9). Il dit aussi par Ézéchiël : il me fit entrer dans l'atrium de la maison du Seigneur entre le vestibule et l'autel, et je vis là des hommes qui avaient le dos tourné vers le temple du Seigneur et le visage vers l'orient et ils adoraient le soleil. Le Seigneur me dit : Fils de l'homme (ô homme), est-ce peu de chose, pour la maison de Juda, de faire les abominations qui se commettent ici? ils ont rempli la terre d'iniquité, ils se sont retournés pour m'irriter et ont l'air de se moquer. J'agirai dans ma colère [mon œil n'épargnera pas et n'aura pas pitié] ; ils crieront à mes oreilles et je ne les écouterai pas (10). Vous voyez, mes frères, quel jugement sévère et dur le Seigneur prononcera dans sa colère contre ceux qui adorent le soleil ou jurent par lui. (1) C. A., V, chap. xi. (2) Jér., v, 7. (3) Jér., iv, 1. (4) Zach., xiii, 3. (5) Deut., xxxii, ai. (6) G. A., V, chap. xn. (7) Deut., iv, 19. (8) Lire d'altro. (9) Jér., x, a. (10) Ezéch., vin, 16*18 LA

DIDASCALIE — 8

r ^ 4" \ — 114 — Il n'est donc pas permis au chrétien de jurer, ni par le soleil, ni par un élément ; le nom des idoles et les malédictions ne doivent pas sortir de sa bouche. (Il n'en sortira que) des bénédictions, des psaumes, et (le contenu des) livres du Seigneur et de la divinité qui sont la base de la vérité de notre foi. Surtout aux jours de la Pâque (1), où tous les fidèles du monde entier jeûnent, comme Ta dit notre Seigneur et Maître quand on lui demanda : pourquoi les disciples de 'Jean jeûnent-ils et les tiens ne jeûnent-ils pas? Il répondit et leur dit : les jils de la chambre nuptiale (les invités à une noce) ne peuvent pas jeûner tant que l'époux est avec eux, mais des jours viendront où l'époux leur sera enlevé et alors ils jeûneront en ce* jours (2). Maintenant il est avec nous par ses actes, mais il est loin de nos yeux, car il est monté dans les hauteurs des cieux, et il siège à la droite de son père. Aussi, quand vous jeûnez, priez et implorez pour ceux qui ont péri, comme nous l'avons fait (3) quand notre Sauveur a souffert. Lorsqu'il était encore avec nous avant sa passion, au moment où nous mangions la Pâque avec lui, il nous dit : Aujourd'hui, cette nuit même, l'un de vous me livrera; [88] et chacun de nous lui disait : sera-ce moi, Seigneur? Il répondit et nous dit : C'est celui qui tend sa main avec moi dans le plat. Et Judas Iscariote, qui était l'un de nous, se leva pour le livrer. Alors notre Seigneur nous dit : f En vérité, je vous le dis, encore un peu et vous m'abandonnerez, £ car il est écrit : je frapperai le pasteur, et les brebis de son troupeau seront dispersées (4). Judas vint avec les scribes et avec les prêtres du peuple et il livra notre Seigneur Jésus. Ceci eut lieu le mercredi. Après avoir mangé la Pâque, le mardi soir, nous allâmes à la montagne des Oliviers, et, dans la nuit, ils prirent notre Seigneur Jésus. Le jour suivant, qui est le mercredi, il fut gardé dans la maison du grand-prêtre Caïphe ; ce même jour les princes du peuple se réunirent et tinrent conseil à son sujet. Le jour suivant, qui est le jeudi, ils le conduisirent au gouverneur Pilate, et il fut gardé chez Pilate la nuit qui suivit le jeudi. Au matin du vendredi, ils l'accusèrent beaucoup devant Pilate, et ne purent rien démontrer de vrai, mais ils produisirent contre lui des faux témoignages, et ils le demandèrent à Pilate pour le mettre à mort. IL le (1) G. A., V, chap. xin. (a) Marc, 11, 18-20. (3) G. A., V, chap. xiv. (4) Cf. Matth., xxvi, ai-3i* it<: s.="">

The text on this page is estimated to be only 27.03% accurate

— 115 — crucifièrent ce même vendredi, car il souffrit le vendredi à la sixième heure; ces heures, durant lesquelles notre Seigneur fut crucifié, sont comptées pour un jour ; il y eut ensuite trois heures d'obscurité, (ces heures) sont comptées pour une nuit. Puis de la neuvième heure jusqu'au soir il y eut trois heures de jour (i); vint ensuite la nuit du samedi de la passion. — Car il est écrit dans l'Evangile de Mathieu (2): Le soir du samedi qui commence le Dimanche, Marie de Magdala et une autre Marie vinrent pour voir le sépulcre, et il y eut un grand tremblement, parce que l'ange du Seigneur descendit et roula la pierre. Et encore le jour du samedi, et alors trois heures de nuit après le samedi, durant lesquelles notre Seigneur dormit [et ressuscitai. Ainsi fut accomplie la parole : il faut que le fils de V homme passe trois jours et trois nuits dans le sein de la terre (3), comme c'est écrit dans l'évangile. Il est encore écrit dans David : voilà que tu as disposé les jours avec mesure (4). C'est écrit ainsi, parce que ces jours et ces nuits ont été diminués. Dans la nuit qui commence le dimanche (5), il apparut à Marie de Magdala, et à Marie [89], fille de Jacques, et, au matin du dimanche, il alla près de Lévi, puis il nous apparut à nous-mêmes (6). Il nous dit en nous instruisant : « Pourquoi jeûnez* vous ces jours-ci à cause de moi (7)? Ai-je besoin que vous vous affligiez? Vous l'avez fait pour vos frères, et vous le ferez ces jours où vous avez jeûné : le mercredi, et le vendredi toujours, comme il est écrit dans Zacharie (8) (î) D. fait ainsi deux jours du vendredi. L'Evangile de Pierre insiste plus que l'Evangile de saint Mathieu sur l'obscurité qui couvrit la terre : *Hv £è tu'njp.Spta, xai gxq'tg; xaTsa*/e rcaaav tvjv 'IcuSawcv 7i2pir,pxovTo Bk tcoXX&I p-trà Xù/vcov vcp.££ovTes on vu£ éoTtv . . . to'ts o -fiXic; àvéXau*}'* xa'l eùpsôn àpa iv&m, Ê^ap/.aav iïi o{ •IooSaïoi xal ^«xaii rt» 'laoY^p to owaa aÛTOu cva ccûtô Ôài^Yi . Bouriant, Mémoi* res publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire, t. IX, f. 1. (a) Math., xxvnr, 1. (3) Mat th., xii, 4o. (4) Ps., xxxvin, 6. On trouve ici en marge du manuscrit : Applique ton esprit. (5) Chez- les Hébreux, la journée commence au soir. Le dimanche commence donc le samedi soir. On le trouvera du reste indiqué plus bas. — L'Evangile de Pierre porte beaucoup plus clairement queMatth., xxvm, 1, le texte de D. : 7 Si vuxtI -J iirscpwaxiv iq x'jpiaxY). . .pLEfaXYj «pwvrj iftorro ev tw GÛpavw... ôpôpcu #s jfcxopiaxifc MaptàjA y Ma^aXw^ : . . Bouriant, loc. cit. (6) G. A., V, chap. xv. (7) L'Evangile de

Pierre dit que les apôtres jeûnèrent et pleurèrent jusqu'au sa* nedi : irX fè
tgûtoiç tw; tcû caGêârou, loc. cit. (8) Zach., vin, 19.

The text on this page is estimated to be only 13.34% accurate

- 116 du quatrième jeûne et du cinquième jeûne, qui est il ne vous est pas permis de jeûner le dimanche, pi résurrection ; aussi le dimanche ne sera pas compté des jours du jeûne de la passion, mais nous compter lundi et il y aura cinq jours (i). Le quatrième jeûi cinquième, le septième et le dixième seront pour les ju nerez doue à partir du lundi (3), six jours complèten nuit qui suit le samedi, et (cela) vous sera compté (p< ne. Le dixième, — parce que le commencement de r Yod (4) — auquel vous commencez les jeûnes, ne coutume du premier peuple (des juifs). Mais d'après tament que je vous donne, vous jeûnerez pour eux (pi mercredi, parce que c'est le mercredi qu'ils commet leurs âmes et qu'ils m'arrêtèrent. — La nuit qui suit tient au mercredi, comme il est écrit : il fat soir et i Jour (5), le soir appartient donc au jour suivant (6). j'ai mangé ma Pâque avec vous, et, durant la nuit, [jeûnez alors] et le vendredi jeûnez pour eux, parce < il m'ont crucifié durant les fêtes de leurs Pâques l'avait prédît : Durant leurs fêtes, ils placèrent lé ils ne le connurent pas. Vous donc, jeûnez fidèlem toujours, surtout vous qui êtes de la ge utilité, parce qi juifs) n'a pas obéi, je les ai délivrés (les gentils) de (ij Du lundi au vendredi. Le cinquième jour du jeûne est le S. Epiphane (Migne, P. G., t. jclm, cal. 365), On ne peut comt maine que du dizième jour de la luue au quinzisième... àXXà (Si« (a) Cf. Zach., vin, [9. En réalité le texte de Zacharie vise 1 jours du jeune pascal ou de la lune. Les juifs jeûnaient le neuf d jour de la prise de Jérusalem par ies Chaldéeos (Jér., ut, I quième mois, jour de l'incendie du temple et de la ville de Jet un jour du septième mois (selon la tradition, le trois) en comme tre de Godolias {Ibid. su, 1-2), et le dix du dixième mois, ji mencé le siège de Jérusalem (II Rois, xxv, 1). Cf. Mune, Pale l'Univers pittoresque]. (3) Le lundi est le dixième jour de la lune — comme on le ti lorsque le vendredi est le quatorzième. (4j Il s'agit du mot Jésus, qui commence par yod, laquelle I hébreu, en syriaque et en grec (iota). — Celte idée se retrot S. Epiphane {Ibid., col. 365) ; xai IM dut) Sixim; r.^fa; aiXiivi wiMtyt ts5 jEpopâroUj x«î àxfttnipi w3 wjMroc toû 'Itisoû, (&) Gen., 1, 5. {6) On troure ici en marge du manuscrit : Vois, applique ton

The text on this page is estimated to be only 18.48% accurate

r~ 117 ■ et du culte des idoles et je les ai reçus, afin que, grâce à votre jeûne et à celui des gentils, grâce à votre service (religieux) en ces jours-là, quand vous priez et suppliez au sujet de l'erreur et de la perdition du peuple (des juifs), votre prière et votre supplication soient reçues devant mon père dans le ciel [90], comme d'une seule branche de tous les chrétiens qui sont sur la terre, et que tout ce qu'ils ont fait contre moi leur soit remis. Aussi, je vous ai demandé, dans l'évangile, de prier pour vos ennemis, bienheureux ceux qui pleurent sur la perte des infidèles ». Sachez donc, mes frères, au sujet du jeûne que nous jeûnons à la Pâque, vous jeûnerez pour nos frères qui n'ont pas obéi quand même ils vous haïraient ; nous sommes obligés de les appeler frères parce qu'il est écrit dans Isaïe -.Appelée frères ceux qui vous haïssent et vous méprisent, afin que le nom du Seigneur soit glorifié(i). 11 nous faut jeûner et pleurer sur eux et sur le jugement et la destruction du pays, afin de nous réjouir et de nous délecter dans le monde à venir, comme il est écrit dans Isate: Réjouissez-vous, vous tous qui avez pleuré sur Sion. 11 dît encore : pour consoler tous ceux qui ont pleuré sur Sion, au lieu de cendre ils auront T huile de félicité ; au lieu de l'esprit d'affliction, un vêtement de gloire (a). Il nous faut donc avoir pitié d'eux, croire, jeûner et prier pour eux, parce que, quand notre Seigneur est venu près du peuple (des juifs), ils ne l'ont pas cru quand il les instruisait et ils ont fait passer son enseignement (loin) de leur oreille. Parce que ce peuple n'a pas écouté, il vous a reçus, frères de la gentilité, il a ouvert vos oreilles à l'audition de vos cœurs comme l'a dit notre Maître et Sauveur par le prophète Isaïe : j'ai été va de ceux qui ne m'ont pas cherché, et j'ai dit : me voici, au peuple qui n'invoque pas mon nom (3). Pour qui a-t-il dit cela, si ce n'est pour les gentils, qui ne connurent jamais Dieu et qui sacrifiaient aux idoles? Quand notre Seigneur vint en ce monde et qu'il vous instruisit, vous avez cru, vous qui croyiez en lui, que Dieu était un, et vous avez vu encore tout ce qu'il convenait (de croire) jusqu'à ce que le nombre des vivants soit accompli (4), mille milliers et dix mille myriades, comme il est écrit dans David. Sur le [peuple qui ne crut pas en lui, il dit -.j'ai étendu mes mains tout le jour sur le peuple qui n'a pas obéi, ils résistent et marchent dans une. (0 Is., (?). Cf. Ma!th.,T, pp. 4-45. (3)Is.,«v, i. (4) Cf. Daniel, vu, io.

r — s : — 118 00/0 qui n'est pas bonne, ils suivent leur péché, peuple qui me provoque à la colère devant moi (i). Voyez (2) combien le peuple à irrité notre Seigneur en ne croyant pas en lui. Aussi il a dit: Ils ont irrité le Saint-Esprit et il est devenu (3) leur ennemi. Il a encore [91] dit autrement sur eux par le prophète Isaïe : Terre de Zabulon, terre de Nephtali, chemin de la mer, passages du Jourdain, Galilée des nations, peuple qui est assis dans V obscurité, vous avez vu une grande lumière, et la lumière a lui sur ceux qui étaient assis dans l'obscurité et dans les ombres de la mort (4). Par : ceux qui sont assis dans l'obscurité, il entend ceux du peuple (juif), qui ont cru dans notre Seigneur Jésus ; à cause de l'aveuglement du peuple, une grande obscurité les enveloppait, ils voyaient Jésus et ils ne surent pas et ne comprirent pas qu'il était le Messie, ni par les livres des Prophètes, ni par ses œuvres et ses guérisons. Nous vous disons, à vous du peuple (juif) qui croyez dans le Messie: Apprenez ce que témoigne et dit de Nous le Livre: ils virent une grande lumière. Vous donc, qui croyez en lui, vous avez vu la grande lumière, Jésus le Messie notre Seigneur. Et les fidèles verront encore, (que) ceux qui sont assis à l'ombre de la mort, c'est vous qui venez de la Gentilité, car vous étiez à l'ombre de la mort, vous qui espériez dans le culte des idoles et ne connaissiez pas Dieu. Quand Jésus, le Messie, notre Seigneur et Maître nous apparut, une lumière brilla pour vous, vous avez regardé et avez espéré en la promesse du royaume éternel. Vous vous êtes écartés des pratiques et coutumes de la première erreur, et n'avez plus adoré les idoles comme vous les adoriez, mais dès lors vous avez cru et avez été baptisés et une grande lumière a lui sur vous. Ainsi parce que le peuple (juif) n'a pas obéi, il est ténèbre, et parce que votre oreille a été docile, à vous qui êtes de la gentilité, c'est lumière. C'est pourquoi priez et implorez pour eux, surtout aux jours de la Pâque, afin que, par vos prières, ils soient jugés dignes de pardon et qu'ils se tournent vers notre Seigneur Jésus-Christ. Il vous faut donc (5), mes frères, aux jours de la Pâque, rechercher avec soin et faire votre jeûne avec la plus grande attention. Commencez lorsque vos frères du peuple (juif) font la Pâque (6), parce (i) IS., LXV, 2-3. (2) G. A., V, chap. xvi. (3) Il faut le singulier; cf. Isaïe, lxiii, 10. (4) MatL, iv, i5. (5) Cf. C. A., V, chap. xvn. (6) Ce passage est cité par S. Epiphane (cf. Migne P. G., t. xlii, col. 356). Le

F — 119 — que, quand notre Seigneur et Maître mangea la Pâque avec nous, il fut livré par Judas après cette heure et aussitôt nous commençâmes à être affligés parce qu'il fut emmené de près de nous au nombre de la lune — nous le comptons comme le font les hébreux fidèles — le dixième. Le lundi (i) [92] les prêtres et les vieillards du peuple se réunirent et vinrent dans l'atrium du grand- prêtre Caïphe, ils tinrent conseil pour prendre Jésus et le tuer, mais ils craignirent et dirent (2) : « Pas un jour de fête, de crainte que le peuple ne » agite » ; parce que tout le monde l'exaltait, et ils le regardaient comme un prophète, à cause des prodiges de guérison qu'il opérait parmi eux. Jésus, ce jour-là, était dans la maison de Simon le lépreux (3) et nous y étions avec lui; il nous racontait ce qui devait arriver. Judas sortit de près de nous en cachette, car il espérait tromper notre Seigneur, et il alla à la maison de Caïphe où étaient assemblés les princes des prêtres et les vieillards. Il leur dit: Que me donnez-vous et je vous le livrerai (4) dès que j'en aurai l'occasion. syriaque donne raison aux Audiens : il s'agit des juifs, et non des gentils convertis. Voici le texte grec l^pài f«ï

120 — Ceux-ci résolurent de lui donner trente pièces d'argent. Il leur dit : a Préparez des jeunes gens armés, à cause de ses disciples ; s'il sort de nuit dans un lieu désert, je viendrai et vous conduirai ». Ceux-ci équipèrent des jeunes gens et ils étaient prêts à le prendre. Judas cherchait quand il trouverait une occasion de le livrer. A cause des foules de tout le peuple (juif), de toute ville et de tout bourg, qui montaient au temple pour faire la Pâque à Jérusalem, les prêtres et les vieillards réfléchirent, ordonnèrent et établirent qu'ils feraient aussitôt la fête, afin qu'ils pussent le prendre sans tumulte. Les habitants de Jérusalem vauquaient à l'immolation et au repas de la Pâque et le peuple du dehors n'était pas encore arrivé parce qu'ils (les prêtres) changèrent les jours au point d'en être réprimandés par Dieu (qui leur dit) : Vous vous trompez en tout (1). Ils firent donc la Pâque trois jours plus tôt, au onzième jour de la lune, le mardi ; car ils disaient: tout le peuple erre à sa suite; maintenant que nous en avons l'occasion, nous le prendrons et, quand tout le peuple viendra, nous le mettrons à mort en public, afin que ce soit clairement connu, et tout le peuple se détournera de lui. Ainsi dans la nuit qui commence le mercredi, Judas leur livra notre Seigneur; ils lui avaient donné la récompense le dix de la lune, le lundi. Aussi Dieu les traita comme s'ils l'avaient pris dès le lundi, parce que c'est le lundi qu'ils songèrent à le prendre et à le tuer, et c'est le vendredi qu'ils accomplirent leur mauvaise (action) comme Moïse l'avait dit au sujet de la Pâque : Vous le garderez (l'agneau pascal) [93] depuis le dixième jusqu'au quatorzième (jour de la luné) et alors tout Israël sacrifiera la Pâque (2). Aussi (3) depuis le dixième (jour) qui est le lundi, durant les jours de la Pâque, vous jeûnerez, et vous ne mangerez que du pain, du sel et de l'eau, à la neuvième heure, jusqu'au jeudi. Le vendredi et le samedi, vous jeûnerez complètement et ne goûterez rien. Réunissez-vous ensemble, ne dormez pas, veillez toute la nuit dans les prières, les supplications, la lecture des prophètes, de l'Evangile et des psaumes, dans la crainte, le tremblement et les supplications continuelles jusqu'à trois heures de la nuit qui suit le samedi, c'est alors que vous cesserez votre jeûne. C'est ainsi (4) que nous avons observé, quand notre Seigneur a souffert, en témoignage des trois jours, nous avons (1) Ou :vous errez complètement. (2) Exode, xn, 3 et 6. (3) G. A., V, chap. xvm. (4) C A., V, chap. xix.

r~ - 121 — veillé, prié et supplié au sujet de la perdition du peuple (juif) qui erra et ne confessa pas notre Sauveur. Vous prierez de même pour que le Seigneur ne leur impute pas leur faute jusqu'à la fin, à cause de la perfidie dont ils ont usé envers notre Seigneur, mais qu'il les admette à la pénitence, au repentir et à la rémission de leur iniquité. — Le juge Pilate, qui était païen et d'un peuple étranger, ne voulut pas prendre part aux œuvres de la méchanceté, mais il prit de l'eau, se lava les mains (i) et dit : je suis innocent du sang de cet homme. Le peuple répondit et dit : Que son sang soit sur nous et sur nos enfants. Hérode ordonna qu'il fût crucifié et notre Seigneur souffrit pour nous le vendredi. Le jeûne du vendredi et du samedi vous est donc tout particulièrement recommandé, ainsi que la veille du samedi {"nuit du samedi au dimanche), la lecture des livres et des psaumes, et les prières et supplications pour les pécheurs, ainsi que l'attente et l'espérance de la résurrection de notre Seigneur Jésus, jusqu'à la troisième heure de la nuit qui suit le samedi. Offrez alors vos présents, et ensuite mangez, soyez heureux, joyeux et contents, parce que le Messie, gage de votre résurrection, est ressuscité. Ce vous sera une loi éternelle jusqu'à la fin du monde. Pour ceux qui ne croient pas en notre Sauveur, il est mort parce que leur espérance en lui est morte aussi; mais, pour vous qui croyez, notre Seigneur et Sauveur est ressuscité, parce que votre espérance en lui est immortelle, et vit éternellement: Jeûnez le vendredi, parce que, dans ce jour, le peuple (juif) se perdit (i) L'insistance de D. pour montrer que ce fut un païen et un étranger qui se lava les mains rappelle le texte de l'Evangile de Pierre où il est dit qu'aucun juif ne se lava les mains : Twv SillouSatwv oô^el; svtyrro ràç x.e*Pa»»> ^Sk 'HpœSr,; cùS'e tîç twv >cpî6

The text on this page is estimated to be only 15.86% accurate

- 122 — icifiant notre Sauveur ; jeûnez aussi le samedi parce que c'est mition [94] de notre Seigneur, jour où il convient de jeûner, e l'a ordonné Moïse, le bienheureux prophète de tout cela ; il le par l'Esprit-Saint et Dieu tout puissant le lui révéla, lui, qui sait ce que le peuple ferait à son fils chéri Jésus-Christ. Ils le eut alors en la personne de Moïse et lui dirent : Qui t'a établi \t juge? aussi il les enchaîna d'avance dans le deuil, quand sépara et leur établit le sabbat. Ils méritaient le deuil, eux nièrent leur vie et levèrent la main sur celui qui les vivifiait, i livrèrent à la mort. Voilà pourquoi il leur imposa d'avance le le leur perdition. Remarquez bien, mes frères, que la plupart mmes dans leur deuil imitent le sabbat (les pratiques du sab; ceux qui font le sabbat semblent être en deuil : Celui qui est .il n'allume pas de lumière, ni le peuple (juif) au sabbat, d'aordre de Moïse qui le leur a ainsi ordonné. Celui qui est en te se lave pas, de même le peuple au sabbat. Celui qui est en îe fait pas de festin, ni le peuple au sabbat, mais il se prépare Ss la veille; ce leur est une punition dans le genre d'un deuil, pu 'ils devaient porter la main sur Jésus. Celui qui est en deuil «"aille pas, ne parle pas, mais reste assis dans la tristesse ; de le peuple au sabbat. Il a été dit au peuple au sujet du sabbat : lèveras pas le pied pour faire un ouvrage, et aucune pae sortira de ta bouche. Qui donc témoigne que le sabbat est lil? L'Ecriture en témoigne elle-même et dit : alors le peuple •va, tribu par tribu, la tribu des lévites à part et leursfempart, la tribu de Juda à part et leurs femmes à part (i). néme (a), après la mort du Messie jusque maintenant, le neujour du mois de Abî, ils se réunissent, lisent les prophéties de e, se lamentent et pleurent. Le neuvième est ainsi appelé du 3), et le thêta indique Di eu (4). Ils pleurent donc sur Dieu, Messie qui a souffert, et, à l'occasion de Dieu notre Sauveur, x-mêmes et sur leur perdition . Pourquoi, mes frères, un homnirait-il, s'il n'était pas dans le deuil? C'est pourquoi, vous A., V, chap. xj. Il* lettre vaut neuf. Le 9 de Ab (juillel-août) et [le g de Tamat (juiniûiit des jours de. jr-um- c!ikz 111- juif- (Cf. IJiblicul Antir/nities. London, 178). Les C. A, au lieu du 9 Abi, portent le 10 Tt?r.:

r — 123 — aussi priez pour eux au jour du samedi de la Pâque [95] jusqu'à la troisième heure de la nuit suivante . A la résurrection du Messie, réjouissez-vous, prenez soin de vous et terminez votre jeûne, offrez au Seigneur Dieu le fruit de votre jeûne durant ces six jours. Servez et secourez avec soin les pauvres et les indigents, vous qui avez en abondance les biens du monde, afin que la récompense de votre jeûne soit acceptée. Observez le quatorzième jour de la Pâque partout où il tombera, car le mois et le jour ne tombent pas au même moment tous les ans, mais à des moments différents. Vous donc, quand ce peuple (juif) fait la Pâque, jeûnez et ayez soin d'accomplir votre veille durant leurs Pâques (1). Le jour du dimanche soyez toujours joyeux, car celui qui s'afflige le jour du dimanche commet un péché (2). De même il n'est pas permis de jeûner, en dehors de la Pâque (3), durant ces trois heures de nuit qui sont entre le samedi et le dimanche, car cette nuit appartient au dimanche. Ne jeûnez que durant la Pâque (4) ; ces trois heures de cette nuit soyez réunis ensemble, chrétiens, dans le Seigneur. (1) S. Epiphane, Migne, P. G., tome xni, col. 356. Cf. supra, p. 91. On a vu ci-dessus cependant que les jours de jeûne sont surtout comptés d'après les jours de la semaine, comme maintenant, et rarement d'après les jours de la lune, comme chez les juifs. Il y a de ce fait un peu d'incohérence dans ce chapitre. (a) Ce passage est cité par S. Epiphane : ἐκ τῆς ἑβδόμης τοῦ ἁγίου Πνεύματος

The text on this page is estimated to be only 26.90% accurate

1 - 124 — sants. — Ajoutons que pour D., Notre Seigneur fut enlevé à ses disciples du Lundi (jour où l'on songea à l'arrêter) jusqu'au Dimanche. Le Vendredi et le Samedi sont cependant des jours de jeûne plus strict que les quatre premiers jours. Les chrétiens de la gentilité n'avaient par contre aucune raison traditionnelle pour jeûner sept jours (ou six jours), il leur suffisait de satisfaire au texte : cum ablatus fuerit ab Mis sponsus, jejunabunt, texte que chacun entendait à sa manière : les uns de la séparation de J.-G. d'avec ses disciples (Jeudi au Dimanche), les autres du commencement de la Passion (Vendredi au Dimanche). Eûsèbe nous a conservé des traces de ces divergences dans le trop court fragment de S. Irénée qu'il cite, Hist. eccl., V, xxiv, 1 2, et Tertullien, qui reproche à ses adversaires de jeûner trop peu, constate cependant qu'ils jeûnent præter Pascha, citra illos dies quibus ablatus est sponsus. Cf. De jejuniiis, ik.Enftni\ nous reste une lettre de Denys d'Alexandrie (in«-ive siècle) qui commente très heureusement le fragment de S. Irénée conservé par Eusèbe et expose avec clarté les anciens usages au sujet du jeûne pascal. — Nous ne croyons pas cependant que les jeûnes les plus courts soient des réductions (ou des interprétations diverses) du jeûne de six jours, comme Denys semble le supposer ; ces formes nous paraissent également anciennes et proviennent, l'une des judaïsants et des sept jours de jeûne des Juifs, les autres des chrétiens de la gentilité. Toutes se fondirent dans la plus longue qui ne tarda pas elle-même à s'allonger aussi. Voici le texte de Denys (Migne, P. G., t. X, col. 1277) : MYiSèTaçÇ twv vr4v "flaspa; iç oûx u7repTiÔéu.evoi, àXXà fi.i)Se vmaTeûaavTeç r. xal TpuyncavTeç toc; wpoa^oWaTsaaapaç. cira èXôovts; érei to\; reXeura; £60 xou p.o.va; TQj/ipaç, àuraç u7tÊpTi8s'vTe;, tt.v Te 7uapaay,eo7]v xal to 2;â?êaTov, {i.Ê"j'a ti xal Xap.rçpbv Tccietv vcji.t^cu(iiiv àv jxe'^piT^; i

r CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME (i) Qu'il convient d'apprendre des métiers aux enfants. Enseignez à vos enfants les métiers qui conviennent et sont utiles à la religion, de crainte que, par désœuvrement, ils ne s'adonnent à la volupté, et que, n'étant pas instruits par les leurs, ils ne fassent de mauvaises actions comme les païens. Us seront justes, instruits et obéissants. Ce n'est pas les tuer que de les instruire, mais c'est plutôt les vivifier, comme Notre Seigneur nous l'apprend dans la Sagesse, où il nous dit: Instruis ton fils afin qu'il ait de V espérance, car tu le frappes de la verge, et (ainsi) tu sauves son âme de V enfer (2). Et encore: Quiconque ménage la verge, hait son fils (3). Notre verge est la parole de Dieu Jésus le Messie; comme Jérémie vit aussi le bâton de noyer (4). Ainsi quiconque ne prend pas la peine de dire une parole pure à son fils le hait. Enseignez donc à vos enfants la parole du Seigneur, frappez-les de coups, et soumettez-les dès leur enfance à votre parole pieuse [96]. Ne leur donnez pas le pouvoir de s'élever contre vous (et) contre les leurs ; qu'ils ne fassent rien sans votre conseil; qu'ils n'aillent pas se réunir et se distraire avec ceux , de leur âge, car c'est ainsi qu'ils apprennent la vanité, qu'ils sont saisis par la volupté et tombent. Si cela arrive sans (la faute de) leurs parents, ces parents ne répondront que pour eux-mêmes devant Dieu, mais si c'est sur votre invitation (par votre négligence) qu'ils n'ont pas été corrigés et ont péché, vous, leurs parents, vous paierez pour eux devant Dieu. Aussi soyez attentifs à leur choisir des femmes en V ... leur temps et à les marier, de crainte que dans leur jeunesse, par la force de leur âge, ils ne commettent des fornications comme les païens et que vous ne deviez en rendre raison au Seigneur Dieu au jour du jugement. 1) Ce chapitre n'a pas de correspondant ici dans les C. A, 1 i) Prov., xxiii, 14. \) Prov., xiii, 24.) BaxTijpiav xapuîvviv. Jtr., 1, 11.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME Des hérésies et des schismes.

Avant toute chose (i), gardez-vous des hérésies odieuses, impies et redoutables, jugez-les comme un feu ardent, ainsi que tous ceux qui y adhèrent (2). Si, quand un homme fait un schisme, il se condamne au feu avec tous ceux qui errent à sa suite, que sera-ce quand un homme va s'enfoncer dans les hérésies? — Sachez bien que si l'un de vous aime la prééminence et ose faire un schisme, il aura le sort de Coré, Dathan et Abiron; lui et les siens seront condamnés au feu. Les parents de Coré étaient aussi des Lévites et servaient dans le tabernacle de l'alliance ; ils aimèrent la prééminence, et désirèrent la charge de grand-prêtre (3) ; ils commencèrent alors à dire du mal de cet illustre Moïse, parce qu'il avait commerce avec une femme païenne — car il avait une femme couschite (éthiopienne) — (ils dirent) qu'il se souillait avec elle (4). Beaucoup d'autres, et ceux de chez Zamri qui fornicèrent avec les femmes madianites (5) étaient avec lui, le peuple qui l'accompagnait était souillé, et son frère Aaron lui-même avait été le premier à adorer les idoles, puisqu'il avait fait au peuple une idole et une statue (6). Ils disaient du mal de Moïse (7), qui fit tant de prodiges et de miracles de la part de Dieu en faveur du peuple: lui qui fit ces œuvres louables et admirables pour leur venir en aide ; lui qui frappa les Egyptiens des dix plaies ; lui qui divisa (1) C. A., vi, chap. i. (a) Les C. A. portent : « fuyez-les comme un feu qui brûle ceux qui en approchent. » (3) Nombres, xvi, 3, 10. (4) Nombres, xn, 1. Ce furent en réalité Marie et Aaron qui firent ce reproche à Moïse, et non pas Coré, Dathan et Abiron. Les G. A. ajoutent ici un chapitre (ch. 11), pour montrer que l'on ne peut s'insurger ni contre le pouvoir civil ni contre le sacerdoce. (6) Nombres, xxv, 14. L'hébreu porte Zamri, les Septante et la Vulgate écrivent Zambri. (6) Exode, xxxn. (7) G. A., vi, chap. m.

r - 127 la mer Rouge, et les eaux s'élevèrent comme un mur de part et d'autre, et il fit passer le peuple comme dans un désert [97] aride, et il submergea leurs adversaires, les impies et tous ceux qui les accompagnaient; lui qui leur adoucit une source d'eau et leur fit sortir un ruisseau d'une pierre dure (i), ils burent et furent désaltérés; lui qui leur fit descendre la manne du ciel, et, avec la manne, leur donna encore de la chair; lui qui leur donna une colonne de feu durant la nuit pour les éclairer et les conduire, et une colonne de nuée durant le jour pour les ombrager; lui qui prêta la main dans le désert à la constitution de la loi et leur donna les dix commandements de Dieu (2). Ils disaient du mal de l'ami et du bon serviteur du Seigneur Dieu, comme pour se glorifier dans la justice, pour se louer dans la sainteté, pour montrer de la pureté, et pour montrer une hypocrite religion. Ils disaient, comme des hommes purs pleins de vigilance pour la sainteté : « Nous ne nous souillons pas avec Moïse et le peuple qui l'accompagne, car ils ne sont pas purs. » Et deux cent cinquante hommes se levèrent; ils eurent le tort de quitter cet illustre Moïse, comme s'ils pensaient qu'ils louaient Dieu mieux que lui et le servaient avec (plus de) soin. La multitude à laquelle on s'adressait n'offrait .qu'un encensoir de parfums au Seigneur Dieu, et ceux du schisme avec leurs chefs (en offraient) deux cent cinquante ; chacun d'eux offrait un encensoir de parfums, deux cent cinquante encensoirs, comme s'ils étaient plus religieux, plus purs et plus zélés que Moïse, Aaron et le peuple de leur bord ; mais le nombre de leur service (l'exagération de leurs exercices de piété) dans le schisme ne leur servit en rien, un feu allumé de devant le Seigneur les dévora. Ces deux cent cinquante hommes brûlèrent, en tenant leurs encensoirs à la main; la terre ouvrit sa bouche et engloutit Goré, Dathan, Abiron, leurs tentes, leurs possessions et tous ceux qui les accompagnaient, et ils descendirent tout vivants dans le schéol au supplice. Ainsi les chefs de l'erreur schismatique furent engloutis dans la terre et les deux cent cinquante hommes qui péchèrent furent brûlés par le feu, à la vue de tout le peuple (3). Le Seigneur épargna la multitude du peuple, qui renfermait cependant de nombreux pécheurs; le Seigneur jugeait chacun de ceux-là selon ses œuvres et il épargna la multitude du peuple. Le feu brûla ceux qui se croyaient purs, justes (i)'Ex ftiTpaç àxpoTo'/.ou. C. A. Cf.Nombres, xx, i3. (2) Tbv vdfAOv 0eoO fc «To^arc; xal x.et?i; xai 7Pa

The text on this page is estimated to be only 15.86% accurate

- 128 et 1res religieux, parce qu'ils étaient dans le schisme. Le Seigneur dit [98] à Moïse et à Aaron : Prenez les encensoirs d'airain du milieu de :V incendie, faites-endes lames minces et incrustez-les sur V autel, pour que les fils d'Israël voient et ne recommencent pas à en faire autant. Répandez-là le feu étranger (i) parce qu'il a sanctifié les encensoirs des pécheurs dans leurs âmes (pour leur mort) (.). Regardons, mes amis, et voyons quelle est la fin des schismes: (même) s'ils paraissent purs, saints et chastes, leur fin est dans le feu et dans- l'incendie éternel . Cela doit vous effrayer de voir que le feu du schisme, (le feu des encensoirs des partisans de Coré) fut aussi jugé (puni) par le feu (3). Ce n'est pas parce qu'il sanctifia (souilla) les encensoirs, car ce furent eux qui les sanctifièrent (souillèrent) de leurs âmes ; le feu en effet remplit son rôle, mais ceux-là crurent dans leur cœur et dans leurs âmes que leurs encensoirs étaient saints. Car il aurait fallu que le feu, pris pour le service de la prévarication et pour irriter Dieu, ne leur obéît pas, mais cessât son action, (il aurait dû) s'éteindre et ne pas dévorer, ne pas brûler, ne pas consumer ce qu'on plaçait sur lui. Mais, comme il ne fit pas la volonté du Seigneur Dieu, et obéit au schisme, il fut dit : répands aussi là le feu étranger; ainsi le Seigneur jugea (punit) le feu par le feu (4). Si donc (5) cette colère et cette punition tombent sur les schismes qui s'imaginent louer Dieu, qu'arrive ra-t-il aux hérésies qui le blasphèment? Vous donc, d'après les livres, avec les yeux de la foi, quand vous voyez les lames d'airain (des encensoirs) incrustées dans l'autel, ayez soin de ne pas faire de schismes [et de ne pas tomber dans les schismes]. Les partisans de Coré, Dathan et Abiron sont le signe et l'image de la punition des schismes; quiconque les imitera périra de (i) Ta îtip tô iî.WipiOï.Voir le texte des Septante. (a) Nombre», xvtt, a-3 (Vulg., ivi, 37-38). L'ordre est différent dans D. et duw la Bible. (3) On trouve en marge du manuscrit ; Le Seigneur juge (puait) le feu pw le feu, parce que le feu sortit de devant le Seigneur el brûla ceux qui placèrent des parfums lorsque cela ne leur était pas permis. (4) Cette fin, comme nous l'avons dit, manque dans les C. A. — Les encen: in avec le feu qui était dedans furent livrés aux flammes el détruits; ils n'avi M cependant fait aucun mal, mais ils furent punis pour avoir été les instruments ut les rebelles se servirent. — D. semble vouloir inspirer par là une plus grande] erreur des schismes, en

montrant que même les instruments inconscients des se ilmes sont punis.
(B) C. A., VI, ohap. iv,

rey - 129 même. Eloignez -vous donc beaucoup des schismes, comme des hommes fidèles et instruits et ne vous en approchez en rien, comme Moïse le dit au peuple à leur sujet : Eloignez-vous de ces hommes méchants et ne vous approchez de rien qui leur appartienne, afin de ne pas périr avec eux sous le nombre de leurs péchés (1). — Et quand la colère du Seigneur s'enflamma contre les schismes, il est écrit que le peuple s'éloigna d'eux (de Goré, etc.), et il disait : De crainte que la terre ne nous absorbe aussi [99] avec eux (2). De même vous, en hommes qui combattez pour la vie, fuyez les schismes, et maudissez ceux qui veulent en faire, parce que vous savez en quel lieu ils sont punis. Quant aux hérésies (3), n'acceptez même pas d'entendre leurs noms (4), car non seulement elles ne louent pas Dieu, mais bien plus elles le blasphèment; [aussi le Seigneur n'accepte-t-il pas les prières des hérétiques, ni leurs supplications ni leurs louanges] (5) à son égard. Les païens sont jugés parce qu'ils ne connurent pas, et les hérétiques seront condamnés parce qu'ils résistent à Dieu, comme aussi Notre Seigneur et Sauveur Jésus l'a dit : // y aura des hérésies et de» schismes (6) ; et encore : Malheur au monde à cause des scandales ; il est nécessaire qu'il y ait des scandales et des schismes, mais cependant malheur à l'homme qui les causera (7) ; alors nous entendions, mais maintenant nous voyons, comme d'ailleurs le Livre nous l'apprenait par Jérémieen disant: [U impureté est sortie sur toute la terre (8) et ces] impuretés hérétiques sont sorties, comme pour persuader notre cœur et confirmer notre foi, en montrant que les prédictions étaient véritables, car voilà qu'elles sont accomplies. (1) Nombres, xvi, 26. (a) Nombres, xvi, 34. (3) G. A., vi, chap. v. (4) Cf. Eph., v, 3. (5) Nous avons dit dans l'introduction que nous mettons entre crochets les passages édités déjà entre crochets par Paul de Lagarde et qui figurent seulement en marge du texte syriaque, dans le ms. de Paris. Nous avons constaté que plusieurs de ces passages figurent dans le texte du manuscrit du Musée Borgia. Il s'ensuit qu'ils ne sont pas des additions, mais des corrections. Le manuscrit de Paris offrait 33 lacunes qui ont été comblées, d'après le prototype du manuscrit du Musée Borgia. Il y a cependant des passages, comme le présent, qui figurent en marge des manuscrits. Ce sont souvent des titres, des résumés ou des éclaircissements. (6) I Cor., xi, 19. (7) Matth., xviii, 7. (8) Jérémie, xxix, 17. Ce passage figure dans le texte du ms. de Rome. LA D1DASCAL1E. — 9

1 — 130 Toute l'attention de Dieu s'est détournée du peuple (juif) sur l'Eglise. Par le ministère de nous autres, apôtres, il s'éloigna du peuple (juif) et l'abandonna, comme il est écrit dans Isaïe qu'il abandonna son peuple, ceux de la maison de Jacob: Jérusalem a été abandonnée, et Juda tomba, leurs langues sont dans V iniquité (1) et ils n'obéissent pas au Seigneur (2), /abandonnerai la vigne et voilà que votre maison sera abandonnée (dévastée) (3). (Cette section) montre que Dieu abandonna le peuple des juifs et le temple (4), et vint à l'Eglise des nations. Il abandonna donc ce peuple, et remplit l'Eglise qu'il regarda comme une montagne habitée, un trône de gloire, une maison élevée, comme il le dit dans David : Montagne de Dieu, montagne grasse, montagne aux sommets élevés (5). Que pensez-vous de la montagne aux sommets élevés ? C'est la montagne que le Seigneur a choisie pour y habiter, le Seigneur y habitera toujours (6). Vous voyez comment il demande aux autres : Que pensez -vous? à ceux qui croient faussement à plusieurs Eglises; il n'y a qu'une montagne où le Seigneur habite. — Il dit encore dans Isaïe : Aux" derniers jours, la montagne, demeure du Seigneur Dieu de Jacob, sera installée au haut des montagnes, elle sera élevée au-dessus des hauteurs [100], toutes les nations y afflueront. Beaucoup de peuples y viendront et diront: Montons à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob; il nous apprendra ses voies et nous y marcherons (7). Il dit encore : 77 y aura des signes (8) et des prodiges sur le peuple de la part du Seigneur Sabaoth, qui demeure sur la montagne de Sion (9). Il dit encore dans Jérémie : trône élevé, maison de notre sanctification (10). Puisqu'il a abandonné le peuple (juif), il ne leur laissa aussi qu'un il) Ai 7X5>oaat àuxôv p.6Ta àvojuaç- Voir le texte des Septante. (2) Isaïe, 111, 8. (3) Isaïe, v, 6 et 9, et Matth., xxi, 38. (4) Au lieu des mots : le peuple juif et le temple, les C. A. emploient l'expression : la synagogue : ' ' AKof\rfei

r — !Si temple dévasté, il déchira le voile (du temple) et en enleva le saint Esprit, qu'il envoya à ceux des gentils qui crurent, comme il ledit par Joël : Je verserai de mon esprit sur toute chair (1). Il enleva donc l'Esprit saint, la puissance de la parole, et tout le service (2) à ce peuple et l'établit dans l'Eglise. De la même manière Satan aussi, le tentateur (3), s'éloigna de ce peuple et vint contre l'Eglise ; il ne tente plus ce peuple, qui, par ses mauvaises actions, tomba dans ses mains; mais il s'occupe de tenter l'Eglise et d'y accomplir son œuvre. Il lui suscite des afflictions, des persécutions, des blasphèmes, des hérésies et des schismes. Avant cette époque (4), il y avait des hérésies et des schismes dans ce peuple (juif) (5), mais «maintenant Satan, par son opération perverse, fait sortir ceux qui appartiennent à l'Eglise et produit des hérésies et des schismes. Sur Simon le Magicien. Le commencement des hérésies (6) arriva ainsi : Satan entra dans un certain Simon, qui était magicien, et avait été diacre (ministre) (7). Lorsque nous autres, par le don du Seigneur Dieu et la puissance du Saint-Esprit, nous faisons des prodiges de guérison à Jérusalem et que, par l'imposition des mains, la participation du Saint Esprit était communiquée à ceux qui s'approchaient (8), (Satan alors) nous offrit beaucoup d'argent, et, comme il avait privé Adam de la science de la vie à l'aide de la nourriture de l'arbre, il voulait aussi nous priver du don de Dieu, par une offrande d'argent, et saisir nos esprits par l'offre de biens, afin que nous échangeons et lui donnions pour de l'argent la puissance du Saint-Esprit. A cette demande, nous fûmes tous émus, et Pierre regarda ce Satan (1) Joël, h, 28. (2) Tout service divin agréable à Dieu. Les C. A. portent : Ttàaxv -^àp 5uvaatv Xo'-j'cu xat évsp-f&iav xal ttjV ftoiaiv £s iTZiaxoT.rw àrcetpaçô Otà; èx t&0 Xaou. (3) Les manuscrits portent tous deux en marge : (ce passage) montre qu'il (Satan) abandonna le peuple des juifs et vint contre l'Eglise. — C'est un titre. (4) G. A., vi, chap. vi. (5) Les C. A. citent comme exemples les Sadducéens, les Pharisiens, les Basmothéens, les Hémérobaptistes, les Ebionites, les Esséens (Esséniens). (6) G. A., vi, chap. vu. (7) Les C. A. portent : 2y.«va riva olizo IYrOwv oôxw xaXcuuivYic x. (ù\tr6 2ap.apsa,) Téxvip p.oé'YOv,èv\$'jGatusvoç à ^tâeoXoç uwepéTnv àùrcG rSiç p.oxÔ*)pâç "fVCùp.Tiiç MworniaaTO. es détails sur Simon se trouvent, avec bien d'autres, dans les Apocryphes, en particulier dans les Récognitions (II, 7). Cf. Eusébe, Hist. eccl., II, i3. (8) D. L. recommence ici, p. 60.

The text on this page is estimated to be only 13.77% accurate

MM -182- , , , , , , qui demeurait dans Simon et lui dit : Que ton argent aille à la perdition et tu n'auras pas de part à ce discours (à ce don que tu demandes) (i). [101] Des faux apôtres. Quand (a) nous eûmes divisé le monde en douze parties, et que nous fûmes sortis chez les gentils par tout le monde pour prêcher le Verbe (3), alors Satan excita le peuple (juif) à envoyer après nous de faux apôtres pour la destruction du Verbe (4). Il fit sortir du peuple (juif) un certain, du nom de Cléobius, il l'adjoignit à Simoon, ainsi que beaucoup d'autres après ceux-ci . Ceux de Simon s'attachèrent à moi, Pierre; ils venaient pour détruire le Verbe. Quand il (Simon) arriva à Rome (5), il troubla beaucoup l'Eglise; il détournait de nombreux (fidèles), il prétendait pouvoir voler (6), et captivait les gentils qu'il étonnait par la puissance de ses opérations magiques. Un jour, je sortis et le vis voler dans l'air; je m'arrêtai et dis : « Par la puissance du nom de Jésus, je coupe tes forces ». Il tomba et le talon de son pied fut brisé (7). Alors beaucoup s'éloignèrent de lui, et d'autres, ses semblables (8), avec lui. C'est ainsi que cette première hérésie fut fondée et exista. Le démon opérait encore par les autres faux prophètes. Tous avaient une (même) loi sur la terre (9), de ne pas obéir à la loi (au Pentateuque) et aux prophètes, de blasphémer Dieu Tout-Puissant, de ne pas croire à la résurrection. Sur d'autres sujets, ils enseignaient et agitaient beaucoup de doctrines (10). Beaucoup d'entre {1} Actes, rut, ao-ai. (a) G. A., n, chap. toi. (3) D'après certaine tradition, André évangélisa les Cynocéphales (Ethiopien)] Philippe la Pisidie ; Barthélémy l'Arménie ; Matthieu les Parthes ; Thomas les Parthes, les Mèdes, les Hindous, etc. Chronique de Michel le Syrien, t. I, pp. i46-i5s. Cf. Eusèbe, HUt. eccl., m, 1. (4) Ad intaminationem verbi. D. L. (5) C. A., vi, chap. ix. L'auteur des C. A. développe beaucoup le chapitre précédant en citant tous les premiers hérésiarques et en montrant qu'il connaît les Apocryphes relatifs à Simon le magicien. On pourrait en dire autant des chapitres (6) Il prétendait pouvoir voler manque dans C. A. et D. L. (7) Lire Ethtebar man. — Fémur pedis sui fregit. D.L., — 2uĩTfiS(T«t to ìi"(n *sù tũ ittSũv toũ; T«fooi; C. A. (8) Molàmot: ìim rinC ìmt. (9) G. A., vi, chap. x. Cf. chap. ixvi. 'Ex'urti; = œqualiter, a été lu par le ■«docteur syrien : 'ejũ pi; =sur ta terre, (10) Cetera autem diverse per doctrinas suas inspergebant. Ci. L,

- 133 — » eux enseignaient que personne ne devait prendre de femme, et disaient que c'était sainteté pour un homme de ne pas prendre de femme ; par la sainteté, ils prênaient leurs inventions hérétiques (i). D'autres enseignaient que personne ne devait manger de chair, ils disaient qu'il n'était pas nécessaire à l'homme de manger ce qui avait eu vie. D'autres disaient que l'homme n'était coupable que de manger de la chair de porc, mais qu'il devait manger les chairs purifiées par la loi (que la loi juive déclarait être pures), et se faire circoncire comme dans la loi. D'autres enseignaient différemment, engendraient des disputes et troublaient les Eglises. Fin du chapitre vingt-troisième. (i) Les G. A., ont un sens analogue : U'(ùç oêjavoi Ttveç ttjv TcovTjpàv àurôv *|vtoku.TiV àç à;ioict

The text on this page is estimated to be only 14.13% accurate

CHAPITRE VINGT-QUATRIEME Sur ta constitution de l'Eglise. Il apprend en plus i réunirent pour redresser les torts. Nous donc (i), nous avions commencé à prêcher correctement la parole sainte de l'Eglise catholique ; plus tard, en retournant visiter ces Eglises, nous avons trouvé qu'elles professaient [102 des maximes différentes : les unes tenaient selon la sainteté (pas de mariages), les autres s'éloignaient de la chair et du vin, et certains de la chair de porc; ils gardaient tous les liens du Deutéronome (2). [Leur retour (des apôtres) à Jérusalem] (3), Comme toute l'Eglise était en péril d'avoir des hérésies, nous nous réunîmes ensemble, tous les douze apôtres, à Jérusalem et nous réfléchîmes à ce qui devait être. // nous sembla bon à nous tous unanimement d'écrire cette didascalie catholique (l\ pour la confirmation de vous tous. Nous y avons décidé et écrit que vous adorerez Dieu [le Père] tout puissant et Jésus [son fils] le Messie, et le Saint-Esprit ; vous obéirez aux saints Livres, vous croirez à la résurrection des morts, vous vous servirez avec action de grâce de toutes les créatures et vous prendrez une femme, car (Dieu) dit dans les Proverbes : C'est par le Seigneur que la femme est mariée au mari (5). Notre Seigneur dit encore dans l'Evangile: Celui qui créa au commencement dit (1) C. A., vl.chap. xi. |a) Alins... quanta es vinculis scundatioois legis erant. observabat. D. L. (3) C. A., vi, chap. jeu, ou plutôt nv. Car après avoir commencé au chap. xn commf ii'.i, les C. A. ajoutent ce qui se trouvera plus bas dans I»., puis reprcni"! au chapitre xiv, le commencement du chapitre xn en termes différents. Les n Is entre crochets ne figurent pas dans le manuscrit de Rome ; c'est un titre si >■ (4) 'E-rp»'y*t/.6¥ îl|*îv TT.V AlHih/.W TToïiv SlSoLO SlX iiv , C. A. Ici lacune en D L., p. 6a. (5)Prov.,xix, 14.

wr — 135 qu'il créa le mâle et la femelle ; aussi l'homme abandonnera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et, à eux deux, ils seront un corps. Donc ce que Dieu a joint, que l'homme ne le sépare pas (1). Il vous suffit, ô fidèles, d'avoir la circoncision spirituelle du cœur, car le Seigneur la dit par Jérémie : Allumez-vous une lampe, ne semez pas sur les épines, circoncisez-vous pour le Seigneur votre Dieu, circoncisez le prépuce de vos cœurs, ô homme de Juda (2). Et dans Joël il est dit : Déchirez vos cœurs et non vos vêtements (3). Quant au baptême (4), un seul vous suffit, celui qui vous a remis complètement vos péchés. Car Isaïe n'a pas dit : Vous vous laverez (lavez-vous continuellement) mais : lavez-vous et soyez purs (5). Nous eûmes aussi une longue controverse (6), comme des gens qui luttent pour une question de vie, et non seulement entre nous, apôtres, mais encore avec le peuple (juif), avec Jacques, évêque de Jérusalem qui était, par le corps, le frère de Notre Seigneur, et avec ses prêtres, ses diacres et toute l'Eglise. En effet, des hommes étaient descendus auparavant de la Judée à Antioche et avaient enseigné aux frères : Si vous ne vous circoncisez pas, si vous ne vous conduisez pas selon la loi de Moïse, si vous ne restez pas purs au sujet de la nourriture et de toutes les autres choses, vous ne pourrez pas vivre (*) ; d'où beaucoup de vexations et de questions. Quand les frères d'Antioche apprirent que nous nous étions réunis et que nous étions venus pour traiter ces questions, ils nous envoyèrent [103] des hommes fidèles, au courant des Ecritures, pour s'instruire sur cette question. Quand ils arrivèrent à Jérusalem, ils nous contèrent les controverses qui régnaient dans l'église d'Antioche. Alors (certains) de la doctrine des Pharisiens qui croyaient (Pharisiens convertis) se levèrent et dirent : « Ils doivent être circoncis et garder la loi de Moïse. » D'autres crièrent aussi et parlèrent de même. Alors je me levai, moi Pierre, et je leur dis : Hommes nos frères, vous savez que depuis les premiers jours que j'étais avec vous (S) Dieu a décidé (1) Matth., xix, 4. (2) Jér., iv, 4* (3) Joël, 1, 13. (4) G. A., vi, chap. xv. (5) Isaïe, 1, 16. (6) G. A., vi, chap. xn. C'est ici la première interversion que nous constatons entre les G. A. et D. (7) Actes, xv, 5, etc. (8) Ce texte se rapproche de la leçon du Codex Sinaiticus : ἀπ' ἀρχῆς μετὰ ὑμᾶς (depuis les premiers jours (que j'étais) avec vous).

— 136 que les nations entendraient l'Evangile et croiraient par mes mains. Dieu, qui scrute les cœurs, a rendu témoignage sur eux : car un ange apparut à Cornélius qui était un centurion et lui parla de moi (i). // m'envoya chercher, et comme fêtais prêt à descendre près de lui, feus une révélation sur les peuples qui étaient prêts à croire et sur toutes les nourritures. Car fêtais monté sur un toit pour prier, je vis les deux ouverts, et un grand instrument (drap) lié aux quatre cornes qui pendait et descendait sur la terre. Il contenait tous les quadrupèdes et les reptiles de la terre, et les oiseaux du ciel, et il m' arriva une voix qui disait : Simon, lève-toi, tue et mange; et je dis: Dieu m'en garde , Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé d'impur et de souillé. Et il me vint une autre voix, pour la seconde fois, qui me dit: Ce que Dieu a purifié, toi tu ne le souilleras pas. Et cela par trois fois, puis ce vase (drap) remonta au ciel. Alors je réfléchis et je compris la parole du Seigneur, comment il dit : « Les nations se sont réjouies avec le peuple (juif) » et en tout lieu il parle de la vocation des nations. Je me levai et allai ; comme j'entrai dans sa maison et commençai à lui parler la parole du Seigneur, le Saint Esprit se reposa sur lui et sur tous les gentils qui étaient là. Ainsi Dieu leur donna le Saint Esprit comme à nous ; il ne distingua pas entre eux et nous pour la foi et il purifia leurs cœurs. Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en plaçant sur le cou des disciples un joug que nos pères et nous n'avons pas pu supporter? Mais, par la bonté de Notre Seigneur Jésus-Christ, * nous croyons que nous serons sauvés comme ceux-ci, car Notre Seigneur vint pour nous, il nous délivra de ces liens et dit : « Venez près de moi, vous tous qui êtes fatigués (2) et qui portez de lourds fardeaux , et je vous consolerais [104]. Prenez mon joug sur vous et apprenez de moi que je suis doux et humble , de cœur et vous trouverez le repos pour vos âmes, car mon joug est doux et mon fardeau est léger (3). » Si donc Notre Seigneur nous a délivrés et allégés, pourquoi vous imposez-vous un lien à vous-mêmes? Tout le peuple se tut, et je répondis, moi Jacques, et je dis (4) : (1) Actes, xv, 7, et x. L'auteur met ici, dans la bouche de Pierre, le récit la vision racontée au chapitre x des Actes. (2) Lire laïo comme dans le manuscrit de Rome. (3) Matth., xi, 28. (4) Actes, xv, 14.

The text on this page is estimated to be only 18.24% accurate

r - 137 ■ Hommes nos frères , écoulee-moi. Simon a rappelé que Dieu avait dit auparavant qu'Use choisirait parmi les gentils un peuple à son nom; c'est à quoi les paroles des prophètes s'accordent, comme il est écrit : « Plus tard, j'élèverai et je rebâtirai la tente de David qui est tombée, je bâtirai et relèverai ses ruines, afin que le reste des hommes implore le Seigneur, ainsi que toutes les nations sur lesquelles mon nom est invoqué, dit le Seigneur qui/ait connaître ces choses dès l'antiquité (i) ». Aussi je vous le dis, que personne n'inquiète ceux des gentils qui se convertissent à Dieu, mais qu'on leur écrive ce qui suit : qu'ils s'éloignent du mal et des idoles, de ce qui a été sacrifié (aux idoles), de la (viande) étouffée et du sang (2). — Alors nous avons consenti, nous autres apôtres, évêques et vieillards, avec toute l'Eglise, à choisir des hommes parmi eux, et à les envoyer avec les partisans de Barnabe et de Paul qui étaient venus de là (d'Antioche). Et nous avons choisi et placé Judas qui est appelé Barnaba (3) et Silas, hommes considérables parmi les frères. Nous remîmes en leurs mains la lettre ci-dessous ; Lettre des apôtres (4) Les apôtres, les vieillards et les frères, aux frères d'entre les gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salât. Comme nous avons appris que certains vous troublèrent par (leurs) paroles, pour perdre vos âmes, eux que nous n'avons pas envoyés, nous avons voulu, nous tous réunis ensemble, choisir des hommes et les envoyer près de vous avec nos amis de chez Barnabe que vous avez envoyés (5). Nous avons envoyé Judas et Silas, qui vous renseigneront aussi par la parole au sujet de ces choses : Il a plu au Saint Esprit et à nous de ne pas vous impo(i) Amos, tx, 11-13. Cette citation est faite, non d'après l'ancien Testament, mais d'après le livre des Actes. — D., comme le Cadej: Stnaiticus et comme le Vaticanus, écrit : Xpjei *ûpto{, itciûv TaÛTa jiautà ait atuve;. Les G. A. portent (comme l'édition de Robert Estienne) :)iTM «ûpw; è iwi&t Taûta (Robert Estienne ajoute jràvTa). Tvatnà ràt'aùno; son tû Qtû jcàiTtiTà fp-ja «ûroù. (a) Ce texte correspond au grec ï 'Araxsafim tÛiv àli.av, i TOÛ ciSulotÛTG-j, xai roù fftumO. kii toù atu.aTs;. Nous croyons que les C.A. ont rrigé ce passage qui correspond à Actes, xy, ao, d'après le passage correspondant ie l'on va trouver et qui correspond à Actes, xv, ag. (3) Lire Barsabbas, comme dans tes C. A. Cf. Actes, xv, ai. (4) Actes, xv, a3-ag. |5) Ce texte diffère ici des C- A.et du texte correspondant des Actes (xv, a5-a6).

— 138 — ser un autre joug que de vous éloigner de ce qu'il est nécessaire : des sacrifices (i) (faits aux idoles), du sang, de (la viande) étouffée et de la fornication (2). Gardez-vous de ces choses, faites les bonnes œuvres et portez-vous bien. Nous avons envoyé la lettre et nous sommes demeurés à Jérusalem de nombreux jours, nous recherchions et nous décrétions ce qui était utile à tout le peuple. Enfin nous écrivions cette didascalie catholique. (1) Z). L. recommence ici, p. 63. (a) Ce texte diffère du texte correspondant cité un peu plus haut. Dans les G. A., les deux textes sont identiques.

r [105] CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME. Il nous apprend que les apôtres retournèrent de nouveau aux Eglises et les constituèrent. Nous avons confirmé (i) et établi ainsi la résolution discutée et méditée au sujet de ceux qui se trompèrent auparavant : de retourner de nouveau et d'aller une seconde fois (2) près des Eglises comme au commencement de la prédication, de confirmer les fidèles afin qu'ils s'éloignent des obstacles que nous avons énumérés plus haut; qu'ils ne reçoivent pas ceux qui viennent faussement sous le nom d'apôtres et qu'ils les reconnaissent à la différence de leurs discours et à l'épreuve de leurs actes, car c'est d'eux que Notre Seigneur a dit : Des hommes revêtus de vêtements de brebis viendront vers vous et, à r intérieur, ce sont des loups ravisseurs ; vous les connaîtrez à leurs fruits. Gardez-vous d'eux. Il y aura de faux Messies et des prophètes de mensonge, et ils tromperont beaucoup {de gens} ; à cause de la grandeur de l'iniquité, la charité de beaucoup se refroidira, celui qui supportera jusqu'à la fin, celui-là vivra (3). (1) G. A., vi, chap. xiii. — D. L. ne fait ici aucune division. La concordance des divisions de D. avec celles des C. A. permet de dire que l'auteur des G. A., avait sous les yeux un texte divisé comme Test D. ; il respecta en général ces divisions et en ajouta d'autres. (2) Ce passage est obscur, car la première ligne devrait être rattachée au chapitre précédent; aussi les C. A. n'en donnent-elles que le sens. Il faut lire : Enfin nous avons écrit cette didascalie catholique et la résolution (la lettre) que nous avons prise envers ceux qui s'étaient trompés auparavant. Nous résolûmes et décidâmes ensuite d retourner de nouveau et d'aller une seconde fois Nous avons déjà écrit que h division en chapitres est postérieure à la rédaction de D. (3) Matth., vu, i5 et xxiv, 24. Nous avons trouvé plus haut les passages de D. q i correspondent aux chapitres xiv et xv des G. A. Celles-ci ajoutent ensuite un c lapitre (xvi) sur les livres apocryphes et un autre (x vu) sur le mariage des clercs. Il ; ne doivent avoir qu'une femme épousée avant leur ordination,

— 140 — Ceux qui ne se sont pas trompés (i) et ceux qui se sont repentis de leur erreur demeureront dans l'Eglise. Quant à ceux qui jusqu'à maintenant sont enfoncés dans l'erreur et ne se repentent pas, nous décrétons et décidons qu'ils sortiront de l'Eglise et seront séparés et éloignés des fidèles, parce qu'ils sont hérétiques ; on ordonnera aux fidèles de s'éloigner complètement d'eux et de ne pas avoir commerce avec eux, ni par la parole, ni par les prières, car ils sont les ennemis et les spoliators de l'Eglise (2). C'est à leur sujet que Notre Seigneur a ordonné et dit : Prenez garde au ferment des Pharisiens et des Sadducéens (3), et n'entrez pas dans les villes des Samaritains (4). Les villes des Samaritains sont les hérésies qui vont dans la voie courbe ; (Dieu) dit à leur sujet dans les Proverbes : C'est une voie que les hommes croient droite et sa fin conduit au fond du schéol (5). C'est contre eux que Notre Seigneur décréta avec dureté et sévérité quand il dit : il ne leur sera pas pardonné, ni dans ce monde, ni dans le monde à venir (6). Au sujet du peuple qui ne crut pas au Messie, et qui porta la main sur lui — il blasphéma contre le Fils de l'homme, sur lequel il mit la main — Notre Seigneur dit : Cela leur sera pardonné. Notre Seigneur dit encore à leur sujet : Mon Père, ils ne savent pas ce qu'ils font ni ce qu'ils disent; si c'est possible, pardonne-leur (7). Les gentils blasphèment aussi contre le Fils de l'homme, à cause [106] de la croix, et ils obtiendront également la rémission. La rémission des mauvaises actions a été donnée aussi à ceux du peuple (Juif) ou des nations qui ont cru par le baptême, comme le dit le Seigneur Messie : C'est pourquoi je vous le dis : tous les péchés et tous les blasphèmes seront remis aux hommes, mais le blasphème contre le Saint-Esprit (8) ne sera pas remis, ni dans ce monde, ni dans le monde à venir. Quiconque dira une parole contre le fils de l'homme, elle lui sera remise, mais quiconque (parlera) contre le Saint-Esprit, cela ne lui sera pas remis, ni dans ce monde, ni dans le monde à venir (9). Ceux qui blasphèment contre le Saint Esprit, (1) G. A., vi, chap. xvm. (2) 'AVT\$iiicot xat éiriocuXcl tyS; sxxXifiaLac. G. A. (3) Matth., xvi, 6. (4) Matth., x, 5. (5) Prov., xiv, 12; xvi, a5. (6) Matth., xii, 32. (7) Luc, xxin, 34. (8) Ce qui concerne le Saint Esprit a été supprimé dans les G. A. (9) Matth., xii) 3 1-32.

- 141 — ceux qui blasphèment précipitamment et hypocritement contre Dieu tout-puissant, ce sont ces hérétiques qui (ne) reçoivent (pas) ses saints livres (i), ou qui les reçoivent méchamment, avec hypocrisie, avec blasphème. Quant à ceux qui blasphèment, avec de mauvaises paroles, contre l'Eglise catholique, qui est le réceptacle (l'épouse) du Saint-Esprit (2), ce sont ceux qui ont déjà été condamnés par le Messie, avant le jugement qui doit arriver, avant (même) qu'ils aient rendu l'esprit (3). Ce qu'il a dit: qu'il ne leur sera pas pardonné est la dure condamnation de leur crime qui a été portée contre eux (4). Après avoir établi, confirmé et décrété ensemble d'une seule volonté, chacun de nous partit pour retourner à sa place primitive, confirmant les Eglises. Car ce que nous avons dit plus haut s'était accompli : des loups déguisés vinrent, ainsi que des Messies trompeurs, des prophètes menteurs apparurent. il est clair et évident que lorsque les temps approcheront et que l'arrivée (du Messie) sera proche (5), il y aura plus (de calamités) et de pires que celles-là ; le Seigneur Dieu vous en délivrera. Nous avons soigné et guéri par beaucoup de réprimandes et par une parole de doctrine et d'admonition ceux qui se repentirent de leur erreur et de leur désertion (qui les laissa) sans Dieu. Quant à ceux qui étaient frappés à mort par la parole tortueuse de l'erreur, et pour lesquels il n'y avait pas de guérison nous les avons expulsés afin qu'ils ne souillassent pas la sainte Eglise catholique, l'Eglise pure de Dieu ; de crainte qu'ils ne s'étendent comme une lèpre et qu'ils ne gagnent chacun de proche en proche comme un ulcère (6) cancéreux, afin que l'Eglise demeure, pour le Seigneur Dieu, pure, sans souillure, sans tache, sans ombre et en bonne santé. Nous avons agi ainsi en tout lieu, dans toute ville et en tout endroit de la terre. Et nous avons confirmé et laissé cette didascalie catholique avec dignité et justice à l'Eglise catholique (7) pour l'instruction et la confirmation des fidèles (8). (1) Qui sacras scripturas ejus non recipiunt. D. L. (a) Susceptorium Sancti Spiritus. D. L. (3) Ante judicium futurum sine excusatione. D. L. (4) D. L. fait ici un contre-sens. (5) Et fine saeculi adpropinquante . D. L. (6) Au lieu de sefiqoyie ms. de Rome porte sefédqo, mot qui jure en marge du 1 ;. de Paris. Nous rattachons ce mot au grec cūwcepta, putredo. D. L. (7) 'αἵ ἑκκλησίαι καὶ τὰς ἑκκλησίαις. CA. Dignae et justae ecclesiae catholicae, D. L. (8) Et p. vti. o. a. o. v. M. C. i. a. m. p. t. f. l. A. o. u. C. 'A. Puis les G. A. ajoutent un certain nom 1 de noms propres (fin du chap. xvni).

[107] CHAPITRE VINGT-SIXIÈME Des liens da Deutéronome (i)de Dieu. Vous qui vous êtes convertis du peuple (juif) pour croire en Dieu notre Sauveur Jésus-Christ, ne demeurez pas dans vos premières pratiques, mes frères, pour garder des liens vains, les purifications, les aspersiones, les baptêmes et la distinction des nourritures. Carie Seigneur vous a dit : Ne vous rappelez pas le passé, car voilà que je renouvelle tout, je vous annonce maintenant (ce nouveau) pour que vous le connaissiez, et je ferai un chemin dans le désert (2). Les églises étaient jadis (ces) déserts dans lesquelles il y a maintenant une grande voie. Jésus le Messie (3) renouvelle et dévoile la science d'une religion sans erreurs, et toute sa manière d'agir depuis le commencement (4). Vous savez, en effet, qu'il donna une loi de vie, simple, pure et sainte, à laquelle notre Sauveur attacha son nom, car il (Dieu) donna dix commandements et désigna ainsi le Messie, car dix se désignent par un yod (5), et le yod est le commencement du nom de Jésus. Le Seigneur rend témoignage à la loi dans David où il dit (6) : La loi du Seigneur est immaculée' et convertit les âmes (7). On trouve beaucoup de paroles de ce genre en tout lieu, mais parmi les paroles des livres prophétiques, le Seigneur dit tout à la fin (8), par l'ange (9) Malachie : Souvenez(1) Nous employons ce mot, ici comme plus haut, faute d'autre plus commode. Il s'agit des pratiques propres au peuple juif formulées par Dieu en second lieu — on place en premier lieu le Décalogue eu loi naturelle. — Les G. A. au lieu de Deutéronome portent AEUTs'pœatç. Il n'est pas exclusivement question, en tout cas, du cinquième livre du Pentateuque. D. L. écrit t secundatio legis. (2) Isaïe, xliiii, 18-19. (3) C. A., vi, chap. xix. (4)D. L., d'accord avec G. A., porte seulement : coghoscentes igitur dominum Jesum Christum et universam (G. A. porte àp/iifcv) ejus dispensationem. (5) Lettre qui correspond à l'iota grec. Le yod et l'iota représentent le nombre 10 et commencent le nom de Jésus en syriaque et en grec. (6) Cette phrase manque en D. L., p. 68. (7) Ps. xvin, 8. (8) Malachie est le dernier des prophètes . (9) Vange est une répétition du nom propre Malachie, qui a cette significati 1 •

— 143 vous de la loi de Moïse, le serviteur du Seigneur, qui vous a donné des commandements de justice (i). Notre Seigneur aussi, quand il guérit le lépreux, le renvoya à la loi, et lui dit : Va9 montre-toi aux princes des prêtres et of-fre les présents de ta ourijication, comme Moïse Va ordonné en leur témoignage (2) ; pour montrer qu'il ne détruisait pas la loi, mais enseignait à distinguer la loi du Deutéronome (3). — Il dit, en effet : je ne suis pas venu pour détruire la loi et les prophètes, mais pour les accomplir (4); la loi n'est donc pas détruite, mais le Deutéronome était temporaire et il est détruit. La loi comprend les dix commandements et jugements ; à son sujet Notre Seigneur a témoigné et dit : un seul signe yod de la loi ne passera pas (5). Ce yod qui ne passera pas de la loi s'entend de la loi contenue dans les dix commandements qui est le nom de Jésus. Le (mot) signe est le symbole du bois de la croix (6) . Sur la montagne aussi, Moïse et Elie apparurent avec Notre Seigneur, c'est-à-dire la loi et les prophètes. La loi (7) est donc les dix [108] préceptes et jugements que Dieu donna avant que le peuple ne fît le veau (d'or) et n'adorât les idoles. La loi qui porte ce nom en vérité, à cause de ses jugements (8), est une loi simple et légère, sans fardeau, ni distinction des nourritures, ni encens, ni offrandes de sacrifices et d'holocaustes. Dans cette loi il n'est question que du gouvernement de l'Eglise et de l'incirconcision de la chair. Elle s'exprime ainsi au sujet des sacrilèges : si tu me fais un autel, ce sera un autel de terre; si tu le fais de pierre, ce sera avec des pierres entières et non taillées, il ne sera pas (fait) de pierres travaillées parce que, en y portant le fer, Malachie = l'ange (le messenger) de Jéhovah. Per Malachiam loquens, qui nuncupatur et angelus D. L. (1) Malachie, iv, 4. (a) Mat th., vin, 4. (3) Il faut remplacer le premier thénion par manou pour retrouver le sens du latin. (4) Matth., v, 17. (5) Matth., v, 18 (6) Ainsi quand Notre Seigneur a dit qu'un signe yod ne passera pas, par le mot signe, il désignait sa croix et par le mot yod les dix commandements et lui-même (car la lettre yod signifie dix et commence le nom de Jésus) . — Ce passage fi§ ire dans D. L. (p. 68) et manque dans les G. A. qui développent par contre la pi ase suivante. 7) C. A., vi, chap. xx. i) Nam lex vocata est specialiter propter judicia.D, L.

r^mWT — 444 — tu le souilles (i). — Il n'est pas question du fer à couper, qui est le scalpel du médecin, avec lequel il coupe le prépuce (2). — il ne dit pas : Fais-moi, mais : si tu me Jais (3) ; ce n'est pas une nécessité, il indique seulement ce qui doit avoir lieu, car Dieu n'a pas besoin de sacrifices. Il n'en avait pas non plus demandé auparavant à Caïn et Abel, mais ceux-ci lui en offrirent de leur propre volonté, et le fratricide couronna leurs sacrifices. De même, Noé sacrifia et fut réprimandé (4). C'est pourquoi il montra (dit) ici : Si tu désires sacrifier, bien que je n'en aie pas besoin, sacrifie-moi (5). Ainsi, la loi était facile, légère, sans petite mesure (très facile) ; mais quand le peuple renia Dieu, qui l'avait visité dans ses afflictions par j le moyen de Moïse ; qui avait fait des miracles par sa main (de Moïse) et par sa verge ; qui avait frappé les Egyptiens de dix plaies ; qui avait divisé en deux la mer Rouge, qui l'avait conduit dans la mer à sec comme dans un désert ; qui submergea ses ennemis et ses adversaires ; qui, par le bois, adoucit les eaux amères de Morath (6) ; qui lui fit couler de la pierre des eaux abondantes pour étancher sa soif ; qui, à l'aide d'une colonne de nuées et d'une colonne de feu, l'ombrageait et le conduisait ; qui lui fit tomber la manne du ciel, et lui donna de la chair de la mer (7) ; qui donna la loi sur la montagne (8) ; ils le renièrent et dirent : nous n'avons pas de Dieu pour marcher devant nous (9) et ils se firent un veau coulé (au moule), ils l'adorèrent et sacrificèrent à la statue ; aussi, le Seigneur s'irrita et dans la violence de sa colère avec les miséricordes de sa bonté, il les lia dans le Deutéronome et leur imposa de lourds fardeaux, et un joug pesant[109] sur leur cou. Il ne leur dit plus comme auparavant : si vous (1) Exode, xx, 24-28. (2) L'auteur veut sans doute dire que le fer, dans ces opérations chirurgicales, ne souille pas. (3) Cet argument repose sur la particule si. Or cette particule ne se trouve plus dans l'hébreu, les Septante, la Vulgate ni la Peschito. Tous ces textes (Exode, xx, 24) énoncent un ordre : Vous me ferez un autel de terre. La scolastique devait plus tard abuser des arguments fondés comme celui-ci sur une particule ou comme le précédent sur la valeur numérique toute conventionnelle du yod. (4) H semble plutôt loué en Gen., vin, 21. Aussi les G. A. ont-elles modifié ce passage. (5) Gf. Ps. xlix, 12. Isaïe, 1, 11. (6) La Peschito écrit aussi de cette manière le nom grecque Meppà, Exode, :v, 23. — Qui Myrram, amarissimam fontem per lignum indulcavit. D. L. (7) Les cailles ; Nombres, xi, 3i. (8) Cf. Exode, xiv et xv. (9) Gf, Exode, xxii. ..j

£*;3 e£* faites, mais il dit : Faites un autel et sacrifiez
 continuellement (i), comme s'il avait besoin d'holocaustes perpétuels ; il
 leur en fit une nécessité, et il les éloigna (de certaines) nourritures en les
 divisant (en catégories). Depuis lors, on distingua des animaux et des
 viandes purs ou impurs ; dès lors, il y eut des séparations, des purifications,
 des baptêmes, des aspersions, des sacrifices (2), des offrandes, des tables
 (liturgiques), des holocaustes, des dons, des pains de proposition, les
 offrandes de victimes, les prémices, les rachats, les boucs pour les péchés et
 les vœux, et beaucoup d'autres choses étonnantes ; car, à cause de la
 multitude de leurs péchés, on leur imposa des coutumes innombrables et ils
 n'en observèrent constamment aucune, mais offensèrent encore le Seigneur
 ; aussi il augmenta dans le Deutéronome l'aveuglement qui convenait à
 leurs œuvres. 11 leur dit : Si on trouve en un homme des péchés dignes de
 mort et qu'il meure, son corps ne passera pas la nuit sur le bois, mais on
 l'entertera le même Jour, parce que quiconque est pendu sur le bois est
 maudit (3), afin qu'au moment où viendra le Messie ils ne puissent pas en
 tirer profit, mais qu'ils le regardent comme digne de malédiction. Cela fut
 dit pour les aveugler, comme le rapporte Isaïe : Voilà que je montre ma
 justice et tes iniquités et cela ne te servira à rien (4). Le Seigneur les jugera
 d'un jugement de justice et leur fera, à cause de leur méchanceté et de la
 dureté de leur cœur, comme à Pharaon. C'est ce que leur a dit le Seigneur
 par Isaïe : Vous entendrez et ne comprendrez pas, vous verrez et ne
 connaîtrez pas, car le cœur de ce peuple s'est endurci : ils ont fermé leurs
 yeux et ont bouché leurs oreilles pour ne pas se convertir afin qu'ils ne
 voient jamais de leurs yeux 'et n'entendent pas de leurs oreilles (5). Il dit
 aussi dans l'Evangile : Le cœur de ce peuple s'est endurci, ils ont fermé
 leurs yeux et ont bouché leurs oreilles pour ne jamais se convertir (6).
 Bienheureux donc (7) vos yeux qui voient et vos oreilles qui entendent (8) ;
 vous êtes délivrés des liens et vous^ êtes affranchis du (t)Cf. Deuté., xxvn,
 5 et 7. (a) Ici commence une lacune enD. L., p. 71 . Deut., xxi, 22-23. Ce
 texte et la suite manque dans les C. A.,) Isaïe, Lvri, 12.) Isaïe, vi, 9.)
 Matth., xin, \l.) G. A., vi, chap. xxi. *) Matth., xiii, 16, LA D1DASCALIK.
 — 10 ,*>.

- 146 — Deutéronome ; vous êtes saufs de la servitude arrièrè, et la malédiction a été enlevée et éloignée de vous. Le Deutéronome a été porté à cause de la fabrication du veau (d'or) et de l'adoration des idoles ; mais vous, par le baptême, vous êtes délivrés de la crainte des idoles (de l'idolâtrie) et vous avez été libérés du Deutéronome qui a été établi à cause des idoles. Car, dans l'Evangile [110], il (Notre Seigneur) renouvelle, complète et confirme la loi, et il abroge le Deutéronome et le rend vain; c'est pour cela aussi (i) qu'il est venu, pour confirmer la loi et abroger le Deutéronome, pour compléter le pouvoir de la liberté humaine et pour montrer la résurrection des morts. Même avant sa venue, il annonça son arrivée par les prophètes, et, en même temps, il témoignait sur le peuple qui n'obéit pas, et annonçait l'abrogation du Deutéronome, comme il le dit par Jérémie : Pourquoi m'apportez-vous de l'encens de Saba et du cinnamome d'un pays éloigné ? vos holocaustes ne sont plus acceptés et vos sacrifices ne me sont plus agréables (2). Il dit encore : Réunissez vos holocaustes avec vos sacrifices et mangez de la chair, car je ne vous ai pas donné de commandement quand je vous ai fait sortir de la terre d'Egypte, ni au sujet des holocaustes, ni au sujet des sacrifices (3). Et en vérité il n'a pas commandé (cela) dans la loi, mais dans les liens du Deutéronome, après qu'ils eurent honoré les idoles. Il dit encore par Isaïe : A quoi me servent la multitude de vos sacrifices ? dit le Seigneur, je suis rassasié des holocaustes de bœufs et de la graisse des brebis, je ne veux plus le sang des taureaux (4). Et quand vous venez pour voir ma face, qui a réclamé cela de vos mains ? Vous ne continuerez pas à fouler les cours (de mon temple) ; si vous m'apportez de la fleur de farine, c'est un vain présent ; vos néoménies me sont odieuses, ainsi que vos sabbats et le grand jour ; vos jeûnes et vos repas ne sont pas acceptables devant moi ; je hais vos fêtes (5). Il en dit autant dans tous les livres, et, par les sacrifices, il rend vain le Deutéronome. Car les sacrifices (6) sont écrits dans le Deutéronome, comme nous l'avons dit. Si donc, déjà avant son arrivée, il dévoilait et annonçait sa venue, et s'il parlait de la désobéissance du peuple et de (1) G. A., vi, chap. xxn, (a) Jér., vi, 20. (3) Jér., vu, ai. (4) D. L. recommence ici y p. 71. (5) Isaïe, 1, 11 -14. (6) De secandatione (legis), D. L,

— 147 — l'abrogation du Deutéronome, combien plus n'a-t-il pas abrogé ce Deutéronome pleinement et complètement après sa venue; il ne s'occupa guère des aspersions, des baptêmes et des autres fêtes (1); il n'offrit pas des sacrifices et des holocaustes ni tout ce qu'il est écrit dans le Deutéronome d'offrir ; et que montrait-il, si ce n'est la délivrance du Deutéronome, comme (une délivrance) de liens (2)? Il disait : Venez près de moi, vous tous qui êtes fatigués et portez de lourds fardeaux, et je vous consolerais (3). Nous savons que notre Sauveur ne le disait pas aux Gentils, mais il le disait à nous, ses disciples de la maison de Juda : il nous délivra des fardeaux et d'une lourde charge. Et ceux qui ne [111] lui obéissent pas, pour qu'il les allège et les délivre des liens du Deutéronome, n'obéissent pas à Dieu, à celui qui les appelle pour qu'ils sortent à la liberté, au repos et à la joie, mais ils s'attachent aux lourdes charges inutiles du Deutéronome. Car Notre Seigneur et^Sauveur, qui a donné la loi et le Deutéronome, dit de la loi qu'elle est la vie pour ceux qui la gardent, et il montre que le Deutéronome est une chaîne et un aveuglement. Partout il distingue (entre la loi et le Deutéronome), il rend témoignage à la loi (4)5 il nous réprimande et nous commande d'obéir à la loi, car quiconque n'obéit pas à la loi est un impie ; il rend témoignage à la loi en ces termes : Que sa volonté soit dans la loi du Seigneur et qu'il médite sa loi jour et nuit. Il n'en est pas de même des impies (5). Nous voyons donc, mes frères, que les justes reçoivent des béatitudes à cause de la justice et de l'observance de la loi; tandis qu'il n'en est pas de même des méchants. Car ils ne se plaisent ni avec les justes, ni dans la loi, et ils ne la méditent pas ; aussi il appelle méchants ceux qui ne se conduisent pas par la loi. Dans l'Evangile aussi, il confirme la loi, et il nous appelle et nous fait sortir de la (seconde) loi, car autre chose est la loi et autre chose le Deutéronome. Il les distingue aussi dans David et le montre en disant : Brisons leurs liens et rejetons leur joug loin de nous (6) . Vous voyez comment parle le Saint Esprit, par la voix du monde (7) (1) En lisant bahiodé on aura: et des autres coutumes, comme dans D. L. (a) Ici se termine le chap. xxu des C. A. (3) Matth., xi, 28. (4) Cf. G. A., vi, chap. xxui vers la fin. Le commencement de ce chapitre diffère complètement de D . (5) Ps. 1, 2 et 4. (6) Ps. 11, 3. (7) Car, dans le psaume 11, ce sont les princes de la terre qui parlent. — Tanq[uum] ex sonu unius vocis dicit et populi cogitatum adnuntians. D. L. p. 73.

The text on this page is estimated to be only 15.96% accurate

— 148 — il nous dévoile sa pensée et (nous) dit qui les liens du Deutéronome qui font un comme (on place) un joug de charrue (i) est placée sur le peuple primitif (juif) et tuelle, comme cela a encore lieu dans l'. sur nous qui avons été appelés du peup sur ceux qui viennent de chez les Gentil) des étaient sur vous, il nous appela tous à réunit. Le Deutéronome mérite bien le ni peuple adora les idoles, la charge du Deu C'est avec raison qu'onajoute des liens, ce pie ; mais l'Eglise n'est pas enchaînée, Ezéchiel distingue (deux choses) et tén la loi de vie, et autre chose est la secor je les ai fait sortir de la terre d'Egypt désert, je leur ai donné mes commande ce mes jugements ;si un homme les obs< [112] Et plus loin, quand il les blâme d'e gardé la loi de vie, il s'enflamme contre e né des commandements qui ne sont pa à l'aide desquels ils ne vivront pas (5). vi fient pas, sont les liens (du Deutèrono: été faite dans le Deutéronome pour aveugl il est dit : quiconque sera pendu sur l pensèrent donc que celui qui donne et dispense les bénédictions à ceux qui en sont dignes était sous la malédiction ; aussi ils ne le connurent pas quand il souffrit, pas même après les miracles qu'il avait faits dans le monde ; cette parole (prophétie) fut placée justement pour l'aveuglement du peuple, à cause de ses actes, pour l'empêcher de croire et de vivre. Aussi il a encore dit dans Isaïe : Qui est aveugle, si ce n'est mes serviteurs ? Les serviteurs de Dieu furent aveuglés, j'ai rendu le peuple aveugle, il a des yeux et ne voit pas, et ses oreilles sont |i) Lire fadono. (il Cela semble signifier que la primitive Eglise n'était qu'imparfaitement délivrée des pratiques judaïques. (3* Ici commence une lacune en D. £., p. 74. |4) Ezécfa., ix, 10. (5) Eïéch., xx, i5. (6) Deux., xxi, 33. On a déjà trouvé ce texte plus haut. On devine, à l'insistance de l'auteur, que les juifs devaient alors l'objecter souvent aux chrétiens.

— U9 — sourdes (i). D'après cette parole, leurs yeux furent aveugles et leurs oreilles rendues sourdes à cause de leurs actions, comme (il arriva) à Pharaon. Le Deutéronome que donna Moïse vint à l'appui de cette parole. Le Deutéronome lit (présente) les jugements qui ne sont pas beaux et il ne peut pas vivifier. Ceux qui attirent sur eux les (reproches) donnés à cause du culte des idoles n'en recueilleront que des malheurs. Malheur à ceux qui allongent leurs péchés comme une longue corde, et leur iniquité est comme le lien du joug du char. Le joug des liens est le joug du char, les liens de la loi sont sur le peuple, (la loi) lui a été imposée comme une longue corde à cause des péchés des autres qui depuis de longs temps et (de longues) générations ont été accumulés sur eux. Quiconque a souci d'être sous la loi est condamné au travail du char (?) . Le Deutéronome n'a été donné qu'à cause du culte des idoles, les liens ont été fortifiés à cause du culte des idoles, ceux donc qui y prêtent attention sont enchaînés et adorent les idoles. Ainsi quiconque s'attache lui-même est un malheureux coupable, et il lui faut aussi consentir à l'idolâtrie. Celui qui agit ainsi confirme encore la malédiction sur Notre Seigneur ; car si tu soutiens le Deutéronome, tu soutiens aussi la malédiction contre notre Sauveur (2) ; tu t'enchaînes, et tu deviens un malheureux coupable, ennemi du Seigneur Dieu. Ainsi laissez donc — o mes chers frères [113], qui vous êtes convertis du peuple (juif) — les liens dont vous voulez vous enchaîner. Vous dites que le Sabbat précède le dimanche, parce que le Livre dit que le Seigneur fit tout en six jours, et que le septième il cessa toutes ses œuvres et le sanctifia (3). Nous vous demandons donc quel est le premier de Yaléf ou du thav (4). Le premier (5), c'est donc le commencement du monde, comme le Seigneur notre Sauveur l'a dit par Moïse : Au commencement Dieu créa le ciel et la terre (6), mais la terre n'était pas connue et n'était pas ordonnée. — Il dit encore : et ce fut le premier jour (7); et le septième jour n'est pas encore connu. Qu'en dites-vous? quel est le premier, de celui qui (i) Isaïe, xlii, 19-20. Cf. Ps. cxix, 5. (a) Deut., xxi, 23. — Ici le mot Deutéronome semble avoir son sens propre et désigner plus particulièrement le livre. (3) Cf. Genèse, 11, 1-3. (k) Ce sont les deux lettres extrêmes des alphabets hébreu et syriaque. (5) D. L. recommence ici, p. 74. (6) Genèse, 1, 1. (7) Genèse, 1, 5,

The text on this page is estimated to be only 15.83% accurate

— 4S0 est et existe, ou de celui qui n'est pas encore connu, et q
annoncé comme devant être ? — Nous vous demandera s'out-ce vos derniers
enfants qui sont bénis, ou bien les a Livre dit : Jacob fut béni dans les
premiers nés ; ei premier né Israël (i) ; et : tout mâle qui ouvre la ma mère
(premier né) sera béni au Seigneur (consac gneur) (a). — Pour que noua
vous confirmions dans la f le premier et le dernier jour sont égaux.

Apprenez ce que verez écrit : Dans son royaume, le jour du Seigneur de
mille années, le jour d'hier qui a passé, et commt de nuit (3). C'est au sujet
du jugement qu'il est parlé c de nuit pour ceux qui sont coupables, mais un
jour se i le soleil brillera dans son milieu, ainsi que la lune qui s leil (4). —
Car il dit : voici que je fais les premiers derniers et les derniers comme les
premiers (5) ; et It seront premiers et les premiers seront derniers (6). fft
pelés plus les anciennes (choses) et qu'elles ne monten votre cœur, voilà que
je fais des choses nouvelles : ce révéleront maintenant (7). En ces jours et à
celte épi diront plus : l'arche d'alliance, elle ne montera plus cœur (on n'y
pensera plus), elle ne sera plus visitée, ni i Si l'on compte d'un samedi k un
samedi on obtient huit (taine l'emportera donc sur le samedi (et donnera) le
Dimai mes frères, tout jour appartient au Seigneur, car le Livi terre dans sa
plénitude appartient au Seigneur, l'ai est sous le ciel et tous ses habitants
{10). Si Dieu voulai chômons un jour sur sept, d'abord les patriarches, les
ju |i} Exode, iv, aa. (a) Exode, «II, a. (3) Ps. lxxxix, 4. [Au lieu de la phrase
suivante, D. L. porte unns ergo mille anni in regno Cbristi, in quo et
judicium erit ; eus Qocturnam judicium sigiiiificat, quod estjpcœna
lenebrarum, his qu (4(Cf. Zacharie, xiv, 7. (5) Cf. Barnabe, vi, i3. (6)
Malth., xx, 16. (7) Isale, xliii, 18-ig. (8) Jérémie, m, 16. (g) Ou: s! l'on
ajoute le samedi à la semaine, on obtient huit jours, sshbatus, intra se tum
resuppulalur, sabbatum ad sabbatum fiun D. L. (io| Ps. mu, 1.

- 151 — ceux qui précédèrent Moïse, auraient chômé, Dieu l'aurait fait aussi avec toutes les créatures. Mais maintenant toute [114] l'économie du monde se déroule toujours et constamment, par l'ordre de Dieu, les sphères célestes n'arrêtent jamais leur cours, pas même une heure ; si donc il a dit : Tu te reposeras, toi, ton fils, ton serviteur, ta servante et ton âne (1), comment lui travaille-t-il ? lui qui produit et fait souffler les vents, qui nous fait croître et nous nourrit, nous ses créatures. Le jour du sabbat il fait souffler et marcher, et il travaille. Mais ce symbole fut donné pour un temps, comme beaucoup d'autres choses furent données en symbole ; le sabbat est le symbole du repos, (symbole) qui annonce le septième mille (2). Mais le Messie notre Sauveur, par sa venue, a accompli les symboles et expliqué les paraboles ; il montra les choses qui vivifient, rendit vaines celles qui ne sont pas utiles et supprima celles qui ne vivifient pas. Il ne fit pas tout cela par lui seul, mais aussi par le moyen des Romains ; il détruisit le temple, imposa silence à l'autel, rendit vains les sacrifices et abolit tous les commandements et les liens du Deutéronome. Les Romains observent aussi la loi et refusent le Deutéronome ; aussi leur pouvoir est grand (3). Toi donc (4) qui veux te soumettre au Deutéronome, aujourd'hui que les Romains gouvernent, tu ne peux rien faire de ce qui est écrit dans le Deutéronome, car tu ne peux pas lapider les méchants (5), ni tuer les idolâtres (6), ni accomplir les sacrifices, ni faire les libations et aspersions de la gémisse (7), tu ne peux rien faire de ce qui est écrit dans le Deutéronome, ni l'observer. Il est écrit : Maudit soit quiconque n'observe pas ces préceptes pour les accomplir (8) ; or vous ne pouvez pas, étant dispersés parmi les nations, accomplir le Deutéronome ; aussi quiconque l'adopte, tombe sous la malédiction, se lie lui-même, est maudit, aggrave la malédiction qui pèse (1) Cf. Exode xx, 10. (2) D'après les idées eschatologiques des premiers siècles, le monde actuel devait durer six mille ans. Cf. Bardesane l'astrologue, Le livre des lois des pays. Paris, Leroux, 1899, P- & 7- Par ^e septième mille, la Didascalie entendrait donc, à notre avis, le temps qui suivra la fin de ce monde. (3) Propterea et confirmatum est, D. L. Il faut sous entendre: imperium illorum. — On pourrait encore traduire : aussi leur pouvoir est vexatoire, car ils s'opposent aux pratiques juives. (4) Cf. C. A., vi, chap. xxiv et xxv. (5) Deutér., xxii, ai, 24. (6) Ibid., xvii, 5, xh, i-3 ; (7) Lévitique, ix, 2-4, etc. (8) Deut. , xxvii, 26.

The text on this page is estimated to be only 4.45% accurate

«jt ps. pas ru, ir c là] ppc plu td. pi'i]

- 153 Esprit (i); parce que, par le baptême, Us ont reçu (2) le saint Esprit qui est toujours avec ceux qui opèrent la justice et qui ne les quitte pas pour des flux naturels (pollutions) ou à cause des rapports conjugaux; il demeure toujours avec ceux qui possèdent la justice et il les protège, comme le Seigneur Je dit dans les Proverbes (3) : Si tu dors, il te gardera, et quand tu t'éveilleras, il parlera avec toi. Notre Seigneur dit encore dans l'Evangile : Quiconque a, il lui sera donné et il lui sera ajouté, mais à celui qui n'a pas, même ce qu'il semble avoir lui sera enlevé (4). Ainsi à ceux qui ont, on ajoute encore; et à ceux qui croient n'avoir rien, on enlève même ce qu'ils croient avoir (5). Sur celles qui observent les jours du flux (menstruel). Si tu penses, ô femme, que durant les sept jours de ton flux (menstruel) tu es privée du Saint Esprit, si tu mourais en ces jours-là, tu sortirais (de ce monde) en vain et sans espoir. Si tu as [116] le Saint Esprit en toi, et que tu t'éloignes, sans en être empêchée, de la prière, des Livres (saints) et de l'Eucharistie, réfléchis et vois que la prière est écoutée par le Saint Esprit, l'Eucharistie est reçue et sanctifiée par le Saint Esprit, et les Livres (saints) sont les paroles du Saint Esprit ; si le Saint Esprit est en toi, pourquoi te gardes-tu d'approcher des œuvres du Saint Esprit comme ceux [qui disent : Quiconque jure par V autel ne pèche pas, mais quiconque jure par le présent qui est sur Vautel pèche. Gomme l'a dit Notre Seigneur : Insensés et aveugles, quel est le plus grand, du présent ou de Vautel qui sanctifie le présent ? quiconque jure par Vautel, jure par lui et par tout ce qui est. sur lui; quiconque jure par le temple, jure par lui et par celui qui y demeure, et quiconque jure par le ciel, jure par le trône de Dieu et par ce- ' lui qui y est assis (6). Si donc tu possèdes le Saint Esprit et que tu te (1)

Dans les phrases précédentes, D. L. est plus proche des G. A. que de D. Il suffirait cependant de faire de légères corrections au syriaque pour l'identifier avec D. L. — Enfin, une correction facile permettrait de lire ici : s'ils nous disent oui, ils sont privés du Saint Esprit. C'est le sens des C. A.

(2) Si on lit Meqablinan, on aura le sens de D. L. : accepimus. "v PrOV., VI, 32. Mat th., xxv, 29. Il y a là une sorte de contradiction que D. L. lève en traduisant : ab his ai n, qui sperant se in aliquibus diebus non habere, et id, quod in aliis diebus s\ *mt se habere, tollitur ab ipsis (p. 80). Matth., xxiii, 18-22.

— 155 — onc qui est délivré, éloigné et détourné de l'esprit impur par le bapme est rempli de l'Esprit [117] Saint. S'il fait de bonnes actions, l'Esprit Saint demeure près de lui, et y demeure en plénitude, l'esrit impur ne trouve aucune place près de lui. Ceux qui sont pleins u Saint Esprit ne le reçoivent pas, parce que les hommes sont mplètement remplis par leur esprit. Les esprits impurs ne se rerent pas des païens, pas même un peu, tant qu'ils sont païens, aand bien même ils penseraient faire de bonnes actions. Il n' y a bucun pouvoir qui puisse expulser l'esprit impur, si ce n'est l'esprit pur et saint de Dieu (i). Aussi quand il ne trouve pas de place pour faire le mal dans aucun lieu, il retourne et revient à celui dont il est parti, parce que celui qui est rempli du Saint Esprit ne le reçoit pas. Toi donc, ô femme, qui, dans les jours de ton flux (menstruel), dis que tu es vide (2) (que tu n'as pas la grâce ou bien que tu n'es pas pure), tu seras remplie des esprits impurs, car, lorsque l'esprit impur viendra près de toi et se trouvera une place, il entrera et demeurera toujours en toi; ce sera alors la rentrée de l'esprit impur, la sortie du Saint Esprit et un combat perpétuel. Aussi ces péchés vous arrivent à cause de vos idées et des observances que vous gardez. Gomme punition de vos idées, vous êtes privées du Saint Esprit, vous êtes remplies par les esprits impurs, et vous êtes rejetées de la vie (que vous possédiez) au feu éternel. Demande-toi encore, ô femme, qui te crois impure d'après le Deutéronome durant les sept jours de ton flux | (menstruel), comment tu seras purifiée après ces sept jours sans le ptême. Si tu es baptisée, tu détruis, par tes pensées, le baptême parfait de Dieu qui t'a remis complètement tes péchés, tu retombes [dans la malice de tes premiers péchés et tu es livrée au feu éternel. Si tu n'es pas baptisée, tu demeures, par punition, dans ton esprit impur, la vaine observance des sept jours ne te servira en rien, mais te nuira plutôt, parce que, dans ta pensée, tu es impure et tu seras condamnée comme impure. — Vous pouvez en dire autant de Jous ceux qui observent (les prescriptions relatives) aux pertes péminales et aux rapports conjugaux (3); toutes ces observances" sont ridicules et nuisibles. Si donc un homme se lave quand il a rapport 'nvec une femme) ou quand il perd du sang, s'il lave aussi son lit el rend ce travail [118] et cette peine, il lavera sans trêve ses \i) isi per sacram purgationem et sacrum baptisuium. D. L. (a) tvTj tu*jx."v61C' G. A. (ch. xxvn). Cf. Lévitique, xv, 19-30. (3) f. Lévitique, Jxv, 3- 18. 1 1

The text on this page is estimated to be only 25.93% accurate

.i — 157 i en vertu de la force du Saint Esprit, réunissez-vous, même Hums les cimetières (i), lisez les Saints Livres, accomplissez, sans murmure, votre service et votre prière envers Dieu, offrez l'Eucharistie agréable, image du corps royal (2) du Messie (3) ; dans vos assemblées, [119] dans vos cimetières, à la sortie de ceux qui meurent (aux enterrements, offrez) le pain délicat fait dans le feu et sanctifié ; par les invocations (4). Priez et offrez (le sacrifice) sans hésitation 'aucune pour ceux qui dorment (les morts), car d'après l'Evangile, ceux qui ont cru en Dieu, bien qu'ils dorment, ne sont pas morts; comme notre Seigneur l'a dit aux Sadducéens: N'avez-vous pas lu ce qui est 'écrit au sujet de la résurrection des morts : je suis le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob, et il n'est pas le \Dieu des morts, mais des vivants? (5) Le prophète Elisée aussi après [sa mort et après un long temps ressuscita un mort, car son corps j toucha le corps du mort, il le vivifia et le ressuscita (6) ; cela n'aurait t pas pu arriver si, même après sa mort, son corps n'avait été saint et \ rempli du saint Esprit (7). Ainsi donc approchez-vous, sans entraves ; aucunes, de ceux qui reposent (des morts), vous n'en serez pas souillés, comme vous ne serez pas séparés (impurs) pour les choses qui ! sont de coutume (qui arrivent naturellement). \ f (i) Et in memoriis. D. L., p. 85. (2) Lire malcoio. (3) Ce passage contient l'allusion à l'Eucharistie la plus claire de tout ce livre. Toutefois le mot De moût ho, « l'image ou le symbole », ne permet pas de se servir \ de ce texte comme preuve de la présence réelle. [(4) On trouve ici, en revanche, une allusion suffisamment claire à une liturgie : eucharistique. Les G. A. portent (col. 988) : ouvaôpoiÇsaôs év toî; xoip.YiTYjpiot;, ttiv ; ivà-Yvwatv t5>v Upûv J3i6xîa>v xoïou^evoi, xat tyiXkQvr&ç ûwèp tô>v xsxotu.Y}p.évci>v jxapTupcûvxat^àvTtovTwvâir' atûvoç à*fui>v,>cal tû>v à^EXywv Ojxwv t jcsKOipuipiveM. • xat T7)v àvTtn>7UCv toû j3aaiXgîoi> awaaToç Xptarcu £exT7)v eûxapwriav iipoav, xat év toTç KOip.Ymnptot;, xai ev t«i; èço'îot; twv xgxoij/.iri|/.evcûv, i tyaXXovTeç 7tpo7is' {/.7ueT8 àurcu;, èav mai 7ti(rrot év jcupiiv. Vos vero secundum Evangelium et secundum Sancti Spiritus virtutem et in met tñoriis congregantes vos et sacrarum scripturarum facite lectionem, et ad Deum I preces indesinenter offerite, et eam, quae secundum similitudinem regalis corporis ; Christi est, regalem eucharisliam, offerte tam in collectis vestris quam etiam et in j coemeteriis

et in dormientium exinitione (sic), panem mundum præponentes, qui ; per
iernemfactus est et per invocationem sanctificatur sine discretionem orantes
offerite) dormientibus.D. L. (b ilatth., xxii, 3 1-32. (6 If. IV, Rois, xiii, 21.
(7 ..es C. A. suppriment les mots relatifs au Saint Esprit, comme elles l'ont I
déjà it souvent. i r

— 159 — le discours, de crainte que, par la sévérité de la vérité, l'enseignement de notre parole ne vous reste que peu de temps ; Aussi ne vous effrayez pas de ce qui a été dit, car notre Seigneur W6 Sauveur a parlé sévèrement aussi à ceux qui méritaient une condamnation, il a dit : Prenez-les et jetez-les dans les ténèbres extérieures, où il y aura des pleurs et des grincements de dents (i), et : Allez (loin) de moi^ maudits, au feu éternel, que mon père a préparé pour le méchant et pour ses anges (2). Cette parole (de Dieu) a encore été comparée au feu et au glaive, car il (le Seigneur) dit dans Jérémie : Voilà que mes paroles sortent comme le feu et comme le fer qui coupe la pierre (3). Le glaive, le feu et la nécessité (4) ne sont pas pour ceux qui obéissent à la vérité ; (il s'agit de) cette parole que le peuple n'écouta pas volontiers, quand notre Seigneur et Maître le réprimandait, car ils ne voulurent pas lui obéir parce qu'ils crurent que (sa parole) était dure comme le fer. Comme ils n'obéirent pas à ce qu'il leur disait, sa parole leur paraissait dure et sévère. C'est pourquoi il leur disait : Pourquoi m'appelez-vous : Seigneur, Seigneur, et ne faites-vous pas ce que je vous dis ? (5). De même aussi, notre écrit paraîtra, aux yeux de certains, parler avec dureté et sévérité à cause de sa vérité ; mais si nous avons écrit abondamment pour la délectation des hommes, beaucoup se seraient relâchés et auraient glissé hors de la foi, et nous serions (responsables) de leur sang. Comme un médecin qui ne peut pas réduire et guérir une corruption (un ulcère) avec des médicaments et des emplâtres, en arrive à la violence et à l'abscission des remèdes (des parties malades), c'est-à-dire au fer et aux cautères à l'aide desquels seulement le médecin peut agir plus fortement, réussir et guérir aussitôt celui qui est malade, ainsi en est-il de la parole pour ceux qui l'écoutent et la pratiquent, elle leur est comme un emplâtre, un adoucissement et un [xaXaYna (6), mais pour ceux qui l'écoutent et ne la pratiquent pas elle sera réputée pour eux comme le fer et le feu . A celui donc qui peut ouvrir de force [121] les oreilles de vos cœurs, pour que vous receviez les paroles aiguës du Seigneur par 'i) Mat th., xxii, i3. 1) Mat th., xxv, 4>. 3) Jérémie, xxm, 29. 4) Securis. D. L. 5) Luc, vi, 46. '6) Emplaster et cataplasma et malacma est. D. L., p. 89.

The text on this page is estimated to be only 20.29% accurate

3 ADDITIONNELLES tanascrit de Rome (i). isée Borgia et contient : i° la Dida9 livres de Clément; 3° la doctrine de nous des Apôtres et des conciles. res de Clément forment le Testameni Christi; ce Testamentum est conîe dans ce manuscrit du Musée Boris que c'est ce manuscrit qui a été i et qui est désigné dans son édition iir de syriaque à l'Institut catholique ;racieusement une photographie de la lentam. Nous le remercions de cette e illance et de ce nouveau secours apavons collationné cette photographie et avons trouvé: i°i38mots modifiés; î mots ajoutés; 4° 109 modifications erversions; enfin, 6* nous avons consii figurent en marge du manuscrit de dites entre crochets se trouvent dans Rome. mprennent des mots différents, des 1 même verhe, des additions ou supluriels pour des singuliers et aussi les 'édition de Lagarde et les fautes de iront nombreux, mais on remarquera •ain, février 1901, p. 7g, noie l. Supra, p.*a.

The text on this page is estimated to be only 12.00% accurate

nal V. c ji-i Je im< eni uel eui crîi oui .as eni ue: î, 3 ep Toi de iva
iest . qi .bit qut

The text on this page is estimated to be only 18.97% accurate

M. Holzhey (i), d'après l'exposé existait déjà une Didascalie grecque, 1. :it remanié par Denys lui-même dans rité littéraire ou par un de ses disciples -t du maître; ce remaniement sa fît eu calie B. laniement eut lieu dans un sensjudéo' e nombre de matières connexes ; c'est ations scripturaires étendues y furent est ce dernier travail rédigé eu grec ent selon toute vraisemblance et aussi ents peu importants. lion de M. Funk sur ce système : 'attention. On peut montrer chez Denys K la Didascalie. Mais la parenté ne va i conclusions de Holzhey. Je n'ose pas idascalie ou une forme plus ancienne l'ait remaniée et qu'après lui an tiers à son travail. Pour admettre une trirans formation d'un écrit, il faut des :s quelques points d'attache qu'on peut ar cette thèse Holzhey s'engage dans ouvelle, Daniel Vôlter notamment s'y •s temps à propos de certains écrits an général s'en est tenue éloignée et à -ces de la Didascalie a Bible. Nous en avons relevé les jse les étudier plus facilement. On e S. Jean ne sont pas utilisés. Les schrift. Passau, 1901, pp. 5i5-5a3.

The text on this page is estimated to be only 11.27% accurate

.Xqaia pour 'ExxXipfo, etc., etc., lieu de Math., xxvi, 4l, etc.

il,....

The text on this page is estimated to be only 12.63% accurate

*" ■■-« x i36 xv, 5 1 35 — 7, i4 i36 — 20, 29 91 — 22, 29.. ii*7
Rom. m, i5, 17 42 I Cor. xi, 19 I29 Eph. iv, 26. 71 v,3. m, 19 — 170 — •
129 Phil. 86 I TIMO. m, 3, TITE hl Jacques I, 12, i3 I Pierre 20 20 26 n, g.,
iv, 8., — 10 i,4 *>1 II Pierre IJean a*1 60 78 61 OUVRAGES UTILISES
Prière deManassé, 44,45 Evang. de Pierre, n5, 121 Barnabe, vi, i3,. i5o
Sibylle Physiologus 108 . 108, 109 .j -" - - -

The text on this page is estimated to be only 29.61% accurate

— 172 — Chapitre XVII. — De l'éducation des jeunes orphelins
96 Chapitre XVIII. — Que Ton ne doit pas recevoir l'aumône de ceux qui
sont repréhensibles 98 De la culpabilité des évêques qui reçoivent l'aumône
des gens repréhensibles 99 Chapitre XIX. — Qu'il convient de prendre soin
des martyrs, affligés pour le nom du Messie 101 Chapitre XX. — De la
résurrection des morts 106 Confirmation de la résurrection d'après les livres
des païens. . . 108 Confirmation de la résurrection par des exemples pris
dans la nature 4 108 Qu'il ne faut pas refuser* le martyre pour le Messie
109 Chapitre XXI. — De la Pâque, et de la résurrection du Messie notre
Sauveur 113 Chapitre XXII. — Qu'il convient d'apprendre des métiers aux
enfants ia5 Chapitre XXIII. — Des hérésies et des schismes 1 26 Que Dieu
abandonna le peuple des juifs et le temple, et vint à l'Eglise des nations i3o
Sur Simon le magicien i3i Des faux apôtres • i3a Chapitre XXIV. — Sur la
constitution de l'Eglise. Il apprend en plus que les apôtres se réunirent pour
redresser les torts i34 Lettre des apôtres „ 137 Chapitre XXV. — Il nous
apprend que les apôtres retournèrent de nouveau aux Eglises et les
constituèrent 139 Chapitre XXVI. — Des liens du Deutéronome de Dieu
i/fc Sur celles qui observent les jours du flux (menstruel) i53 Des femmes
qui observent le flux menstruel et se croient impures durant sept jours > i54
Notes additionnelles : i° sur le manuscrit de Rome 161 20 sur la date de la
Didascalie 162 3o sur les sources de la Didascalie i65 4° Errata 167 Table
des citations de l'Ecriture 168 Ouvrages utilisés ^ . ; 170 Poitiers. —
Imprimerie BLAIS et ROY, 7, rue Victor-Hugo.